



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2018**
Communauté d'agglomération Rochefort Océan



SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	4
En zone européenne	4
En France.....	5
Sur le territoire de la CARO	7
Les principales mesures du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP), de la Loi des Finances pour 2018 (LF 2018) et de la Loi de Finances Rectificatives pour 2017 (LFR 2017).....	11
2. LES TENDANCES BUDGETAIRES	18
Les recettes de fonctionnement	18
Les dépenses de fonctionnement	21
La section d'investissement	24
3. LES PROJETS DE LA CARO	27
Développement économique	27
Emploi, Insertion, Politique de la Ville	31
Développement culturel	32
Sport et nautisme.....	33
Tourisme	33
Grands Projets.....	35
Aménagement du territoire.....	38
Habitat / logement.....	39
Transports / déplacements	40
Environnement.....	41
Gestion et prévention des déchets.....	41
Gémapi / prévention des inondations / gestion et connaissance des milieux aquatiques.....	42
Pluvial, eau, assainissement.....	44
Politiques contractuelles.....	44
Direction commune des systèmes d'information et du numérique (Direction mutualisée depuis novembre 2016).....	47
Direction commune des affaires juridiques et de la commande publique (Direction mutualisée depuis janvier 2017).....	48
Direction commune de la communication (Direction mutualisée depuis novembre 2016)	49
4. SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018	50

5. ANNEXES	52
Annexe 1 : Structure et gestion de la dette	52
Annexe 2 : Les autorisations de programme	56
Annexe 3 : Les éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	58
Annexe 4 : Rapport sur le développement durable.....	74

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

En zone européenne

La croissance économique

Après 5 ans de reprise modérée, la croissance européenne a connu en 2017 une accélération avec des taux de croissance supérieurs aux prévisions. Elle concerne tous les pays, tous les secteurs d'activité et de la demande.

Ces bons résultats de l'économie européenne sont principalement dus à :

- une consommation privée soutenue,
- des taux d'intérêt faibles facilitant les investissements des entreprises,
- un recul du chômage,
- une faible inflation.

Prévisions de taux de croissance

2014	+ 0,9%
2015	+ 2,0%
2016	+ 1,7%
2017	+2,2%
2018	+ 2,1%
2019	+ 1,9%

Source : Eurostat - INSEE

Le niveau de confiance des milieux économiques est au plus haut depuis 2011. Il est particulièrement élevé dans les secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce de détail.

L'emploi

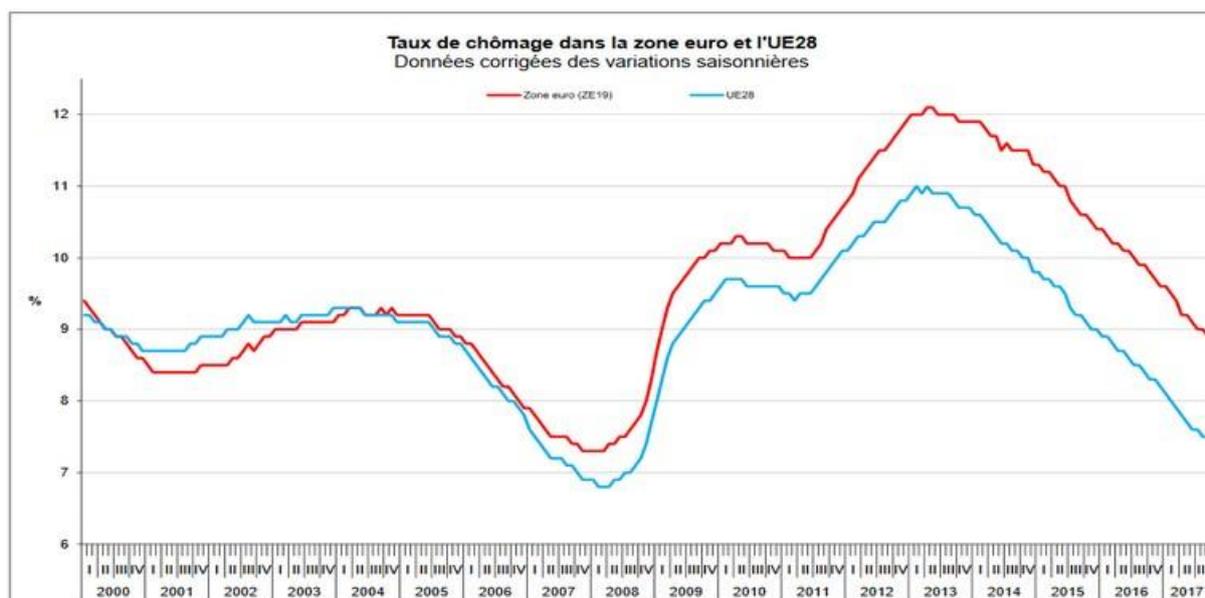
Même s'il faudra encore plusieurs années pour retrouver une situation de l'emploi pérenne, un recul du chômage est constaté dans presque tous les pays de la zone euro. En passant sous la barre des 9%, le taux de chômage a retrouvé son niveau le plus faible depuis janvier 2009.

Les incertitudes européennes (crise politique catalane, Brexit, élections à venir en Italie...) sont pour l'instant sans effet majeur sur le moral des entreprises.

Taux de chômage

2014	11,5%
2015	10,5%
2016	9,6%
2017	9,1%
2018	8,5%
2019	7,9%

Source : INSEE - Eurostat



Consommation des ménages

2014	+ 0,4%
2015	+ 0,5%
2016	+ 0,8%
2017	+ 1,5%
2018	+ 1,4%
2019	+ 1,6%

Source : INSEE - Eurostat

Les prévisions de croissance de la consommation en 2018 sont prudentes en raison d'une faible augmentation et d'une absence de convergence des salaires dans la zone.

L'inflation

Tirée notamment par les prix de l'énergie, l'inflation s'est élevée à + 1,4% en 2017, contre + 0,7% fin 2016 et pourrait atteindre + 1,6% mi-2018.

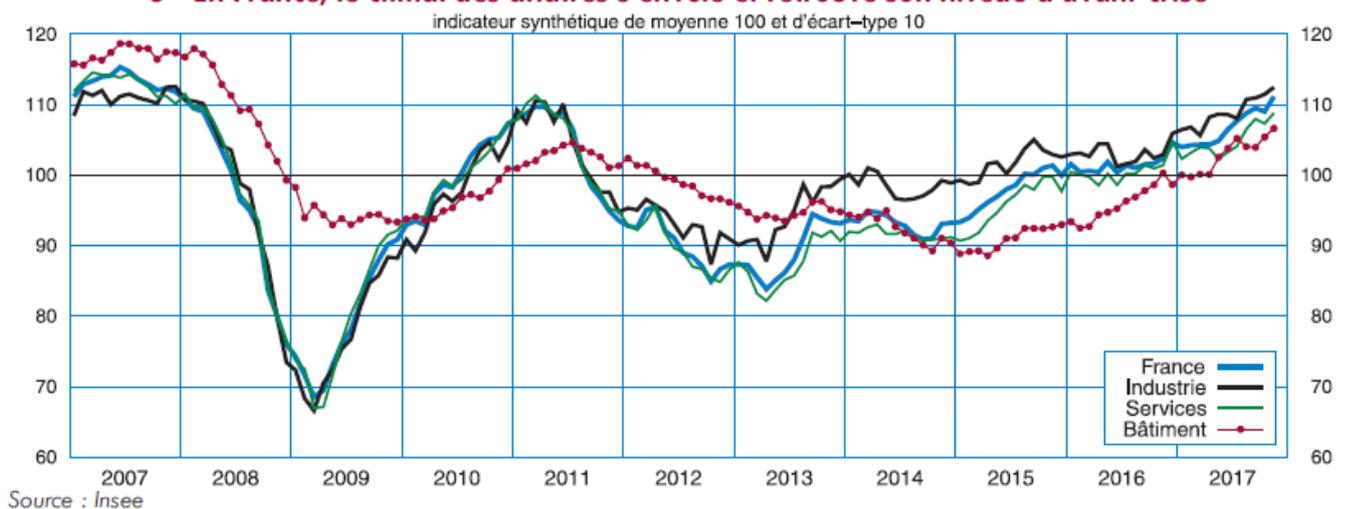
Du fait de ce taux d'inflation faible, la BCE a décidé de maintenir ses taux d'intérêt au plus bas, au moins jusqu'au 2^{ème} trimestre 2019.

En France

La croissance économique

Depuis 2016, la France connaît un rythme de croissance plus soutenu. Les perspectives de croissance de l'INSEE s'établissent à 1,9% en 2017. Pour la période 2018-2020, elle devrait se stabiliser autour de 1,7% par an. Ce taux s'explique principalement par le dynamisme des affaires, dont le climat a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau depuis 2008. La production dans l'industrie et les services est dynamique avec une augmentation des investissements des entreprises qui se poursuivra début 2018. Un léger ralentissement devrait être constaté mi-2018 dans le secteur de la construction.

3 - En France, le climat des affaires s'envole et retrouve son niveau d'avant-crise

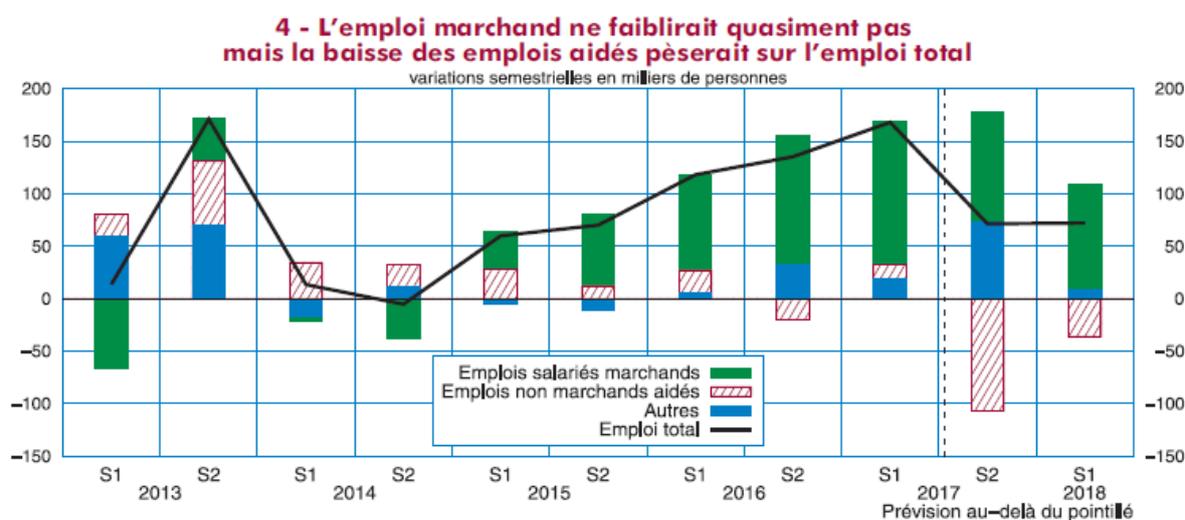


Il en va de même pour les investissements des ménages qui ont rejoint en 2017 leur niveau le plus haut depuis 1999 en raison, entre autre, de la reprise des ventes de logements neufs. La stabilisation des ventes fin 2017 devrait entraîner une baisse progressive des investissements jusqu'à mi-2018.

2017 constitue la 5^{ème} année consécutive de baisse des investissements publics. Ils pourraient croître à nouveau en 2018 en raison du lancement de certains grands projets (projet Grand Paris Express (création de nouvelles lignes RER et de métro) – 13 milliards d'€, Grand Plan d'Investissement 2018-2022 (soutien à la rénovation thermique, développement de la formation et des universités, soutien aux entreprises innovantes, développement du numérique pour l'accès aux services publics et de soins) – 57 milliards d'€, jeux olympiques Paris 2024 – 6,6 milliards d'€).

L'emploi

Après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé progressivement jusqu'à atteindre 9,5% en mai 2017. Il est reparti à la hausse au dernier semestre 2017 en raison notamment de la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME et de la réduction des emplois aidés. Mi-2018, il devrait s'établir à 9,4%.



Source : Insee

En 2017, 242 000 emplois ont été créés dans le secteur marchand. 100 000 créations d'emplois supplémentaires sont attendues début 2018 en lien avec la hausse d'activité des entreprises.

En revanche, dans le secteur non marchand, une très nette baisse du nombre d'emplois est constatée au 2^{ème} semestre 2017 suite à la réduction du nombre de contrats aidés. Cette baisse devrait se poursuivre au 1^{er} semestre 2018.

L'inflation

L'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne, sur l'année 2017, elle devrait s'établir à 1,2%, un niveau bien supérieur à celui de 2016 (+ 0,5%).

Début 2018, elle devrait atteindre, en moyenne, 1,6% en raison de l'augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac.

En matière de pouvoir d'achat des ménages, compte-tenu des effets du calendrier fiscal, les mesures défavorables au pouvoir d'achat (hausse de la CSG, de la fiscalité sur le tabac et sur les produits pétroliers) seront concentrées sur le début de l'année tandis que les mesures favorables (dégrèvement de la taxe d'habitation) n'interviendront qu'en fin d'année. Ainsi, mi-2018, le pouvoir d'achat ne devrait progresser que de 0,6%.

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises et les ménages, les taux d'intérêt des crédits au logement repartant à la hausse.

Toutefois, bénéficiant toujours de conditions de financement très favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'immobilier a connu une forte accélération début 2017 avant de ralentir en fin d'année. La demande de crédit des entreprises a, elle, poursuivi son accélération tout au long de l'année.

Sur le territoire de la CARO

Le 1^{er} janvier 2018, l'Insee a publié la population légale pour la CARO :

- population municipale¹ :

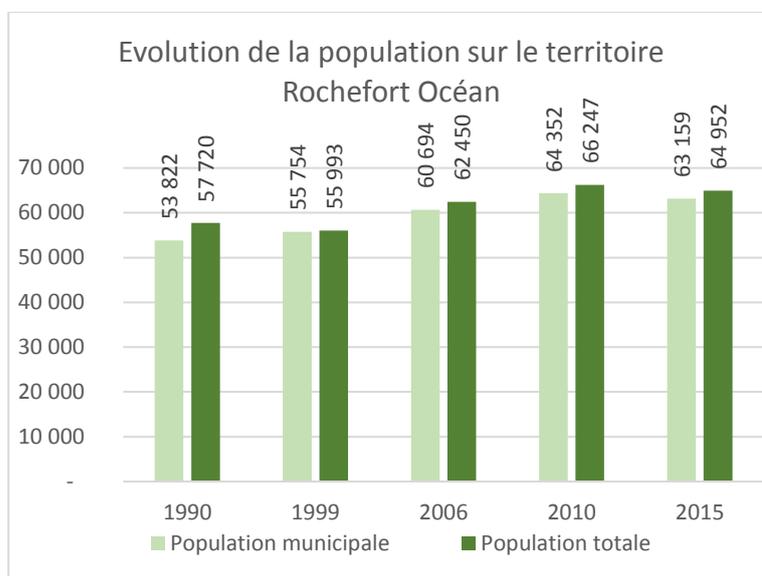
63 159 habitants

- population totale² :

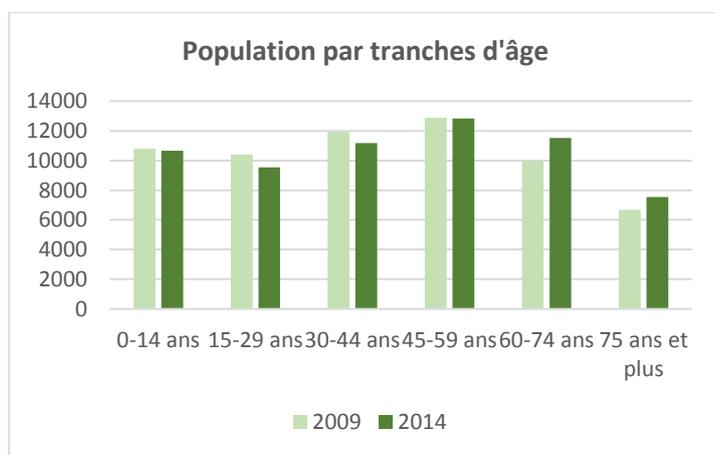
64 952 habitants.

Cette population légale est établie à partir des données du recensement 2015 qui sont les dernières statistiques disponibles.

Après une augmentation régulière depuis des décennies, on constate pour la première fois, cette année, une légère baisse de population.



Source : INSEE – recensement de la population



Les 60 ans et plus représentent pratiquement 1/3 (30%) de la population. C'est la seule tranche d'âge qui augmente.

Entre 2009 et 2014, la variation annuelle moyenne de la population était de +0,2%, uniquement due au solde apparent des entrées /sorties (solde naturel nul).

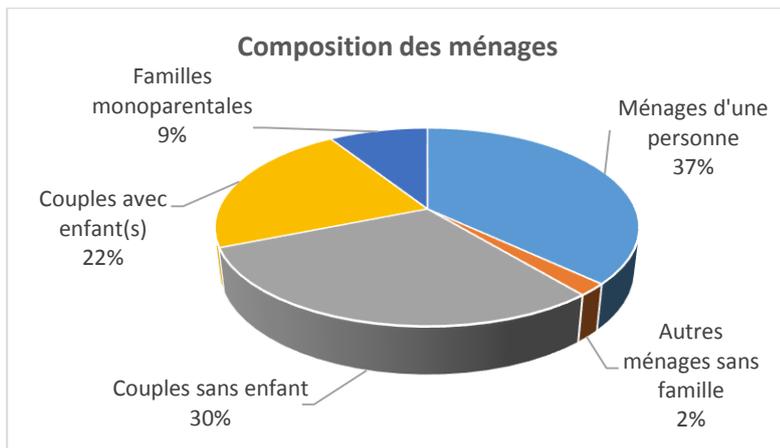
Source : INSEE – RP 2009 et 2014

¹ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire dans un logement ou une communauté ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires ainsi les sans-abris et les personnes résidant dans une habitation mobile recensés sur le territoire.

La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.

² La population totale est égale à la population municipale majorée de la population comptée à part : mineurs résidents sur le territoire du fait de leurs études, personnes ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'une autre commune (établissements de santé, établissements sociaux, maison de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire.

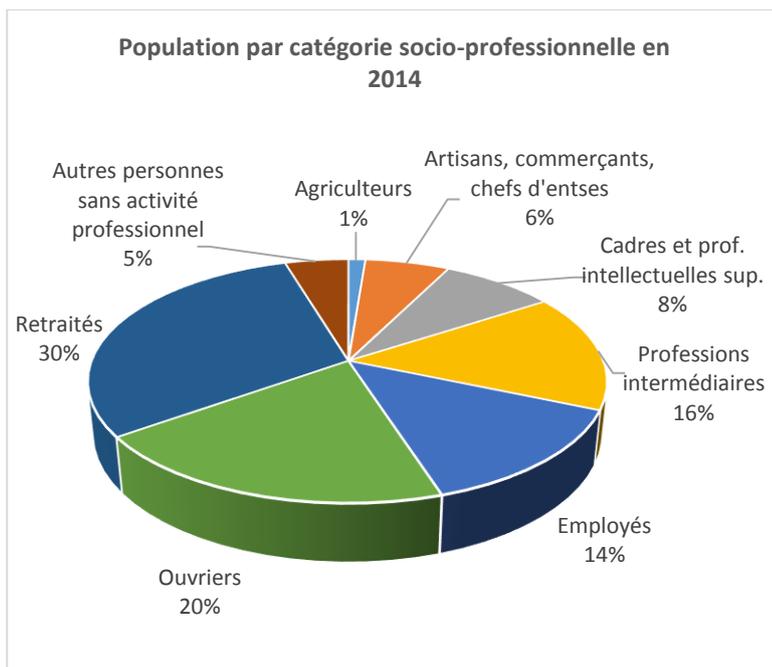
La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.



Le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 14% entre 2009 et 2014. Ce phénomène est à mettre en lien avec le vieillissement de la population.

Le nombre de familles monoparentales est également en progression (+ 12%) tout comme les ménages sans familles (+8%).

Source : INSEE – RP 2014



Par rapport à la moyenne nationale, les retraités sont surreprésentés (25% à l'échelle nationale) et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (14% en France métropolitaine). Il est toutefois à noter que le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures et d'artisans, commerçants et chef d'entreprises ont pratiquement doublé en 5 ans puisqu'en 2009, ces catégories représentaient respectivement 5,4% et 3,5% de la population.

Source : INSEE – RP 2014

En 2014, le territoire de la CARO comptait :

- 29 123 résidences principales,
- 4 845 résidences secondaires,
- et 2 937 logements vacants.

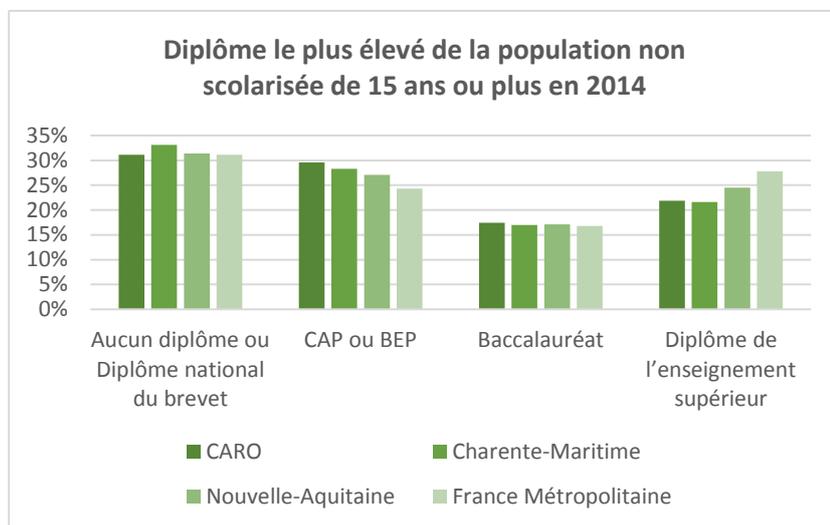
Entre 2009 et 2014, le nombre de résidences principales a augmenté de 6% alors que le nombre de résidences secondaires est resté relativement stable (+ 1%). En revanche, le nombre de logements vacants a progressé de 12%.

60,8% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale.

Depuis 2 ans, l'industrie est un secteur d'activité en croissance qui embauche :

- aéronautique : ajusteurs monteurs cellule, peintres industriels, inspecteurs qualité,
- nautisme : stratifieurs, finisseurs, menuisiers agenceurs, accastilleurs,
- transports : monteurs habilleurs.

D'autres secteurs redémarrent également : bâtiment, travaux publics, restauration rapide, discount alimentaire...



Source : INSEE – RP 2014

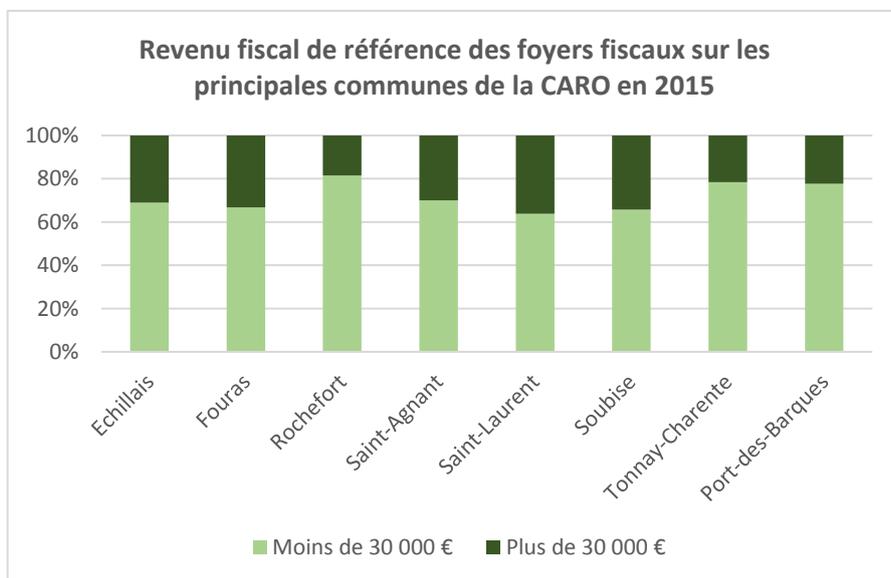
Par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale, la part des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est nettement supérieure alors qu'on constate un plus faible pourcentage de diplômés du supérieur.

Entre 2009 et 2014, la part des diplômés du supérieur a progressé passant de 19% à 22%. A l'inverse, la part des non diplômés est passée de 35% à 31% et est maintenant conforme à la moyenne nationale.

En 2014, le revenu disponible médian par unité de consommation était de 19 412 €, ce qui est légèrement inférieur au revenu médian en Charente-Maritime (19 800 €), en Nouvelle-Aquitaine (19 992 €) ou en France Métropolitaine (20 369 €).

Le territoire de la CARO comptait 28 746 ménages fiscaux. 52,1% de ces ménages étaient imposés.

La part des foyers fiscaux imposés est plus importante sur les communes littorales et péri-urbaines (entre 40% et 50%) que sur les communes rurales (entre 30% et 40%) ou sur les communes de Rochefort et Tonnay-Charente (35%).



Source : DGFIP

Les principales mesures du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP), de la Loi des Finances pour 2018 (LF 2018) et de la Loi de Finances Rectificatives pour 2017 (LFR 2017)

En 2016, le redressement des finances publiques a été supérieur aux prévisions de la loi de programmation des finances publiques grâce à une croissance contenue des dépenses et à des prélèvements obligatoires restés stables.

La Loi de Finances pour 2018 du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques, en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB. Plus généralement, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques et le taux des prélèvements obligatoires afin d'abaisser le déficit public et la dette de la France.

Cependant, plus que la Loi de Finances pour 2018, c'est la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP) qui oriente les mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales. En effet, pour sortir au plus vite de la procédure européenne de déficit important, l'Etat compte sur la contribution des collectivités locales à la réduction des dépenses publiques en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales.

Ainsi, aux mesures «ordinaires» viennent s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures :

1. suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat ;
2. remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

L'endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle institue, à partir de 2019, un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

Maitrise de l'évolution des dépenses publiques (PLPFP 2018-2020)

Le PLPFP fixe comme objectif une diminution de l'endettement net des collectivités à 2,6 milliards d'€ par an à horizon 2022 sur un total de 96,9 milliards pour l'Etat.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une **trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an**. Cette évolution, qui s'entend inflation comprise, est calculée en tenant compte des budgets principaux et des budgets annexes.

Chaque année, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou EPCI présente ses objectifs concernant :

- **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- **l'évolution du besoin de financement annuel** correspondant aux emprunts diminués des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Seules les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'€ seront amenées à conclure avec l'Etat un contrat qui fixera :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'amélioration du besoin de financement,
- une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les communes dont la durée de désendettement est supérieure à 12 années.

Un mécanisme de correction sera mis en œuvre par l'Etat en cas de non-respect des objectifs fixés sous forme de reprise financière sur les dotations. Les collectivités vertueuses pourront, quant à elles, bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Avec 23 millions d'€ de dépenses de fonctionnement sur le budget principal en 2016, la CARO n'est pas soumise à une contractualisation avec l'Etat.

Concours financiers de l'Etat

■ Un niveau de DGF stabilisé en 2018

L'année 2018 marque, à nouveau, une **pause dans la baisse de la DGF** au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de rappeler que la dotation forfaitaire d'une commune est calculée en fonction :

- de l'évolution de sa population,
- de la superficie de son territoire,
- du montant de l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi que de la compensation des baisses de Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle,
- d'un complément de garantie.

Par ailleurs, les parlementaires ont demandé au Gouvernement de leur remettre, avant le 30 septembre 2018, 2 rapports sur deux situations spécifiques liées à la répartition des dotations aux collectivités territoriales :

- un rapport sur les modalités de prise en compte dans la répartition des dotations et des fonds de péréquation des charges liées à l'accueil d'une population touristique non permanentes,
- un second rapport sur les modalités possibles de prise en compte, dans la répartition de la dotation forfaitaire, des surfaces comprises dans les sites Natura 2000 au même titre que celles des zones cœur des parcs nationaux et des parcs naturels marins.

Pour la 1^{ère} fois, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui était stable depuis sa création en 2011, sera minorée en 2018. Au niveau national, cette dotation baisse de 137 millions d'euros.

A compter de 2018, la publication au Journal officiel d'un arrêté du Ministre chargé des collectivités territoriales constatant les attributions de DGF vaudra désormais notification aux collectivités territoriales.

Pour la CARO, la DGF 2018 devrait être quasi-équivalente à celle de 2017.

■ Automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La LF 2018 propose d'instaurer le recours à une base comptable des dépenses engagées et la **mise en paiement pour automatiser** la gestion du FCTVA. Il sera ainsi possible d'abandonner le système déclaratif au profit d'un système automatisé grâce à l'adaptation des applicatifs informatiques.

La loi de Finances prévoit l'entrée en vigueur de ce dispositif au 1^{er} janvier 2019.

En 2019, le gain de temps lié à l'application de cette nouvelle procédure (environ 15 jours travaillés par an) pourrait permettre aux agents en charge du FCTVA de redéployer du temps de travail sur d'autres missions au sein de la Direction Commune des Finances.

■ Soutien à l'investissement local

Créée en 2016 puis reconduite en 2017, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est pérennisée.

Elle est divisée en 2 parts :

- 615 millions d'€ consacrés :
 - aux grandes priorités d'investissement³ : 570 millions d'€,
 - aux contrats de ruralité : 45 millions d'€.
- 50 millions d'€ dits « fonds de modernisation » pour les signataires d'un contrat avec l'Etat s'engageant à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre du plan d'économie.

Cette seconde enveloppe se substitue à la réserve parlementaire.

³ Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

En 2017, la CARO a bénéficié de 50% de subvention au titre de la DSIL pour l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un nouvel équipement aquatique (soit 9 540 €).

Dans le cadre du contrat de ruralité, 2 projets communautaires ont été proposés au titre de la programmation 2018 :

- **la relocalisation du Bureau d'Information Tourisme de Fouras,**
- **la création d'une salle culturelle sur le site des Fourriers.**

Solidarité financière

▪ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

En 2016, la Loi de Finances avait fixé à 1 milliard d'€ les ressources du fonds. En 2017, elles devaient atteindre 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit un montant de 1,2 milliards d'€). La loi de Finances pour 2017 a maintenu à 1 milliard d'€ le montant du fonds et reporté à 2018 l'objectif de 2% des recettes fiscales. La loi de Finances 2018 acte le renoncement durable à ce palier puisqu'elle prévoit qu'à compter de cette année les ressources du fonds sont fixées à 1 milliard d'€.

L'ensemble intercommunal composé de la CARO et des 25 communes membres est éligible au reversement du FPIC. Le montant attribué au territoire est alors réparti, en application du droit commun :

- **premièrement, entre la CARO et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale ;**
- **deuxièmement, entre les 25 communes en fonction de leur potentiel fiscal par habitant : plus la commune dispose d'un potentiel financier par habitant fort par rapport à la moyenne du territoire, moins son attribution FPIC sera élevée et inversement.**

Aussi, le transfert de la compétence Eau-Assainissement n'aura aucune incidence sur le montant de l'attribution FPIC accordé à l'ensemble intercommunal mais aura un impact sur la répartition interne du FPIC entre la CARO, d'une part, et les communes, d'autre part.

Le montant du FPIC alloué à la CARO en 2017 s'élevait à 530 193 €. Selon les estimations financières, il serait stable (estimation 2018 : 531 113 €).

Par ailleurs, la LF 2018 ajuste les mécanismes de garantie. Actuellement, le mécanisme de droit commun permet de percevoir la 1^{ère} année d'inéligibilité 50% du dernier montant perçu. En complément, la LF 2017 a introduit une spécificité pour les collectivités perdant l'éligibilité en 2017 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2016 : elle leur permet de percevoir en 2017 90% du montant perçu en 2016, 75% en 2018 et 50% en 2019.

Pour unifier les régimes de garanties et revenir rapidement au régime de droit commun, la LF 2018 propose un mécanisme de garantie spécifique aux collectivités :

- perdant l'éligibilité en 2018 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2017 (et qui restent inéligibles en 2018) : en 2018, elles percevront 85% du montant perçu en 2017 ;
- perdant l'éligibilité en 2019 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2018 (et qui restent éligibles en 2019) : en 2019, elles percevront 70% du montant perçu en 2018.

Jusqu'à présent, la CARO n'est pas concernée par cette garantie.

Accompagnement de la décentralisation et de la réforme territoriale

▪ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, pour laquelle ils sont compétents à partir du 1^{er} janvier 2018, les communes et leurs groupements peuvent instituer et percevoir une taxe. Selon le code général des impôts, la délibération instituant cette taxe devait être prise avant le 1^{er} octobre 2017 pour être applicable cette année. Toutefois, ces délibérations étaient susceptibles d'être annulées pour vice de compétence, la délibération étant prise par un EPCI qui ne disposait pas encore de la compétence GEMAPI. La LFR 2017 rend applicables ces délibérations à compter des impositions dues au titre de 2018, dans le cas bien sûr où les EPCI sont bien compétents en matière de GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Pour rappel, la CARO avait délibéré en septembre 2017 pour l'instauration de la taxe pour un montant global de 1,3 millions d'€.

Dispositions fiscales

▪ Dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année au titre de résidence principale.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH. Pour ce faire, la Loi de Finances instaure, dès 2018, un **dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous conditions de ressources**. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR) :

- 28 000 € pour la 1^{ère} part du quotient familial,
- majorée de 8 500 € pour chacune des 2 premières demi-parts,
- et de 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la 3^{ème}.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de :

- 30% de leur cotisation de TH en 2018,
- 65% en 2019,
- 100% en 2020.

Pour éviter les effets de seuils, un dégrèvement partiel est également mis en place pour les ménages dont le revenu fiscal de référence se situe entre :

- 27 000 € pour la 1^{ère} part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des 2 premières demi-parts et 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la 3^{ème},
et

- 28 000 € pour la 1^{ère} part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des 2 premières demi-parts et 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la 3^{ème}.

Ce dégrèvement partiel sera également progressif jusqu'en 2020.

A la différence d'une exonération, un dégrèvement n'entraîne pas de perte de recettes fiscales et garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement mais les taux et abattements resteront ceux de 2017.

Les taux pris en compte pour le calcul du dégrèvement comprennent le taux des éventuelles taxes spéciales d'équipement et de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) si cette dernière a été instituée avant 2018.

Les collectivités perçoivent les éventuelles augmentations de taux ou modifications d'abattements supportés par les contribuables.

Le dégrèvement n'entraîne pas non plus de perte d'autonomie fiscale puisque les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées et que le champ de vote des taux n'est pas réduit.

Une réflexion sur les finances globales a été lancée par le Gouvernement afin d'envisager un scénario consistant à supprimer intégralement la taxe d'habitation à terme, et de compenser cette réforme via une révision d'ensemble de la fiscalité locale en 2020 qui assurera l'autonomie fiscale des communes.

Considérant le niveau de revenu moyen des habitants de la CARO, la majeure partie de la population devrait être concernée par le dégrèvement dès l'année 2018.

La redevance audiovisuelle, tout comme les hausses de taxe d'habitation résultant des éventuelles hausses de taux votées par les collectivités ou d'une augmentation de la valeur des bases en 2018, la taxe GEMAPI mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018, ne sera pas incluse dans le dégrèvement et devra donc être payée par le contribuable.

- **Cotisation foncière des entreprises (CFE) payée par les travailleurs indépendants**

La LF 2018 exonère de cotisation minimum de CFE les travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 000 €. La perte de recettes fiscales pour les communes et les intercommunalités sera compensée au moyen d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat dont le montant sera calculé à partir du taux de CFE appliqué en 2018. Les éventuelles hausses de taux ne seront pas prises en compte.

- **Impôts économiques locaux**

Afin de redynamiser le commerce de centre-ville, la Loi de Finances offre aux communes, aux EPCI et aux Départements la possibilité d'instituer, dès 2018, un abattement à la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial. Pouvant aller jusqu'à 15%, ces abattements peuvent atténuer ou neutraliser les hausses de cotisations de taxe foncière des petits commerces qui, au cours des prochaines années, seront consécutives à l'entrée en vigueur en 2017 des valeurs locatives révisées des locaux professionnels.

Les communes et EPCI qui auront mis en place les abattements et auront ainsi renoncé à des recettes fiscales pourront, en contrepartie, augmenter le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) due par les magasins d'une surface supérieure à 400 m². Actuellement compris entre 0,8 et 1,2, ce coefficient pourra être porté à 1,3.

En 2018, les élus auront à débattre de l'instauration éventuelle de cet abattement et de la revalorisation du coefficient de la TasCom actuellement à 1,05.

- **Valeur locative des locaux des entreprises artisanales**

La loi de Finances prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la valeur locative des locaux des entreprises artisanales ne peut être calculée selon la méthode d'évaluation dite « comptable », utilisée pour les immobilisations industrielles. La valeur locative de ces locaux sera évaluée par référence au marché locatif, comme pour les autres locaux professionnels.

Compte tenu des modalités de calcul à produit constant et des périodes de lissage, il n'y a pas d'impact sur le niveau des ressources fiscales attendues par les collectivités.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

A compter de 2019, l'IFER s'appliquera non seulement à la boucle locale de cuivre comme aujourd'hui, mais aussi aux réseaux de communications électroniques en fibre optique ou en câble coaxial. Cette modernisation de l'assiette de la taxe est accompagnée d'une baisse de son tarif de façon à ce que le prélèvement global sur les opérateurs n'augmente pas.

En outre, pour encourager le déploiement du très haut débit, la durée d'exonération des nouvelles lignes construites passe de 3 à 5 ans.

En 2017, l'IFER était de 355 699 €. Elle devrait être quasi-équivalente pour 2018.

- **Taxe de séjour**

La LFR 2017 prévoit que, pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement (sauf les campings), le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Ainsi, les meublés touristiques mis en location sur les plateformes de réservation en ligne, qui sont très exceptionnellement classés, pourront être soumis à une taxe de séjour proportionnelle jusqu'à un plafond de 5% du prix de la location, dans la limite de 4 € par nuitée et par personne. Le dispositif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, les collectivités pouvant délibérer sur l'instauration de la taxe ou modifier leurs tarifs jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

La LFR 2017 généralise, à partir du 1^{er} janvier 2019, la collecte de la taxe de séjour au réel par les plateformes internet qui servent d'intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels. Jusqu'à présent, seul Airbnb avait mis en place un système de collecte et de paiement de la taxe mais le dispositif était limité à quelques dizaines de villes.

En 2017, la taxe de séjour a augmenté de 40 360 € par rapport à 2016 et les nouvelles dispositions introduites par la LFR 2017 devraient à nouveau engendrer une augmentation du produit de la taxe en 2019.

Dispositions diverses

- **Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité**

Afin de participer au financement de l'assurance chômage, les agents du secteur public et parapublic sont soumis à une contribution exceptionnelle de solidarité, au même titre que les personnels du secteur privé qui cotisent à l'assurance chômage. Une contribution de 1% est prélevée sur les rémunérations des agents publics.

Le Gouvernement ayant décidé de réduire les cotisations d'assurance chômage en leur substituant une hausse de la CSG, la contribution exceptionnelle de solidarité affectée à l'assurance chômage est par conséquent supprimée.

Cette suppression compensera en partie l'augmentation de la CSG.

- **Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public**

Le jour de carence avait été introduit sur la période de 2012 à 2014, notamment pour rapprocher la situation des personnels du secteur public de celle du secteur privé pour lequel 3 jours de carence sont constitués. Cette disposition avait été retirée en 2014.

La LF réintroduit ce jour de carence dans les 3 fonctions publiques dès 2018.

Cette mesure engendrera des économies pour la CARO 2018.

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES

Conformément à l'analyse financière retro-prospective présentée 23 mars 2017, la CARO doit maîtriser strictement ses charges de fonctionnement en 2018 et phaser, de manière optimale, ses investissements. Les transferts de compétences ainsi que les mutualisations réalisés en 2017 vont lui permettre d'optimiser son coefficient d'intégration fiscale.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

Il s'agit principalement des **produits des services et du domaine**, liés aux diverses régies (gens du voyage, Fort Boyard Challenge, boutique du Transbordeur, médiathèques...) et aux conventions de mise à disposition de personnel CARO auprès de la Ville de Rochefort.

Les dépenses de personnel des services mutualisés seront désormais comptabilisées (- 1 602 K€) dans les attributions de compensation perçues par les communes afin d'optimiser la DGF à partir de 2019. Par ailleurs, la régie des aires d'accueil des gens du voyage a été clôturée en cours d'année 2017 (- 28 K€) et l'encaissement des recettes est désormais directement perçu par le prestataire en charge de la gestion des aires.

Enfin, à partir de 2018, les recettes du Conservatoire et de La Poudrière seront perçues par la CARO, soit environ 116 K€ au global.

Les concours de l'Etat

	2017	Prévision 2018	Evolution 2018/2017
Dotation d'intercommunalité	2 287 491 €	2 283 313 €	- 4 178 €
Dotation de compensation	2 779 963 €	2 741 383 €	- 38 580 €
Sous-total DGF	5 067 454 €	5 024 696 €	- 42 758 €
FPIC	530 193 €	531 113 €	920 €
Allocations compensatrices FB + TP	18 756 €	17 970 €	- 786 €
Allocations compensatrices TH	670 411 €	709 608 €	39 197 €
Sous-total FPIC + all. Compensatrices	1 219 360 €	1 258 691 €	39 331 €
TOTAL	6 286 814 €	6 283 387 €	- 3 427 €

Les concours versés par l'Etat devraient être relativement stables entre 2017 et 2018, la diminution de la dotation de compensation (- 38 k€) devant ainsi être contrebalancée par la progression de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation (+ 39 k€).

La fiscalité locale directe

▪ La fiscalité « ménage »

Le coefficient d'actualisation des bases prévu dans la LF 2018 est arrêté à 1,2% et l'estimation prudente de l'évolution physique des bases (+0,5% sur la taxe d'habitation et le foncier bâti ; - 3% sur le foncier non bâti), permet d'estimer les bases 2018 ainsi :

	Bases 2017 Etat 1386	Bases 2018 Prévisions	Évolution totale	Coefficient d'actualisation	Évolution physique
TH	88 159 327	89 663 325	1,71%	1,20%	0,50%
TFB	71 291 322	72 501 749	1,70%	1,20%	0,50%
TFNB	1 715 082	1 676 938	-2,22%	1,20%	-3,00%
TOTAL	161 165 732	163 842 012	1,66%	1,20%	0,46%

Comme présentée par la prospective financière et actée par les élus communautaires le 23 mars 2017, **l'augmentation des taux d'imposition devra, tout comme en 2017, être maîtrisée à + 3%.**

▪ La fiscalité « professionnelle »

○ **Cotisation foncière des entreprises (CFE)**

En 2017, les bases fiscales de la CFE ont été revues. En revanche, le taux n'a pas été augmenté afin d'assurer l'équité fiscale entre les contribuables.

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
CFE	25,51%	25,51%	26,48%

Le produit fiscal de CFE pourrait ainsi augmenter de l'ordre de 223 K€.

En 2018, conformément à ce qui avait été présenté lors de la prospective financière le 23 mars 2017, **le taux de CFE sera revu à la hausse dans la limite du taux mis en réserve de 0,97.**

○ **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Les services fiscaux ont notifié le montant prévisionnel de CVAE qui devrait être perçu par la CARO au titre de l'année 2018, soit 2,826 M€. Celle-ci serait ainsi en diminution par rapport à 2017 de 279 k€. Une fois les rôles reçus, il conviendra de les analyser pour comprendre les raisons de cette diminution de CVAE.

○ **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

	2016	2017	Prévision 2018
IFER	277 311 €	355 699 €	359 967 €

Les tarifs des IFER évoluent en fonction de l'inflation prévisionnelle qui s'établirait selon les prévisions de la BCE à 1,2 % pour 2018, laissant ainsi présager un produit supplémentaire de 4 K€.

○ **Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

	2017	2018
TaSCom	1 272 033	1 270 000

Le montant de la TaSCom d'une entreprise est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail d'un établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Le montant de la TaSCom 2018 peut être estimé à un niveau comparable à celui de l'année dernière.

Pour mémoire, le coefficient applicable sur le tarif de la taxe sur les surfaces commerciales est fixé depuis le 1^{er} janvier 2017 par le Conseil communautaire à 1,05 (il peut être compris entre 0,8 et 1,2).

Taxe GEMAPI

Les EPCI sont désormais compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations. Pour faire face à leurs nouvelles dépenses, l'Etat donne les moyens aux collectivités à travers une contribution fiscale additionnelle, la taxe GEMAPI.

Cette taxe, qui a été votée par la CARO en septembre 2017, présente une double caractéristique :

- d'une part, c'est un impôt additionnel : son établissement et son recouvrement sont adossés sur les contributions directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE)
- d'autre part, c'est un impôt de répartition : la CARO ne vote pas un taux ou un barème tarifaire, mais détermine un produit global attendu que l'Administration Fiscale doit répartir entre les redevables.

Pour 2018, les dépenses pour l'exercice de la compétence GEMAPI sont estimées à 3,286 K€.

Leur financement est assuré par des fonds de concours, des subventions, des réductions d'attributions de compensations et du FCTVA.

La taxe GEMAPI complète le reste à charge, soit un produit nécessaire de 1,3 K€ (soit 18,62 € par habitant) ce qui représente environ par contribuable :

- 15 € au titre de la taxe d'habitation,
- 15 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 3 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 42 € au titre de la cotisation foncière sur les entreprises.

○ **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**

Les nouvelles modalités de calcul de la redevance des déchets ménagers sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Une collecte de verre par apport volontaire ainsi qu'une optimisation de la fréquence de ramassage des déchets ménagers a été instituée.

Le budget annexe « déchets ménagers » dispose de recettes complémentaires relatives à la valorisation des produits valorisables (verre, plastique, aluminium, acier,...) et bénéficie du soutien d'organismes (Citéo, Ecofolio, Eco-mobilier,...) en fonction du tonnage de matériaux recyclés.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	Evolution 2016/2017
REOM	8 280 369 €	8 292 515 €	7 900 643 €	-4,73%
Vente de produits valorisables	513 585 €	515 138 €	518 603 €	0,67%
Participation matériaux recyclés (Citéo...)	770 057 €	829 431 €	886 958 €	6,94%
TOTAL	9 564 011 €	9 637 084 €	9 306 204 €	-3,43%

La REOM n'augmentera pas en 2018 pour la 4^{ème} année consécutive. Néanmoins, tout nouveau service amènera la CARO à s'interroger sur une éventuelle augmentation des tarifs.

La fiscalité indirecte

▪ La taxe de séjour

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan appliquera en 2018 la nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017*
Taxe de séjour	498 459 €	460 000 €	500 360 €

* *Projet de CA 2017*

▪ Le versement transport

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public est entré en application le 1^{er} septembre 2017.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	Evolution
Versement Transport	2 666 322 €	2 959 625 €	3 280 993 €	10,9%

* *Projet de CA 2017*

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a opté pour le taux plafond - qui lui est applicable eu égard à ses caractéristiques - de 0,80 % depuis le 1^{er} juillet 2016.

Depuis 2016, seules les entreprises de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant) sont assujetties. La différence est versée sous forme de compensation, selon une périodicité trimestrielle, pour le compte de l'Etat par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) et la Caisse Centrale de la mutualité Sociale Agricole (CCMSA). À ce titre la CARO a perçu en 2017 la somme de 48,5 K€ (pour 2016).

Elle reste dans l'attente de celle relative à l'année 2017 qui devrait être versée dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

Même si le Gouvernement n'a pas encore totalement fait connaître l'ensemble des arbitrages et décisions en direction des agents publics qu'il entend mettre en place pour 2018, les mesures déjà annoncées et / ou votées au plan national viendront impacter, cette année encore, le niveau des dépenses de personnel de la CARO.

Parallèlement, ces dépenses de personnel sont amenées à progresser en volume en raison des mutualisations de service intervenues au cours de l'année 2017 (effet en année pleine en 2018) et des nouveaux transferts de compétences qui sont opérés à compter du 1^{er} janvier 2018 (compensée par la diminution des attributions de compensation versées aux communes).

Toutefois, et compte tenu du contexte financier et budgétaire tendu de la collectivité, l'objectif global demeure, autant que possible, la maîtrise des dépenses de personnel qui représentent désormais une part importante des budgets.

▪ Les mesures d'ordre national

Le Gouvernement a déjà annoncé une série de mesures qui auront une incidence sur la masse salariale de la CARO pour 2018 :

- **Gel de la valeur du point d'indice** servant au calcul des rémunérations des agents publics : la dernière augmentation remonte à février 2017 (+ 0,6%).
- **Suspension de l'application de la réforme dite « PPCR »** (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) : le Gouvernement a décidé de ne pas mettre en œuvre les grilles indiciaires initialement prévues pour 2018 qui auraient conduit à une réévaluation des rémunérations des agents. Ce statu quo aura donc pour effet de ralentir la progression des carrières et des rémunérations des agents. Cette mesure permettra à la CARO, non de faire des économies, mais de ne pas dépenser plus à ce titre.
- **Mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la journée de carence** au titre des absences pour maladie pour lutter contre l'absentéisme au travail et rétablir l'équité entre le secteur public et le secteur privé. Les salaires et charges des agents absents ne seront donc pas versés le premier jour d'absence pour maladie. L'application de cette mesure engendrera donc des économies en 2018, difficiles encore à estimer à ce stade de l'année.
- **Augmentation de 1,7 point de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)** acquittée par les agents à compter du 1^{er} janvier 2018 (estimée à 175 000 € sur l'année) et **suppression, à cette même date**, en compensation, de la **contribution exceptionnelle de solidarité** (1%) et de la **contribution de maladie** (0,75%) jusqu'alors acquittées par les agents.
- **Versement dans le même temps d'une indemnité différentielle** destinée à compenser la compensation aux agents de l'augmentation de leur CSG : cette indemnité obligatoire sera à la charge des employeurs, donc de la CARO.
- Engagement toutefois de l'État à compenser la charge de cette indemnité différentielle par une **diminution corrélative des charges sociales des employeurs au titre de l'assurance maladie** (taux de 9,88 % et non plus 11,50 %) : cette compensation ne vaudra cependant que pour les seuls agents fonctionnaires à temps complet, laissant donc un reste à charge pour la CARO.

▪ Les orientations de la CARO

Au regard des recettes dont elle disposera et des dépenses auxquelles elle devra faire face, la CARO poursuivra sa démarche de recherche d'économies.

Ainsi, et au-delà des mesures décrites plus haut, les dépenses en matière de personnel seront impactées par les éléments suivants :

○ **Les transferts de compétences :**

Dans la continuité de l'action de renforcement et d'homogénéisation de l'offre de services sur le territoire de la CARO, des compétences et équipements jusqu'alors portés par les villes le seront désormais par la CARO.

Ainsi au titre de la compétence culturelle, à partir du 1^{er} janvier 2018, le **Conservatoire de musique et de danse** et le service des **musiques actuelles** de Rochefort sont transférés à la CARO avec les personnels qui y sont attachés (30 agents).

La compétence **eau-assainissement et pluvial** est également prise à cette même date par la CARO : 28 agents sont transférés à ce titre et une Direction est créée pour en assurer la gestion.

Au total, 58 agents rejoignent la CARO au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre des divers transferts opérés.

○ **Effet en année pleine des mutualisations de services entreprises au cours de 2017 :**

Cela concerne cette année la Direction commune des Ressources humaines, créée au 1^{er} novembre dernier et née du regroupement des DRH de la ville de Rochefort (12 agents) et de la CARO (4 agents) ainsi que la Direction des Services Techniques (2 agents) et le secrétariat général (1 agent).

Il est rappelé que l'ensemble des transferts de compétences, mutualisations de services et mises à disposition de personnel impactera naturellement les niveaux de refacturations et d'attribution de compensation entre les villes concernées et la CARO ainsi que le niveau d'inscriptions budgétaires.

○ **Maintien de l'effort de formation des personnels de la CARO :**

L'adaptation constante des services et des agents est un enjeu fondamental de l'efficacité de la collectivité. La formation des agents en est un levier. Les effectifs progressant, les moyens budgétaires consacrés à leur formation seront donc proportionnellement en augmentation tout en veillant à utiliser au mieux l'offre proposée en ce sens par le CNFPT auprès duquel la CARO cotise.

○ **Poursuite de l'effort de prévention des risques professionnels au sein des services :**

A cette fin, et pour prendre en compte l'augmentation du nombre des personnels et des champs d'intervention de la CARO, un assistant de prévention sera recruté en début d'année 2018. Il interviendra principalement auprès des communes de la CARO qui le souhaiteront.

○ **Évolution des effectifs et de la masse salariale :**

L'effectif de la CARO passe de 191 agents au 1^{er} janvier 2017 à 273 au 1^{er} janvier 2018. Cette augmentation de l'effectif est due majoritairement aux transferts de compétence et aux mutualisations intervenues en cours d'année (73 agents concernés).

Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit, outre les charges financières de la dette qui seront développées ci-après, principalement des versements au titre :

▪ **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Ce montant étant gelé à l'euro près depuis la suppression de la taxe professionnelle, il sera, cette année encore, de 859 763 €.

▪ **Attributions de compensation (AC)**

	CA 2016	BP 2017	CA 2017*	Prévision BP 2018
Total des AC versées	9 420 338 €	8 197 338 €	6 544 795 €	4 894 900 €

* Projet de CA 2017

En 2017, une réduction des AC versées aux communes de Rochefort, Echillais, Saint-Agnant, Port-des-Barques et Tonnay-Charente a été opérée au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2017 (lecture publique, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, zones d'activités économiques et charges de personnel des directions mutualisées).

En 2018, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017, les AC versées aux communes membres s'élèveront à 6,541 M€, duquel il convient de déduire les autres transferts qui sont intervenus au 1^{er} janvier 2018 (Conservatoire de musique et Musiques Actuelles, GEMAPI, eau, assainissement, pluvial et pistes cyclables). Ces dernières sont provisoirement estimées à 1 646 K€ et intégrées telles quelles au BP 2018 de la CARO. Il appartiendra néanmoins à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de se prononcer au cours de l'année 2018, de manière précise, sur le montant de ces nouveaux transferts.

- **Charges à caractère général**

À périmètre constant, les charges à caractère général devraient être maîtrisées en 2018 compte-tenu des efforts de gestion demandés dans la lettre de cadrage. En revanche, les dépenses de fonctionnement de la CARO augmenteront en 2018 du fait des compétences transférées (GEMAPI, Conservatoire, eau, assainissement, pluvial).

- **Subventions d'équilibre aux budgets annexes**

Versées aux budgets annexes, elles doivent permettre de financer non seulement les charges de fonctionnement de ces derniers, mais également le remboursement en capital de la dette non couvert par leurs recettes propres.

En 2018, le montant total des subventions d'équipement d'équilibre augmentera, notamment sur le budget annexe Transports, pour tenir compte de la nouvelle contribution forfaitaire versée au délégataire de service public qui assure la compétence de transport urbain.

La section d'investissement

La dette

L'encours de dette 2018 (ou CRD - capital restant dû) de la CARO intégrera les encours des budgets annexes Eau et Assainissement (3 129 480 € de CRD pour l'eau et 4 295 613 € pour l'assainissement).

- Evolution du CRD de 2014 à 2018 (tous budgets confondus)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	01/01/2018 *
CRD	28 173 K€	30 205 K€	33 787 K€	30 478 K€	37 903 K€

* CRD au 31/12/2017 + les CRD des budgets annexes eau et assainissement liés au transfert de compétence

- Evolution du CRD de 2014 à 2018 du budget principal

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 *
CRD	14 156 K€	15 580 K€	16 075 K€	15 114 K€	13 919 K€

* CRD théorique au 31/12/2018 sans souscription de nouvel emprunt en 2018

-Évolution de l'annuité de 2014 à 2018 (tous budgets confondus y compris Eau et Assainissement)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 *
Capital	3 146 443 €	2 955 434 €	3 299 303 €	3 535 574 €	4 526 648 €
Intérêts	1 324 137 €	1 578 369 €	919 973 €	1 021 908 €	1 098 406 €
Annuité	4 470 581 €	4 533 804 €	4 219 277 €	4 557 482 €	5 625 054 €

* annuité théorique au 31/12/2018 sans souscription de nouvel emprunt en 2018

- Evolution de l'annuité de 2014 à 2018 du budget principal

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 *
Capital	1 163 803 €	927 051 €	1 022 851 €	1 187 101 €	1 195 531 €
Intérêts	623 384 €	614 536 €	531 215 €	498 067 €	405 393 €
Annuité	1 787 187 €	1 541 588 €	1 554 066 €	1 685 168 €	1 600 924 €

* annuité théorique au 31/12/2018 sans souscription de nouvel emprunt en 2018

Les fonds de concours versés aux communes

En 2018, la CARO poursuivra son accompagnement auprès des communes en reconduisant l'enveloppe globale au titre des fonds de concours (620 k€) pour des projets relevant des thématiques identiques à celles de 2017 :

- travaux en lien avec l'agenda 22 et travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux et des espaces publics ;
- travaux en lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- travaux d'accessibilité du territoire et des services, notamment ceux concernant l'amélioration des voiries.

Les autres recettes d'investissement

Les recettes d'investissement concernent les subventions d'investissement, le FCTVA et l'autofinancement.

▪ Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, qui pourront être inscrites au BP 2018, correspondent à des subventions récemment notifiées. Pour un total de 250 k€, elles concernent :

- les pontons et passerelles du Pont Transbordeur (98 k€),
- les pontons de Rochefort (49 k€) et de Port-des-Barques (32 k€),
- le Programme d'Action de Prévention des Inondations (17 k€),
- le co-working (38 k€),
- le Schéma de Cohérence Territorial (16 k€).

Un certain nombre d'autres dossiers sont en cours de notification ou seront déposés dans l'année auprès des partenaires (Etat, Région, Europe, Agence de l'eau...), et notamment au titre du contrat de ruralité et de la nouvelle contractualisation avec la Région (cf. infra « *Politiques contractuelles* »).

- **Le fonds de compensation de la TVA**

Il s'agit d'un remboursement effectué par l'Etat à hauteur de 16,404 % de certaines dépenses d'investissement éligibles constatées au trimestre précédent.

Seuls trois trimestres ont pu être comptabilisés en 2017. En revanche, les services de l'Etat devraient être en mesure de traiter en 2018 la demande de remboursement des 12 derniers mois déclarés.

	CA 2017*
Budget principal – FCTVA investissement	123 052 €
Budget principal – FCTVA fonctionnement	1 236 €
BA Tourisme – FCTVA investissement	7 643 €
BA Tourisme – FCTVA fonctionnement	818 €

* *Projet de CA 2017*

L'autofinancement

En 2018, l'autofinancement s'améliorera du fait, principalement, des recettes liées à la taxe GEMAPI qui permettra de financer les investissements importants liés à cette compétence.

3. LES PROJETS DE LA CARO

En 2018, le niveau des investissements sera supérieur à celui de 2017 du fait de la prise de compétence GEMAPI, des transferts de compétences et de l'objectif de réserves foncières économiques à constituer.

Développement économique

Dans le prolongement des travaux menés en 2017 dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Développement Economique, plusieurs axes de travail prioritaires ont été identifiés pour l'année 2018.

Marketing territorial

En 2018, la CARO poursuivra la réflexion sur une démarche de marketing territorial en lançant une mission d'accompagnement et de conseil en stratégie de marketing territorial et d'attractivité. Il s'agira de disposer d'ici la fin de l'année d'une **stratégie d'attractivité fondée sur 3 thèmes** :

- économie
- tourisme
- culture.

La démarche de co-construction, fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés, devra déboucher sur :

- un socle commun avec un discours et des argumentaires génériques et thématiques ;
- une stratégie de marque partagée et un écosystème de marque reprenant des éléments écrits graphiques identifiables au territoire et utilisables par tous (charte graphique, logo...), et ce notamment, en fonction des 3 thématiques identifiées ;
- une identification d'ambassadeurs du territoire ;
- une stratégie de communication propre à la démarche en elle-même.

Le territoire de Rochefort Océan souhaite communiquer auprès de plusieurs cibles de clientèles et prospects sur lesquels il souhaite agir :

- les habitants présents et futurs nouveaux habitants : donner une image positive ;
- les touristes fidèles (curistes, familles, résidents secondaires...) et nouveaux ;
- les acteurs économiques ou porteurs de projets endogènes et exogènes ;
- les investisseurs (immobiliers économiques, résidentiels...)
- la jeunesse.

Stratégie foncière

La Stratégie de Développement Economique (SDE) a amené la collectivité à prendre en compte la problématique de la **maîtrise et d'aménagement foncier** portant sur une surface totale de 152 hectares, qui s'effectuera en plusieurs phases.

Ainsi, en 2018, la CARO envisage d'acquérir des parcelles :

- pour l'extension des zones de l'Houmée et de la Croix Biron,
- pour l'aménagement de la zone portuaire et de la zone horticole.

Le **Schéma d'aménagement des Ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente** est entré dans une phase opérationnelle sur le volet de la maîtrise foncière. L'année 2018 sera consacrée à la poursuite de ces actions, en partenariat avec le Syndicat Mixte constitué en 2017, et en accompagnement des acteurs portuaires.

Une étude spécifique sur le Port de Tonnay-Charente permettra de définir les contours des actions à mener pour structurer une offre foncière et portuaire cohérente et ambitieuse. Complétée d'une réflexion autour d'une voie de desserte portuaire, elle viendra s'ajouter au Schéma d'aménagement portuaire existant.

Le projet de **ZAC de l'Arsenal**, à vocation aéronautique, se poursuit avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine au travers de transactions amiables et l'accompagnement des occupants dans la recherche de solutions individualisées en favorisant une relocalisation sur le territoire de la CARO.

Le processus d'instruction d'une Déclaration d'Utilité en 2017 permettra, en cas d'accueil favorable des services de l'Etat, d'accélérer la maîtrise foncière sur la zone et de favoriser le développement des projets économiques existants (développement de Stelia Aerospace et de sous-traitants aéronautiques).

Enfin, l'étude de création d'une zone d'activités aéronautiques sur **l'aéroport de Charente-Maritime Saint-Agnant** sera également initialisée en partenariat avec les services du Département.

Développement numérique

En 2018, l'espace de **co-working** va poursuivre son programme de développement.

La filière des Technologies de l'Information, de la Communication et du Numérique est encore très insuffisamment identifiée, structurée et animée sur le territoire. Fin 2017, la CARO a initialisé un partenariat avec le SPN (association regroupant plus de 150 entreprises du numérique sur l'ex-Poitou-Charentes) afin de :

- mobiliser les acteurs de la filière numérique du territoire,
- s'inscrire dans une dynamique régionale,
- favoriser la visibilité des acteurs économiques locaux,
- structurer la filière numérique du territoire,
- construire un programme d'animations qui s'inscrit dans la stratégie politique en faveur du développement de la filière numérique,
- accompagner les entreprises numériques dans une démarche structurée d'innovation.

Une étude pour la **création d'un Datacenter** sera menée en 2018 afin définir précisément le projet : besoins techniques, business plan, pôle de formation numérique (CIPECMA, école de codage, Université de La Rochelle...). La CARO portera la partie immobilière du projet (pour le Datacenter lui-même mais également les espaces de formation) tandis qu'un partenariat public-privé sera mis en place pour l'exploitation des activités.

Enfin, le développement d'un **Fablab professionnel**, inscrit plus globalement dans une logique de démarche technopolitaine, va se poursuivre pour aboutir à l'implantation d'un outil opérationnel fin 2018. Une association, baptisée Créalab Rona (Rochefort Océan Nouvelle-Aquitaine), a été créée à l'initiative d'une première communauté d'intérêt constituée d'une quinzaine d'acteurs économiques et d'organismes issus de l'enseignement et de la recherche. A terme, elle sera en charge du pilotage de l'animation autour des questions d'innovation collaborative et industrielle mais aussi de la gestion du Fablab. L'AP/CP correspondant à ce projet sera proposée à l'occasion du vote du BP 2018.

Accompagnement des porteurs de projets à la création/reprise d'entreprises

La candidature d'acteurs du territoire, montée en réponse à l'appel à projet régional «Accompagnement des porteurs et porteuses de projet à la création et reprise de TPE», va amener le **Pôle Entreprendre Rochefort Océan**, coordonné par la CARO et la Chambre de Commerce et d'Industrie, à redéfinir, en 2018, une dynamique de développement afin d'apporter une réponse globale aux créateurs et repreneurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

La présence sur des salons professionnels dédiés à la création d'entreprises sera poursuivie.

Un projet de **pépinière d'entreprises** (dans le cadre de la démarche technopolitaine engagée) s'inscrit dans la perspective d'une structuration de l'offre résidentielle sur le territoire aujourd'hui dépourvu d'une telle offre d'hébergement et d'accompagnement.

Valorisation des filières courtes alimentaires

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan met en œuvre un programme visant le **développement et l'ancrage territorial des filières courtes** destiné à sauvegarder les exploitations agricoles et conchylicoles qui entretiennent les espaces naturels remarquables du territoire et à soutenir l'économie rurale de proximité qu'elles génèrent. En 2018, ces actions se poursuivront dans trois directions :

1. L'accompagnement de la restauration collective :

- animation du groupement d'achat local (11 établissements, 4 700 repas/jour),
- organisation de « tests consommation » dans les établissements volontaires,
- action pédagogique : la poursuite du projet pourrait tendre vers la mise en place d'un réseau de fermes pédagogiques.

2. La commercialisation et la diversification des débouchés :

- poursuite de l'annuaire des producteurs en ligne sur le site web de la CARO,
- définition d'un réseau de distribution de produits locaux auprès des commerçants, artisans (bouchers, pâtisseries, etc...) dans le cadre du programme FISAC 2016-2020,
- étude portant sur l'organisation des marchés de plein air,
- définition d'une signalétique dédiée aux exploitations qui commercialisent à la ferme.

3. La poursuite de la prospection des projets des éleveurs :

En 2018, la CARO tentera d'accompagner au mieux les projets des éleveurs. Ce travail permettra ainsi d'harmoniser son intervention sur l'ensemble du marais en complément et en cohérence avec la réflexion sur la valorisation des produits de l'élevage dans le cadre du Grand Projet du Marais de Brouage.

Soutien au commerce et à l'artisanat

La mise en œuvre du programme **Opération collective FISAC 2016-2020** sera poursuivie avec la réalisation d'une douzaine d'actions destinées à valoriser les centralités, réduire la vacance des locaux commerciaux, inciter les commerces de proximité à s'inscrire dans des dynamiques de modernisation, développer de nouvelles démarches marketing et s'adapter aux nouvelles pratiques des consommateurs.

La CARO et la Ville de Rochefort élaboreront la **candidature au plan national « Action cœur de ville »** destiné à soutenir le développement des villes moyennes et à redonner attractivité et dynamisme à leurs centres-villes.

Un **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial** est en cours d'élaboration. Prévu pour le 2^{ème} trimestre 2018, il permettra de développer une dynamique de répartition de l'activité commerciale et artisanale dans un souci d'équilibre et de pérennisation des activités en centralité et de périphérie. Il constituera l'un des maillons du futur SCOT engagé dans son processus de révision.

Formation, enseignement supérieur et structuration d'une communauté scientifique

Les actions en faveur de l'emploi se poursuivront en 2018 par le renforcement des échanges avec les acteurs de l'emploi afin de conduire des **actions d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi** sur leurs besoins individuels exprimés mais aussi sur le plan collectif (Matinales RH, Zooms métiers, Semaine de l'Industrie, dispositif d'accompagnement à l'installation des familles, champs de formation non pourvus...).

La dynamique engagée en 2016 et 2017, visant à développer **l'offre de formation** sur le territoire, se poursuivra en 2018, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur où les échanges initiés avec différents acteurs (Université, Ecole d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels, Centre National des Arts et Métiers, CIPECMA, ...) seront renforcés. La réflexion autour de la **création d'une école de codage**, en appui des projets numériques portés par le territoire, sera lancée.

Développement des démarches partenariales

Il s'agira :

- de **favoriser les échanges entre clusters et les projets collaboratifs et communs**, vecteurs d'innovation de coopération et de liens socio-économiques,
- de **conforter les liens avec les acteurs du développement économique** : acteurs institutionnels (Région, Etat, Pôle métropolitain, collectivités et EPCI voisines, Agence de Développement et d'Innovation ...), consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture), organismes de formation (Ecoles, Universités...) et clusters (Aéroteam Poitou-Charentes, SPN...)

Lutte contre la désertification médicale

En 2017, à l'initiative de son Président, la CARO a constitué un groupe de travail avec les médecins, la Faculté de médecine, l'Agence Régionale de la Santé (ARS=, l'hôpital de Rochefort, les Thermes et le CCAS afin d'échanger sur les mesures qui permettraient de lutter contre le désert médical. La première étape a consisté à encourager les médecins généralistes à devenir maîtres de stage et ainsi inciter les jeunes internes, et donc en formation, à s'installer sur le territoire de la CARO.

En 2018, il est proposé d'initier une **démarche de valorisation du territoire auprès des étudiants** en 6^{ème} année afin de les amener à choisir la CARO pour effectuer leur stage en médecine de ville, tout en favorisant leur accueil et leur hébergement.

Parallèlement, et en collaboration avec l'ARS et l'hôpital de Rochefort, la pertinence et l'efficacité des projets des **maisons ou centres de santé** seront étudiées.

Enfin, l'option de **médecins thermaux salariés** étant désormais juridiquement possible, elle pourra constituer une orientation permettant de lutter contre le désert médical dans un contexte de projet de développement de l'offre thermale sur le territoire.

Emploi, Insertion, Politique de la Ville

Contrat de Ville 2015-2020

Le Contrat de ville 2015-2020 s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En 2017, il a permis de mobiliser 132 521 € de crédits d'Etat (dont 43 000 € au titre du Programme de Réussite Educative) pour le financement d'actions sur les **quartiers prioritaires de Rochefort**.

A ce jour, le montant de l'enveloppe 2018 n'a pas encore été communiqué par l'Etat.

Solidarité territoriale

Dans le cadre de la solidarité territoriale, en 2017, la CARO a attribué des subventions aux partenaires associatifs locaux, ce qui leur a permis de mettre en œuvre des actions pour les publics les plus fragiles du territoire.

Ce **soutien aux structures associatives** sera reconduit en 2018.

Organisme Intermédiaire (OI) pivot La Rochelle-Rochefort

L'Etat s'est engagé à financer les deux dispositifs PLIE de l'OI pivot porté par la CARO sur la période 2015/2020. Cette période est couverte par deux **conventions de subventions globales entre l'Etat et la CARO** dont les montants FSE sont répartis comme suit :

- 3 929 002 € de FSE pour la période 2015/2017,
- 2 629 002 € de FSE pour la période 2018/2020.

Selon les comités de pilotage des deux PLIE, l'enveloppe de crédits FSE accordés par l'Etat pour la période 2018-2020 est insuffisante pour assurer la poursuite des opérations d'accompagnements personnalisés, de relations entreprises, de soutien aux initiatives de l'insertion par l'activité économique, de formation et de coordination..., outils territoriaux indispensables sur des territoires comme celui de la CARO où le taux de chômage reste supérieur au niveau national.

Aussi, en 2018, l'OI pivot négociera avec l'Etat un avenant, dès la signature de la convention de subvention globale, pour envisager d'éventuels abondements FSE (notamment la réserve de performance).

Le maintien des contreparties financières au titre du FSE est toujours d'un taux de 40% du montant total des opérations éligibles au FSE du Programme Opérationnel National Inclusion.

Coordination des acteurs du PLIE Rochefort Océan

En 2018, l'objectif du PLIE Rochefort Océan sera de **suivre 470 personnes et d'animer un réseau de 200 entreprises**. La coordination avec les acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle sera toujours portée par la CARO. La relation entreprise continuera à être développée pour faciliter le recrutement des participants du PLIE.

Développement culturel

Lecture publique

Dans le prolongement de la définition du projet culturel communautaire, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre du **nouveau service de lecture publique communautaire**, comprenant les actions suivantes :

- carte unique d'abonnement au réseau et d'un site web commun aux médiathèques,
- circulation des documents par un système de navette,
- programmation culturelle et communication commune,
- développement de collections et d'outils numériques,
- acquisitions concertées et amélioration de l'offre documentaire,
- harmonisation et élargissement des horaires d'ouverture des équipements.

Education culturelle et artistique

2018 devra également permettre de définir et de mettre en œuvre :

- la **politique d'enseignement artistique communautaire** en s'appuyant notamment sur le conservatoire de musique et de danse et les écoles associatives.

Une expérimentation sera réalisée avec la **création d'un pôle d'enseignement du chant** en dehors de Rochefort afin d'améliorer l'accessibilité des publics à l'enseignement artistique. De plus, un accroissement du nombre d'heures d'enseignement sera proposé afin d'accueillir plus d'élèves au conservatoire ;

- la **politique Musiques actuelles** à l'échelle du territoire en s'appuyant sur les différents lieux de spectacles présents sur la CARO.

La collectivité continuera à déployer une offre à destination des jeunes publics en matière **d'éducation culturelle et artistique**. D'autres projets pourront répondre à cet objectif : résidences d'artistes, parcours artistiques ...

Spectacle vivant

Une réflexion sera menée autour du **spectacle vivant** dans la perspective de renforcer la place du théâtre de la Coupe d'Or à l'échelle communautaire.

De plus la politique culturelle de la CARO affirme sa volonté **d'accompagner et de structurer les réseaux** (arts visuels, théâtre amateur) **et les initiatives locales** (festivals, programmation dans les communes,...).

Sur le territoire Rochefort Océan, les 5 salles culturelles existantes arrivent à saturation et on constate un manque de structures à petite jauge. Face à ce constat, la CARO a décidé de créer, en 2018, une **salle culturelle** sur le site des Fourriers afin d'offrir un espace de formation, de rencontres et de pratiques artistiques.

Ce projet contribuera à favoriser la création artistique en soutenant le travail de création des compagnies du territoire en amont de la diffusion d'un produit culturel finalisé

Sport et nautisme

Sport

La CARO poursuivra son **soutien aux associations sportives** tant sur leur fonctionnement que pour le financement de projets sportifs communautaires. Cependant, l'enveloppe sera revue à la baisse.

Les **activités nautiques scolaires** seront maintenues à leur niveau de 2017 permettant à une quarantaine de classes chaque année de bénéficier 8 séances de 3h et d'assurer leur transport entre l'établissement scolaire et le lieu de l'activité.

Dans la continuité de la mise en réseaux des organisateurs de course à pieds 10 km et du soutien en matière de promotion des courses, l'objectif 2018 est de poursuivre l'harmonisation, la mise en cohérence et la valorisation du **Challenge Rochefort Océan**.

La manifestation du **Fort Boyard Challenge** sera reconduite en 2018.

En vue du développement d'un projet d'activités physiques comme facteur de santé pour la population de Rochefort Océan, des actions d'information et de sensibilisation des élus ont été menées en 2017 afin d'impulser une dynamique territoriale en matière de « **sport santé** ».

En 2018, l'objectif est d'organiser une grande conférence sur le sujet et de commencer à déployer des actions en matière de communication, de soutien aux porteurs de projet, d'organisation d'opérations spécifiques, ...

Avec les conclusions de l'étude d'opportunité pour la création d'un **centre aquatique communautaire** lancée en 2017, les élus auront à définir la politique communautaire qu'ils souhaitent mener en la matière.

Nautisme

Les **liaisons fluviales** entre Rochefort et Echillais (avec l'Arnodin) et Rochefort et Soubise (avec le Rohan) se poursuivront à l'identique en 2018.

Après les deux opérations de changement de **pontons** à Port-des-Barques et à St Nazaire, une étude de programmation d'aménagement des abords sera menée en 2018.

Une opération de **dragage du ponton de la Corderie** sera nécessaire afin de préserver le matériel (pontons/passerelles) en place et de garantir une utilisation optimale.

Tourisme

Politique touristique

S'agissant de l'**Office de Tourisme Rochefort Océan** (OTRO), il est proposé d'augmenter la dotation globale qui lui est versée, inchangée depuis 2016, pour atteindre 1,230 million d'€.

En effet, le montant définitif arrêté de la taxe de séjour collectée en 2017 est de 500 360 € (part communautaire) contre 460 000 € en 2016, ce qui permet d'affecter une partie du surplus de taxe de séjour collectée au BP de l'OTRO et de ramener la part de la CARO à 0,730 million d'€ contre 0,750 million en 2016.

L'affectation de ressources humaines complémentaires fin 2017 (passage de l'agent chargé du suivi de 50 à 90% de son temps) à la collecte de la **taxe de séjour** doit conduire à optimiser les montants collectés grâce notamment à un travail d'enquête. En 2018, la CARO devra également décider de l'instauration d'un pourcentage entre 1 et 5 % du tarif de la nuitée par personne pour les hébergements non classés.

L'année 2018 sera marquée par le lancement de l'opération de construction du **nouveau Bureau d'information touristique de Fouras** qui s'inscrit comme la première action de valorisation de la Pointe de la Fumée dans le cadre de l'Opération Grand Site.

Par ailleurs, une enveloppe de travaux complémentaire sera maintenue afin de poursuivre le programme pluriannuel de rénovation du **centre d'hébergement de la Fontaine Lupin** (fin du chantier de rénovation, mise aux normes des sanitaires et sécurité incendie). Les loyers représenteront en 2018 une recette globale de 24 000 €.

Une **étude de fréquentation des clientèles** en partenariat avec CMT Flux vision tourisme Orange sera réalisée.

Signalétique

Deux conventions ont été formalisées avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et l'association Vélo pour tous. Il s'agira en 2018 d'étudier la signalétique existante, d'éliminer certaines bornes (pédestres) et de **passer à de la signalétique Directionnelle Vélo (DV)**, réglementaire, standardisée et moins coûteuse.

Concernant la **signalétique patrimoniale**, le déploiement des panneaux sera poursuivi en fonction des priorités définies par les élus.

Plan Qualité

Les actions du Plan Qualité ont été mises en avant dans le cadre de l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques) de la Région Nouvelle-Aquitaine : accessibilité, démarches qualité, accompagnement des prestataires.

Le programme d'actions 2017 (Semaine de l'Accessibilité, malle d'objets tactiles...) sera reconduit et complété par de nouvelles actions notamment **en direction des médiateurs et guides du territoire** (environ 50 personnes). Les Rendez-Vous Grand Site pour les prestataires touristiques se poursuivront dans le cadre du Plan Qualité.

Par ailleurs, la **mise en réseau des propriétaires et des gestionnaires de forts**, initiée en 2017, nécessitera la mise en place d'actions nouvelles centrées sur la mise en tourisme des forts conformément aux orientations de l'OGS.

La CARO poursuivra son soutien à l'entretien et à la valorisation des fortifications. Plusieurs projets sont susceptibles de se réaliser en 2018 : travaux de mise en sécurité du Fort de l'Île Madame, nouvelle exposition et étude sur le Fort Liédot...

Politique Vélo

L'itinéraire de la **Flow Vélo**, qui relie Thiviers (Dordogne) à l'Île d'Aix, a été lancé en septembre 2017. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'OGS relatifs au déploiement des modes de déplacement doux et au slow-tourisme. La CARO participe au comité d'itinéraire animé par le Département de la Charente.

En parallèle, dans le cadre du **Plan Vélo 2**, et afin de proposer des aménagements cohérents tout au long de la Vélodyssée et de la Flow Vélo, des voiries communales ont été transférées à la CARO en 2017 (Ile d'Aix, Saint-Laurent de la Prée, Vergeroux et Rochefort). En 2018, la CARO devra assurer **l'entretien de ces pistes et le déploiement de mobilier** (consignes à vélos notamment).

Enfin, l'année 2018 devrait voir le début de la réalisation du projet de **passerelle sur le Canal Charente-Seudre**, projet porté par le Département et cofinancé par la CARO.

Golf Rochefort Océan à Saint-Laurent de la Prée

L'année 2017 a été une année charnière dans la conduite du **projet d'extension du golf**. Le nouveau parcours a été redessiné suite au diagnostic archéologique réalisé sous la direction de la DRAC et conduit par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Les études préalables aux autorisations administratives ont été achevées et déposées en parallèle du permis d'aménager fin 2017.

L'année 2018 devrait être l'année des autorisations administratives et du démarrage des travaux du nouveau parcours de golf, ainsi que celle du recrutement du futur gestionnaire par le biais d'une délégation de service public.

Enfin, il s'agira de préparer la venue de programmes immobiliers touristiques sur la zone du golf.

Grands Projets

Opération Grand Site « Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort »

L'avancement du programme, les évolutions des politiques locales et l'affirmation du Grand Site dans les politiques publiques permettent d'envisager une **candidature au titre du label Grand Site de France à partir de la fin de l'année 2018**. Aussi, les moyens budgétaires consacrés à l'Opération Grand Site seront orientés pour l'élaboration de la candidature au label avec des moyens d'expertises, d'animation et de rédaction du rapport de candidature avec un subventionnement de l'Etat (DREAL) à hauteur de 40 à 50 %.

La perspective de l'obtention du label Grand Site de France avant 2020 apportera une contribution notoire à l'identité et au rayonnement du territoire sur le plan national, régional et départemental.

La poursuite des **opérations d'aménagement et de mise en valeur** atteindront, pour la plupart, en 2018, le stade des études de maîtrise d'œuvre (Pointe de la Fumée, Grand Arsenal, marais périurbains de Rochefort, Ile Madame, quais de Tonny-Charente...).

Parallèlement, il s'agira d'identifier les financements mobilisables pour la mise en œuvre de ces projets d'aménagement par le biais d'une convention précisant les engagements de l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département et Conservatoire du Littoral) qui devra être signée dans le courant de l'année.

Grand projet du marais de Brouage

A travers l'entente intercommunautaire constituée de la CARO et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour la gestion du Marais de Brouage, il s'agit mener un projet cohérent et ambitieux de préservation de la richesse exceptionnelle de ces lieux mais également de développement des potentiels touristiques et économiques « perennisateurs » de la qualité de cette zone remarquable.

La feuille de route définit trois axes d'actions prioritaires qui seront conduits dès 2018 :

▪ Soutien à l'activité d'élevage bovin :

- organisation du **concours agricole des pratiques agro-écologiques** afin de faire reconnaître les pratiques et les savoir-faire des éleveurs sur le maintien des paysages et de ses caractéristiques remarquables ;
- **création d'une association foncière pastorale** ayant notamment pour objet de favoriser l'exploitation du marais par le pastoralisme.

▪ Valorisation patrimoniale et touristique :

- réalisation d'une **étude des modes de déplacement doux** sur le marais ;
- organisation de deux **sessions d'échanges et de formation** afin de participer à la mise en réseau des prestataires touristiques du marais, à leur qualification et à la construction d'un discours commun autour de ce territoire ;
- **accompagnement d'actions de valorisation** portées par des partenaires : projet pédagogique « Habiter le marais » en partenariat avec l'éducation nationale et le CPIE Marennes Oléron, élaboration d'un circuit d'interprétation du marais de Merignac à l'initiative de l'association « Pêche, carrelets et moulinets » et réalisation d'une exposition dans le cadre de prochaines « Rencontres marines aux saveurs iodées », portée par l'association « Pêche, carrelets et moulinets », sur le thème de l'ancien Golfe de Saintonge.

En 2016, le marais de Brouage a fait l'objet d'une **mission interministérielle intitulée « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »**. Le rapport de cette mission, remis et validé en 2017 par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, engage le territoire dans la mise en œuvre d'une expérimentation. Celle-ci doit permettre de tester les recommandations de la mission et d'accompagner les actions initiées localement permettant d'atteindre les objectifs formulés par ces recommandations.

▪ Volet hydraulique :

- **organisation d'un séminaire** permettant de partager la synthèse d'entretiens menés au préalable auprès d'acteurs du territoire (élus, socio-professionnels), d'échanger sur les grandes orientations qui en sont issues, d'acter les principes de la gouvernance du projet et la démarche de communication souhaitée ;
- **élaboration d'outils et d'actions de communication** auprès des acteurs du territoire et du grand public.

Pont Transbordeur

▪ Poursuite de la préfiguration du futur site de visite

L'année 2018 sera la dernière année du **chantier visitable des travaux de restauration** du Pont Transbordeur piloté par l'OPPIC (Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture). La rive d'Echillais accueillera encore la cité de chantier où va se fabriquer le nouveau tablier du pont sous le regard des visiteurs. L'accueil principal du site continuera à se faire à la Maison du Transbordeur d'Echillais.

Suite à la finalisation du programme de valorisation du Site du Pont Transbordeur, la CARO a recruté, fin décembre 2017, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement sur le portage des **aménagements paysagers** et les **nouveaux équipements à créer** (Café du Transbordeur, lieux d'accueil pour le public et bureaux du site). L'objectif est de pouvoir déposer un permis d'aménager global et le permis de construire des bâtiments rive de Rochefort dans le courant de l'année.

Enfin, **l'ouverture de l'exploitation en 2019** va nécessiter un temps de préparation dédié pour organiser le futur accueil, aménager une billetterie provisoire, recruter des nacelliers et organiser l'équipe de techniciens de maintenance de l'ouvrage suivant les nouvelles conditions d'exploitation.

Dans le cadre du plan PAPI, et suite à l'obtention du permis d'aménager, la CARO sera maître d'ouvrage de l'opération de **renforcement des berges entre le Pont et la Maison du Transbordeur rive d'Echillais**. Les travaux se réaliseront au cours du premier semestre 2018 sous la maîtrise d'œuvre confiée à l'UNIMA.

Pour la saison touristique 2018, afin de maintenir l'attractivité et la fréquentation du site, le **Sentier des Guetteurs** sera remis en place avec ses 19 totems sculptures guidant les visiteurs sur le site.

▪ Médiation et communication

Une couverture médiatique optimale du chantier sera assurée en 2018 afin **de préparer la réouverture du site en 2019**.

Un ou deux **évènementiels** sont prévus aux grandes étapes du chantier (en juin et en septembre - calendrier à confirmer avec l'OPPIC) et la Fête du Transbordeur sera reconduite en juillet en proposant également une animation en soirée sur la rive d'Echillais.

En complément d'une permanence d'ouverture de la Maison du Transbordeur d'avril à novembre et des infrastructures de chantier visitable mises en place par l'OPPIC, **trois créneaux horaires de visites guidées par jour** seront proposés au public.

La **visite théâtralisée** sur la rive d'Echillais en lien avec le chantier visitable sera renouvelée mais recentrée sur le cœur de saison.

Le projet d'inscription des derniers ponts transbordeurs du monde au **patrimoine mondial de l'UNESCO** se poursuivra en faisant l'objet d'échanges internationaux pour partager un plan de gestion des sites ; après les deux rencontres de Buenos Aires en 2017, une nouvelle rencontre mondiale pourrait avoir lieu en Espagne en juillet 2018.

Grand Arsenal de Rochefort Océan

En 2017, la CARO, la Ville de Rochefort, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations ont conduit une étude de programmation pour la requalification touristique et économique du site de l'Arsenal. Un diagnostic et un plan d'actions ont été proposés fin avril et une opération globale d'aménagement du site a été proposée en novembre.

En 2018, un **nouveau positionnement autour du tourisme de jardin et du tourisme événementiel** est à amorcer par la mise en place d'actions concrètes en termes de structuration du site, de gestion et de fonctionnement, mais aussi de nouvelles offres à développer, impliquant une reconquête des espaces fonciers et urbains, la création de nouveaux équipements structurants et de loisirs :

- lancement d'un concours d'architecte suite à l'étude Médiéval,
- réalisation d'aménagements paysagers et suppression du stationnement sauvage (travaux en régie par la Ville),
- appel à candidatures pour une offre de cuisine nomade sur l'esplanade Hermione pour la saison 2018,
- conduite, par les acteurs du site Grand Arsenal, d'une étude de positionnement et de structuration économique,
- préfiguration du futur site et accompagnement sur les événementiels 2018 : événement « Retour de l'Hermione », mise en œuvre des « Les Nuits de l'Arsenal », chantier de refit porté par l'Hermione.

Une participation de la CARO est positionnée à hauteur de 60 k€ afin de participer aux investissements portés par l'association Hermione pour **améliorer l'accueil touristique sur le site et maintenir le niveau de fréquentation**.

Aménagement du territoire

Planification et conseil en urbanisme et paysage / Schéma de cohérence territoriale

En 2018, la CARO continuera d'assurer son rôle de conseil dans le domaine de la planification et de l'aménagement en **accompagnant des projets dans le cadre de l'OGS** (site du Pont Transbordeur, marais périurbains de Rochefort, intégration paysagère du Pôle des Jamelles, requalification de la Pointe de la Fumée, presqu'île de Port-des-Barques, site de l'Arsenal de Rochefort...) ainsi que les **projets d'extension ou d'aménagement des zones d'activités économiques** (ZA du Bois Brûlé, ZA de l'Houmée, ZA de la Pimale, développement portuaire...).

La **révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, lancée en 2017, sera poursuivie.

Autorisation droit du sol

En 2018, la mission **d'instruction des autorisations d'urbanisme** (application du droit des sols) se poursuivra pour le compte des 24 communes adhérentes.

L'activité du service a progressé puisque le nombre d'instructions est passé de 967 en 2016 à 1 126 en 2017.

Habitat / logement

Politique communautaire de l'habitat

En matière de politique communautaire de l'habitat, les actions de la CARO s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de révision.

Parmi les actions issues de l'actuel PLH, en 2018, la CARO s'attachera à :

- proroger d'un an le dispositif **Programme d'Intérêt Général (PIG)**. Ce programme permet de soutenir des projets d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants ou bailleurs et de mobiliser une enveloppe financière de l'Anah et de l'Etat conséquente ;
- financer et développer la création de **logements locatifs sociaux publics** ainsi que les opérations de **réhabilitation thermique** sur le parc existant ;
- poursuivre la **gestion locative des logements locatifs sociaux publics** appartenant à l'ancienne Communauté de Communes Sud Charente, confiée à l'Office Rochefort Habitat Océan. Après la réhabilitation importante d'un des logements l'année dernière, seuls des travaux d'entretien sont prévus pour 2018 ;
- soutenir financièrement les projets d'acquisition des **primo-accédants** anticipant la future réglementation thermique à partir du 1^{er} avril 2018. Cela concernera les projets dans l'ancien comme dans la construction neuve ;
- poursuivre le rôle de **conseil auprès des communes** ayant des projets de création de logements publics et élaborer une stratégie de développement du nombre de logements sociaux dans les communes DALO déficitaires et soumises au prélèvement ;
- poursuivre le financement des **permanences ADIL** et de **l'observatoire des loyers et l'adhésion à l'AFIPADE**.

Le travail **d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat** se poursuivra en 2018 avec les orientations politiques communautaires et le programme d'actions.

Suite aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et de la loi LAMY, la compétence habitat a évolué au sein des EPCI. Ainsi, la CARO est désormais identifiée comme responsable de la **coordination, l'animation, la gestion et le suivi de la demande et des attributions de logements sociaux publics**. Afin d'assurer ces nouveaux enjeux d'orientation et de gestion, des documents obligatoires seront finalisés, suivis et/ou adoptés en Conférence intercommunale du logement :

- convention intercommunale d'attribution,
- document d'orientations avec des objectifs chiffrés,
- plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

En 2018, la CARO versera des subventions à l'association Altéa Le Cabestan pour le financement d'équipement en faveur des publics fragiles :

- la **Maison Relais** (logements adaptés pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement),
- **l'accueil de jour** pour un public SDF offrant des services (douche, linge, hygiène, café, repas...) et un accompagnement social.

Accueil communautaire des Gens du voyage

En 2018, la politique d'accueil des familles de voyageurs sera poursuivie. Cela comprend la gestion des deux **aires d'accueil communautaires** et leur entretien, ainsi que la **gestion des grands passages** qui s'effectuent sur le terrain de Péfineau dédié à ce type d'accueil estival.

La CARO finance uniquement le coût du marché de gestion et les travaux d'entretien ou de remise en état du gros œuvre des bâtiments, ainsi que les fluides du terrain de grands passages.

A cela s'ajoute le financement de l'**accompagnement social des familles** qui est assuré par l'AAPIC Centre Social de Rochefort dans le cadre de la convention mise en place dès l'ouverture des aires d'accueil communautaires, élément indispensable pour percevoir l'aide au fonctionnement de la CAF.

Un **nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est en cours d'élaboration.**

Transports / déplacements

Au titre de la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace communautaire, la CARO est « autorité organisatrice de la mobilité » sur l'ensemble de son ressort territorial. Elle a confié la **gestion de son réseau de transport urbain R'bus** à l'entreprise Transdev Rochefort Océan jusqu'au 31 août 2024, suite à la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation.

En 2018, la contribution financière forfaitaire d'exploitation de la CARO intégrera l'avenant n°1 en année pleine ainsi que les actualisations prévues au contrat en septembre 2017 et la nouvelle revalorisation indiciaire qui interviendra en avril 2018.

S'agissant de la première année de mise en place du nouveau réseau R'bus, la CARO veillera à communiquer activement sur le réseau (harmonisation des supports de communication déclinés aux nouvelles couleurs du réseau) et sur les nouveaux services proposés aux usagers (vente en ligne ou e-boutique, post-paiement, site internet responsive, information en temps réel...)

L'innovation dans le domaine de la mobilité sera présente également via les **calculateurs d'itinéraires grand public** (googlemaps, Commentjv...), la finalisation du projet **billettique** sur le premier semestre 2018 et le maintien de l'**intermodalité avec les autres réseaux de transport** du département (Car+Bus, Ter+R'Bus...).

La **boutique R'bus** sera déplacée dans l'enceinte de la gare d'ici fin 2018, à proximité de l'agence commerciale du réseau interurbain Les Mouettes, afin de favoriser les échanges entre les différents modes de transport en commun existants sur Rochefort. La CARO sera le maître d'ouvrage par délégation de la SNCF des travaux d'aménagement pour l'installation de la boutique en gare.

En 2018, la CARO s'attachera également à poursuivre la réalisation des travaux de **mise en accessibilité des arrêts** conformément aux dispositions du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et à reconduire les aménagements nécessaires à la **sécurisation des arrêts en milieu rural et sur les pôles d'échanges scolaires** comme celui de Merleau-Grimaux.

En terme de sécurité, la CARO continuera à organiser des **ateliers de sensibilisation et d'éducation à la sécurité** dans les bus mais aussi au point d'arrêt et sur le trajet domicile/arrêt de bus, auprès des classes de 6^{ème}, en partenariat avec l'Anateep et Transdev Rochefort Océan. La CARO organisera également des actions autour de la semaine de la mobilité et interviendra dans les classes de CM2 pour présenter le réseau R'bus aux futurs collégiens.

Le service « transports et déplacements » assure également le suivi du **Versement Transport**, principale ressource du budget annexe (3 M € en 2017) et du **contrôle qualité du réseau de transport urbain** (vagues de contrôles sur le réseau R'bus portant sur la ponctualité, la propreté des véhicules, l'accueil à bord et à la boutique R'bus, l'information et le confort et enquête satisfaction).

Le volet déplacement et mobilité étant intégré au SCOT, la CARO mettra en œuvre la réalisation d'un **Plan Global de Déplacement** ayant vocation de devenir le document de planification de référence de l'agglomération.

A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la CARO participera au financement du futur **syndicat mixte régional**, qui aura comme missions principales la mise en place d'un système d'information multimodal régional, d'une plateforme billettique interopérable et la coordination des offres de transports.

Enfin, la CARO accompagnera et soutiendra les porteurs de projets dans l'organisation de manifestations culturelles et sportives (**transport évènementiel**).

Environnement

La CARO s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) et dans une démarche Cit'Ergie. L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des différents diagnostics (air, énergie renouvelables, bilan carbone, vulnérabilité aux changements climatiques, etc.).

La CARO définira en 2018 **une stratégie Energie-Climat adaptée** à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour co-construire le plan d'actions.

Ce dernier ne mobilisera pas uniquement la CARO mais également les entreprises, les particuliers, les chambres consulaires et les associations, qui seront consultés et mobilisés pour élaborer et mettre en œuvre des actions.

Un cadastre solaire sera réalisé début 2018 et nécessitera une déclinaison pratique pour que chaque habitant puisse s'approprier l'outil et envisager le déploiement de panneaux solaires.

L'Agglomération œuvre, depuis de nombreuses années, pour la sensibilisation et l'information des scolaires et des habitants avec **Espace nature** et le **Point Info Energie**.

En 2018, Espace Nature veillera à renforcer sa visibilité auprès du public et à élargir son offre d'expositions et d'animations.

Le Point Info Energie renforcera son action en direction du grand public pour faire le lien avec la démarche Plan Climat.

En 2018, la CARO animera une démarche globale de **gestion raisonnée des plages**. Elle coordonnera les différents acteurs et les accompagnera dans la mise en œuvre d'opérations de ramassage des déchets du littoral, d'actions de sensibilisation et de préservation des laines de mer.

Gestion et prévention des déchets

Afin de répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Energétiques pour la Croissance Verte qui impose le tri à la source des bio-déchets à échéance 2025, et compte tenu de la mise en service en janvier 2018 du centre de traitement multifilières du SIL, la CARO étudiera la mise en place, dès 2018, de la **collecte séparative des bio-déchets** avec, dans un premier temps, le développement de ce service pour les gros producteurs et l'expérimentation de ce processus sur une ou deux communes pilotes avant d'étendre le dispositif à tous les foyers du territoire dans un second temps.

Concernant la collecte des ordures ménagères et des emballages, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du nouveau **schéma de collecte**, en renforçant le suivi des collectes et la qualité du tri. L'agent présent sur le terrain depuis 2017 est chargé de rappeler les consignes de tri, les règles de la collecte et d'adapter les équipements. Le plan de communication défini continuera d'informer les usagers sur les résultats obtenus suite à la mise en œuvre du nouveau marché de collecte. Toujours dans une logique de valorisation des déchets produits, la CARO étendra la zone de collecte dédiée aux cartons des professionnels.

En 2018, la Communauté d'Agglomération déclinera de manière opérationnelle son **Plan de Prévention des Déchets** avec :

- la gratuité des composteurs, avec pour objectif de réduire à la fois les quantités d'ordures ménagères et les volumes de déchets verts apportés en déchetterie,
- la poursuite des actions engagées (lutte contre le gaspillage alimentaire, collecte des textiles ...),
- la mise en œuvre de nouvelles actions : gestion raisonnée des déchets du jardin (broyage à domicile, paillage...), prévention des déchets du littoral, développement de l'économie circulaire, consommation durable (réduction des emballages)...

Enfin, 2018 sera également consacrée à **l'amélioration du fonctionnement des déchetteries** :

- extension des quais des déchetteries de St Jean d'Angle et St Nazaire,
- développement de la filière mobilier dans les déchetteries de St Jean d'Angle, Echillais, Muron et St Nazaire,
- poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la nouvelle déchetterie de Rochefort et début des travaux (fin 2018).

Gémapi / prévention des inondations / gestion et connaissance des milieux aquatiques

La CARO a anticipé la compétence GEMAPI au 1er août 2017 et a voté la taxe dédiée en septembre dernier. Les modalités de mise en œuvre et d'exercice de cette nouvelle compétence devront être définies courant 2018 (réflexion sur la création d'un Syndicat Mixte à l'échelle du territoire « marais de Rochefort & basse vallée de la Charente »).

Dans le cadre de cette compétence, la CARO procédera au remplacement du second tronçon du refoulement principal d'eaux usées sur le Bd Pouzet, entre le rond-point du Polygone et la rue Morchain (opération engagée sur le Budget Ville de Rochefort en 2017) sera réalisé.

Prévention des inondations

- PAPI Baie d'Yves

Les **Plans de Prévention des Risques (PPR) de l'île d'Aix et de Fouras** devraient être approuvés au cours du 1^{er} semestre 2018, ce qui permettra de mobiliser les subventions du fond Barnier et de lancer ainsi les travaux de protection contre le risque de submersion marine et l'amélioration du ressuyage. Les autorisations préfectorales ont été obtenues et les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises.

▪ PAPI Charente & Estuaire

L'avenant n°1 au PAPI initial va être signé en début d'année 2018 par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs. Cela permettra d'engager les différentes **études d'avant-projet (AVP) sur l'estuaire de la Charente** (portées par le Département de la Charente-Maritime et co-financées par la CARO).

En parallèle, il s'agit de poursuivre la **mise en œuvre des actions inscrites au PAPI** :

- participation à l'animation PAPI de l'EPTB,
- travaux de protection sur le site du Martrou au 1^{er} trimestre 2018 (maîtrise d'œuvre UNIMA),
- réalisation de la 2^{ème} phase de l'exposition Xynthia par le Centre International de la Mer (recueil de témoignages d'habitants du territoire ayant vécu l'évènement et création de bornes multimédia avec cartes interactives à destination du grand public),
- projet de « valorisation » des repères de crue (projet artistique encore à définir),
- poursuite des travaux de protection contre la submersion marine sur la commune de Port-des-Barques (fermeture du système de protection) et réalisation des travaux d'amélioration du ressuyage.

La Région Nouvelle-Aquitaine a délibéré en octobre 2017 sur sa politique « protection contre les inondations » : cette délibération précise que les actions de l'axe 5 « protections individuelles et fourniture de batardeaux » ne sont pas éligibles aux subventions régionales. Des négociations vont avoir lieu avec la Région sur cette question au cours du 1^{er} trimestre. Un 2^{ème} avenant au PAPI est donc à prévoir courant 2018 afin d'intégrer le plan de financement de l'axe 5.

Gestion des Milieux Aquatiques

En 2018, la lutte contre les espèces aquatiques exotiques envahissantes (faunistiques et floristiques) se poursuivra aux côtés des Associations Syndicales de marais :

▪ Lutte contre les ragondins

L'entreprise d'insertion AI 17 a été mandatée par la CARO pour les actions de **piégeage** sur l'ensemble du territoire communautaire (groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur le territoire du marais de Brouage).

La **définition d'une stratégie de lutte coordonnée à l'échelle du territoire** (piégeage et tir) sera à l'étude avec l'ensemble des parties prenantes (AS, ACCA, Fédération de Chasse) et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) en charge de la coordination de la lutte. Une convention entre la CARO et la FDGDON doit être signée courant 2018 afin de cadrer les missions de chaque intervenant.

▪ Arrachage de la jussie

Les opérations d'arrachage de la jussie se poursuivent **sur le marais Nord et les boucles de la Charente** sous maîtrise d'ouvrage CARO et en appui aux associations syndicales sur le marais de Brouage.

Une convention tripartite entre la CARO, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) et l'Agrocampus de Rennes a été signée afin de bénéficier d'un **appui scientifique dans la lutte contre la forme terrestre de la jussie**. Cette expertise doit se poursuivre tout au long de l'année 2018.

En 2017, un **inventaire des plantes terrestres exotiques envahissantes** (Baccharis, Ailanthé et Renouée du Japon notamment) a été réalisé sur l'ensemble des communes de la CARO. Une **journée de sensibilisation** sera organisée en 2018 à destination des élus et des services techniques et d'entretien des espaces verts.

▪ **Contrat territorial Marais de Brouage**

Suite à la signature de la convention d'entente intercommunautaire, la CARO conduit aux côtés de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes l'étude préalable au montage du **Contrat Territorial Marais de Brouage**, sur laquelle elle s'est engagée en 2016. Les conclusions de l'étude devaient être rendues fin 2018 (état des lieux et diagnostic complet du territoire, proposition d'un programme d'actions pluriannuel). L'objectif est de signer le Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne fin 2018 pour pouvoir engager les premières actions début 2019.

Une étude similaire est programmée sur le **marais Nord et la basse vallée de la Charente**. La maîtrise d'ouvrage de cette étude reste encore à définir avec les EPCI concernés par ce territoire (CdC Aunis Sud et CdA La Rochelle). L'objectif serait de lancer cette étude d'ici fin 2018, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

▪ **Natura 2000 / amélioration de la connaissance des milieux aquatiques**

Suite à la prise en charge en 2016 par l'Agglomération de **l'animation des deux sites Natura 2000 « Marais de Rochefort Nord » et « Estuaire de la Charente »**, la CARO poursuit cette nouvelle dynamique :

- animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs,
- communication et sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire,
- expertise naturaliste pour l'appui aux porteurs de projet.

La **révision du Document d'Objectif du site « marais de Rochefort Nord »** avait été budgétisée en 2017. Cette action n'a pas pu être réalisée, faute de visibilité de la part des services de l'Etat sur le financement de cette révision. Une démarche est en cours pour monter un nouveau plan de financement incluant l'Agence de l'eau Adour Garonne. Cette action est reportée en 2018.

La CARO lance un **inventaire Zones Humides à l'échelle du territoire communautaire** afin d'améliorer la connaissance sur ces milieux emblématiques de l'agglomération (38% de la surface totale du territoire). Cet inventaire permettra également d'acquérir des bases de données nécessaires à la réalisation des documents d'urbanisme (notamment pour la révision du SCoT en cours, mais aussi pour les PLU communaux et futur PLUi). Cet inventaire devrait être lancé au cours du 1^{er} semestre 2018, en lien avec les communes.

Pluvial, eau, assainissement

La prise de compétence Eau Potable et Assainissement par la CARO au 1er janvier 2018 ne modifie en rien la gestion de l'eau potable et des eaux usées sur le territoire communautaire mais va générer une **extension du périmètre d'intervention** qui, au titre des eaux pluviales, sera amené à intervenir sur les 25 communes qui composent l'agglomération.

Les 24 autres communes restent adhérentes au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour les compétences Eau potable et Assainissement.

Le service Eau Potable de la CARO va gérer un réseau maillé d'environ 160 km de longueur ainsi que le château d'eau de La Coudre, situé sur la commune de Tonnay-Charente et le poste de rechloration de Martrou pour **desservir 11 400 abonnés**.

Ne disposant d'aucune ressource pérenne sur le territoire de Rochefort, l'intégralité de l'eau distribuée est achetée au Syndicat des Eaux de Charente- Maritime, depuis l'usine de Production d'Eau Potable de Saint-Hippolyte.

Le service Assainissement gèrera la **collecte et l'acheminement des eaux usées produites sur la Ville de Rochefort** sur un linéaire de 111 km, via 31 postes de relèvement, et ce depuis l'abonné jusqu'à la station de lagunage où celles-ci sont épurées. 11 386 abonnés sont desservis par ce service.

Il aura également en charge la **gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur la Ville de Rochefort** pour le suivi de 21 installations d'ANC présentes sur le territoire ainsi que le **suivi et l'entretien du réseau d'eaux pluviales des 25 communes de l'agglomération**.

En 2018, il est prévu de réaliser la reprise des réseaux Eau Potable et Eaux usées du tronçon De Gaulle (entre Thiers et Loti) et sur la rue Toufaire (de Combes à Grimaux).

Dans un objectif de bonne gestion patrimoniale et afin de répondre à la réglementation en vigueur, le Service Eau Potable supprimera progressivement des branchements plomb et remplacera chaque année des compteurs.

Politiques contractuelles

Programmes européens

▪ Programme Leader 2014-2020

Le programme Leader permet de mobiliser une enveloppe de 1 597 338 € de crédits FEADER pour la mise en œuvre d'actions répondant à la stratégie locale de développement Leader sur :

- le développement des modes doux,
- les manifestations culturelles et sportives ainsi que la signalétique et l'information touristique,
- le développement touristique,
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- l'insertion paysagère des projets d'aménagement,
- la promotion des produits de proximité,
- des projets de coopération avec d'autres territoires Leader.

Après la signature de la convention en octobre 2016, 2017 fut la **1^{ère} année pleine de programmation**. 5 comités de programmation ont été organisés au cours desquels 21 projets ont été examinés et ont reçu un avis d'opportunité favorable.

471 192 € ont pu être affectés au bénéfice de 11 projets :

- création de deux pontons d'accostage sur les communes de Tonnay-Charente et Rochefort (CARO),
- mission d'accompagnement de la CARO sur sa stratégie de développement touristique (CARO),
- création pour l'accès au ponton d'accostage sur le site du Pont Transbordeur - rive Rochefort (CARO),
- mission d'accompagnement des restaurants collectifs dans leur stratégie d'achat – phase 1 (CARO),
- aménagement d'une légumerie (SIVU Cuisine Rochefort Océan),

- construction d'une halle (commune de St Hippolyte),
- création de jardins potagers collectifs (commune de Tonnay-Charente),
- animation-gestion du programme Leader pour les années 2015 et 2016 (CARO),
- étude paysage dans le cadre du SCOT – Trames vertes et bleues (CARO),
- refonte de la scénographie et de l'accueil de l'exposition permanente de la Corderie Royale (Centre Internationale de la Mer),
- création de Pontons à St Nazaire et Port-des-Barques (CARO).

La programmation se poursuivra en 2018. Les **premiers versements de subventions** devraient intervenir dans le courant de l'année. Les **coopérations** autour du Grand Projet du Marais de Brouage et le projet du Parc Naturel Régional seront formalisées.

■ Programme FEAMP 2014-2020

La mise en œuvre du programme FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) 2014-2020 se poursuivra avec la programmation de subventions pour des projets portant sur :

- le développement économique et l'emploi,
- l'exemplarité environnementale,
- la promotion des produits et des hommes.

A la demande des filières professionnelles, une réflexion a été lancée avec les collectivités et les offices de tourisme sur la thématique "**valorisation touristique des métiers de la mer et la découverte des ports et chenaux**". Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- l'itinérance,
- la qualité,
- la mise en réseau,
- la communication,
- la formation à l'accueil et au discours.

Afin de poursuivre la réflexion, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Marennes Oléron, chef de file de cette action, recrutera, en 2018, un stagiaire qui aura pour mission de travailler à l'élaboration d'un plan d'action (projet de charte, travail de recensement, d'inventaire et de démarchage des professionnels...).

Le lancement d'un volet formation est envisagé dès l'automne 2018 avec un objectif de lancement de la communication pour l'été 2019.

Contractualisation avec l'Etat

■ Contrat de ruralité 2017-2020

La CARO a signé le 12 juillet 2017 un Contrat de Ruralité avec l'Etat, aux côtés du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Marennes Oléron et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

Ce dispositif permet de mobiliser des crédits d'Etat, sous forme de programmations annuelles, pour le financement d'actions publiques s'inscrivant dans les axes suivants :

- accès aux services publics et marchands et aux soins,
- revitalisation des centres bourgs,
- attractivité du territoire,
- mobilités locales et accessibilité au territoire,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale.

En 2017, 2 projets ont bénéficié de 132 979 € de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

- l'acquisition et la réhabilitation du gymnase Priouzeau (Ville de Rochefort) : 123 439 €
- l'étude d'opportunité, de faisabilité et de pré-programme d'un équipement aquatique (CARO) : 9 540 €.

Plusieurs projets, communautaires et communaux, sont identifiés dans le Contrat pour la **programmation 2018**. Comme en 2017, un arbitrage devra être réalisé entre ces différents projets en fonction de la dotation 2018 du contrat qui sera connue dans le courant de l'année.

▪ Contrat de ville

(voir « Emploi, insertion, Politique de la Ville »)

Contractualisation avec la Région

Le 10 avril 2017 la région a délibéré sur les orientations de sa **nouvelle politique contractuelle**. Ainsi, la nouvelle contractualisation sera recentrée sur les compétences régionales et aura pour objectif de soutenir et développer les atouts des territoires et de mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Les principales caractéristiques de ce nouveau contrat sont :

- un **périmètre de contractualisation élargi** : il regroupera désormais les territoires de la CARO, de la CARA et du PETR Marennes-Oléron ;
- un **soutien ciblé sur les projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population** ;
- une **mobilisation des politiques sectorielles** : seuls les projets entrant dans le cadre des règlements d'intervention régionaux pourront être soutenus. Par ailleurs, les territoires ne disposeront plus de crédits réservés, comme cela était le cas dans les contractualisations précédentes, mais émargeront sur les enveloppes réservées aux politiques sectorielles régionales ;
- un **appui régional différencié en fonction de la vulnérabilité des territoires** : notre périmètre étant en situation intermédiaire, les projets devraient bénéficier d'une majoration des taux d'intervention ;
- un **cadre contractuel de 3 ans** (contre 7 ans sur la contractualisation précédente).

Ce contrat sera co-construit par les territoires et la Région sur le 1^{er} semestre en vue d'une signature de contrat en juin 2018.

Direction commune des systèmes d'information et du numérique

(Direction mutualisée depuis novembre 2016)

En 2017, la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN) a initié la **convergence des Systèmes d'Information des collectivités**, préalable nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés en termes de rationalisation des investissements et d'optimisation des moyens mis en place. Cet effort se poursuivra naturellement en 2018, en particulier sur le plan des infrastructures, du câblage et de l'interconnexion par fibre optique des bâtiments, tandis qu'un **Schéma Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique** sera élaboré afin de consolider cette stratégie de convergence et de disposer d'une lisibilité à moyen terme des priorités de la Direction.

La DCSIN continuera également à assurer les nombreuses **adaptations nécessaires à la poursuite des transferts de compétences** (Eau/Assainissement, Conservatoire de Musique, Musiques actuelles, logiciel commun des médiathèques) et des mutualisations (déplacement des agents, unification ou adaptation des logiciels métiers...).

Dans ce cadre, et afin de faciliter et fluidifier les coopérations entre les agents des deux collectivités ainsi, à terme, qu'avec l'ensemble des communes de la CARO et les partenaires extérieurs, un **Intranet Communautaire** proposant des outils de travail collaboratif et des espaces dédiés à la gestion de projet, sera progressivement déployé.

Le pôle Innovation Numérique continuera en 2018 à suivre l'avancement des projets de **déploiement de fibre optique** chez l'habitant (FTTH) par l'opérateur Orange ainsi que les évolutions du **Schéma d'Aménagement Numérique du Territoire du Département** (SDAN). Il se concentrera également sur la mise en place de 2 projets structurants pour le territoire :

✓ **la création d'un data center** (voir « Développement économique »)

✓ **le lancement d'un projet Smartcity** : le concept de « smartcity » prend de plus en plus d'ampleur, quelle que soit l'étendue du territoire. L'objectif est d'initier la démarche sur le territoire de la CARO en proposant des solutions numériques simples et mesurées :

- repositionner la donnée au service des citoyens (open-data, paiement en ligne...),
- favoriser l'émergence de projets numériques (Fablab, wifi territorial...).

L'idée consiste à développer des **moyens et des solutions aptes à répondre aux besoins de la population** tout en préservant les ressources et l'environnement.

Enfin, l'évolution des environnements technologique et réglementaire (mise en œuvre du Règlement Européen sur la Protection des Données, dématérialisation avec les services de l'Etat, ouverture des données publiques) continuera de nécessiter l'adaptation des moyens mis en œuvre.

Direction commune des affaires juridiques et de la commande publique

(Direction mutualisée depuis janvier 2017)

Achats généraux

Du fait de la mutualisation de la Direction Commune des Affaires Juridique et de la Commande Publique, la CARO bénéficie, depuis 2017, du fonctionnement du magasin général pour **rationaliser ses achats généraux** : papier, fournitures administratives, fontaines à eau, produits d'entretien, petites fournitures techniques...

Ainsi, la hausse des dépenses qui sera observée en 2018 sera à mettre en lien avec le transfert d'un certains nombres de compétences (Eau et assainissement, conservatoire de musique) et les nouvelles mutualisations (Ressources Humaines).

Concernant les frais d'affranchissement, l'objectif est de développer au maximum l'usage **d'envois dématérialisés**. A titre d'exemple, au niveau du service marché, la plateforme de mise en ligne des dossiers de consultation offre la possibilité de dématérialiser toute la chaîne de procédure, y compris l'envoi des courriers et recommandés sous forme dématérialisée.

Commande publique

Pour ses propres besoins, l'essentiel des dépenses du pôle concerne les **dépenses de publication d'appel d'offres** qui dépendent des projets des services. Ces dépenses seront rationalisées en 2018 grâce à la création de la Direction commune :

- généralisation de groupements de commandes limitant ainsi les avis de publicité,
- mutualisation de dépenses liées à la dématérialisation et au logiciel de suivi des marchés,
- rationalisation des abonnements juridiques en doublon,
- finalisation de la dématérialisation de toute la chaîne de la procédure d'achat qui impacte la consommation de papier et les frais d'affranchissement et de recommandé.

Affaires juridiques

Le poste principal de dépenses du pôle affaires juridiques concerne les **contrats d'assurances**, qui sont des contrats difficilement maîtrisables car liés à la sinistralité.

Compte tenu de transferts de compétences intervenus au 1^{er} janvier 2018, les contrats d'assurances dommages aux biens immobiliers comme en responsabilité civile vont connaître une augmentation (augmentation du nombre d'agents, de véhicules et de bâtiments, zones d'activités, conservatoire et poudrière, station de lagunage et réseau d'eau et d'assainissement). Pour contenir au maximum, à moyen terme, le montant de ces dépenses d'assurances, le meilleur outil reste de maîtriser la sinistralité (nombre de sinistres) sur la durée du contrat d'assurance (2016-2020), notamment par la prévention en matière d'intrusion et de vandalisme et par l'entretien régulier des bâtiments.

Direction commune de la communication

(Direction mutualisée depuis novembre 2016)

En 2018, la priorité sera donnée à la **valorisation du territoire** et à **une communication globale** en direction des habitants et de l'extérieur plus efficace et plus réactive à budget constant.

L'utilisation des outils numériques sera poursuivie : réseaux sociaux, sites web déjà existants qui sont utilisés à titre d'information, de communication et de promotion du territoire et des activités (économie, agriculture, protection de la nature, gestion des ressources naturelles...). Le renforcement de l'utilisation de la vidéo devrait permettre **d'accentuer la promotion des services de la CARO** vers l'extérieur sans avoir recours à aucun budget supplémentaire.

Les principaux axes de communication en 2018 concerneront :

- Le Retour de L'Hermione (16 juin),
- Cigogne en Fête à La Gripperie – Saint-Symphorien,
- Les Journées du patrimoine,
- la mise en réseau des Médiathèques,
- Natura 2000,
- la Gemapi.

4. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Conformément à ce qui avait été présenté lors de la prospective financière en mars 2017, la CARO **maîtrisera ses dépenses de fonctionnement** (hors transferts de compétences et mutualisations) et s'attachera à **contenir la hausse de fiscalité ménage dans la limite de +3% et la hausse de la CFE dans la limite du taux mis en réserve de 0,97 point. La Redevance des ordures ménagère ne sera pas augmentée en 2018.**

La taxe GEMAPI, votée en septembre dernier pour financer la compétence transférée par l'Etat aux collectivités, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les contribuables de la CARO.

Les **dépenses de personnel et les effectifs augmenteront de manière significative** en 2018 du fait des transferts de compétences et des mutualisations et seront **financées par la diminution des attributions de compensation versées aux communes.**

Les transferts de compétences (GEMAPI, Eau, Assainissement, Pluvial, Conservatoire de Musique et de Danse, Musiques Actuelles) feront l'objet d'une évaluation financière définitive dans l'année 2018.

L'ensemble de ces nouvelles recettes améliorera l'autofinancement de la collectivité et lui permettra **d'emprunter plus qu'en 2017 pour investir un volume global plus important** sur le budget principal et les budgets annexes (12 M€). L'encours de dette sera augmenté à la fin de l'année 2018 du fait des encours relatifs aux budgets annexes Eau et Assainissement (7 M€) et du fait d'un emprunt d'équilibre important en 2018 (environ 9 M€ tous budgets confondus) permettant de financer la politique d'investissement volontariste de la CARO.

Les principaux projets de la CARO concerneront en 2018 :

- La mise en œuvre de la **stratégie foncière** de la CARO, notamment dans le domaine économique (port de commerce, ZAC de l'Arsenal, zone de l'Houmée et de la Croix Biron...)
- **L'élaboration d'une stratégie d'attractivité** fondée sur l'économie, le tourisme et la culture,
- La **création d'un technopole** regroupant un Fablab professionnel, une pépinière d'entreprise et le développement d'autres projets numériques (data center, école de codage, formations sur le numérique...)
- La poursuite des **actions de soutien et de valorisation des filières courtes alimentaires,**
- La poursuite du **soutien au commerce et à l'artisanat** avec le programme FISAC 2016-2020 et la candidature avec la Ville de Rochefort au plan national « Action cœur de ville »,
- L'adoption du **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**
- La poursuite de la **solidarité territoriale** et du soutien aux initiatives de **l'Insertion par l'activité Economique**
- Le développement du nouveau **service de lecture publique communautaire,**
- La **création d'un pôle d'enseignement du chant** en dehors de Rochefort
- Le **développement de l'accès au Conservatoire de musique et de danse** à un nombre plus important d'enfants
- La définition du projet pour la création d'un **centre aquatique communautaire,**
- **L'étude de programmation d'aménagement sur les communes de Port des Barques et de Saint-Nazaire,**
- La construction du nouveau **Bureau d'Information Touristique de Fouras,**
- La mise en place d'une **signalétique directionnelle vélo,**

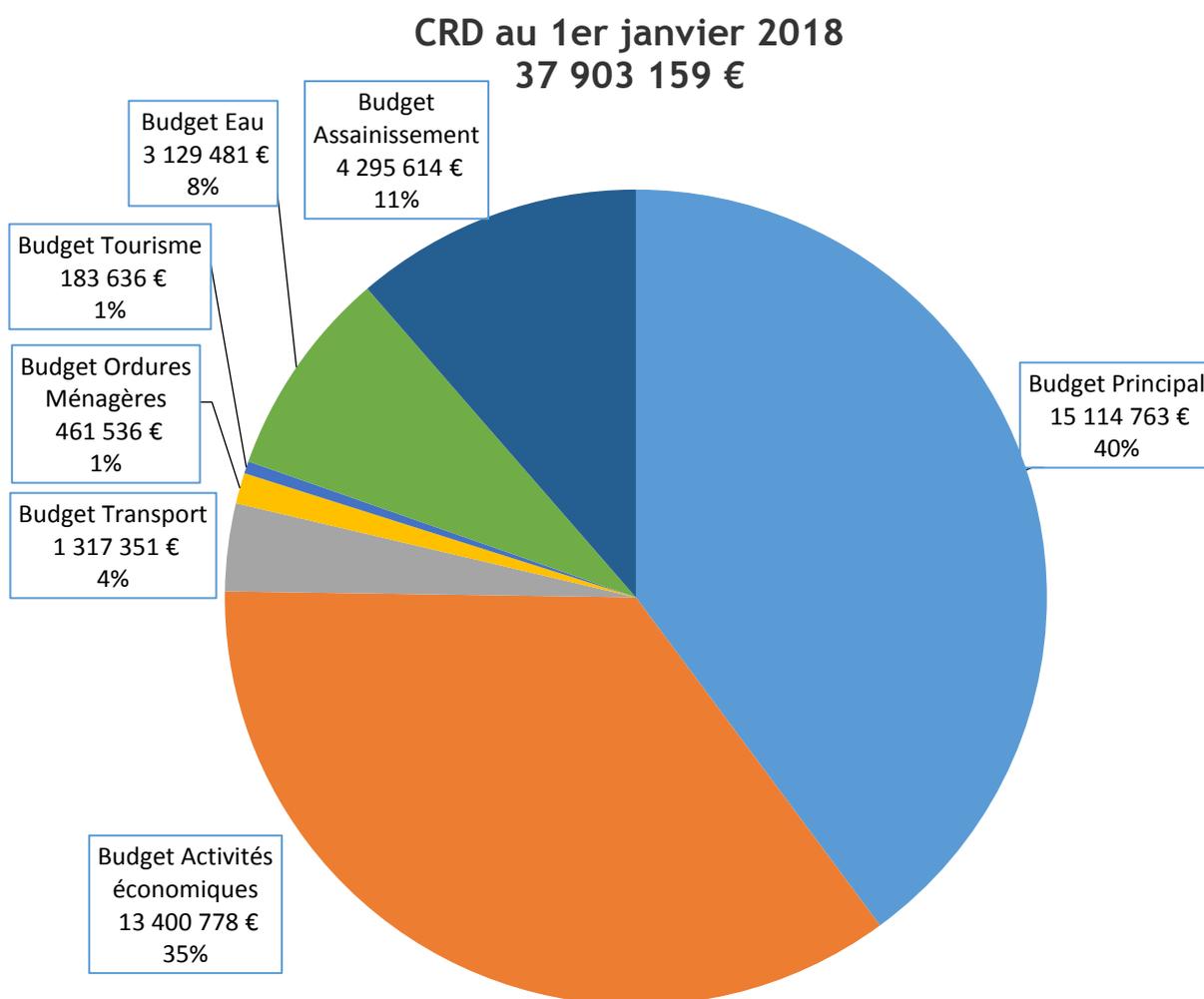
- La réalisation d'aménagements et le déploiement de mobiliers sur les **boucles cyclables locales** (passerelle sur le canal Charente-Seudre) **et les Véloroutes voies vertes** (Vélodyssée et Flow vélo)
- La poursuite du projet **d'extension du golf de St Laurent de la Prée**,
- La mise en œuvre d'opérations de mises en valeur dans le cadre de **l'Opération Grand Site** (Pointe de la Fumée, marais péri-urbains de Rochefort, Pont Transbordeur, Grand Arsenal de Rochefort Océan...) en vue de l'obtention du label en 2019,
- La mise en œuvre d'opérations de valorisation et de développement du **Marais de Brouage** dans le cadre de l'entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La poursuite de l'élaboration du nouveau **Programme Local pour l'Habitat** et de la révision du **SCOT**,
- La réalisation d'un **Plan Global de Déplacement**,
- La mise en œuvre des programmes d'actions des deux **PAPI** avec les travaux d'amélioration de ressuyage de Port-des-Barques et de protection
- ...

5. ANNEXES

Annexe 1 : Structure et gestion de la dette

I – La dette de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Au **1^{er} janvier 2018**, l'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan s'établit à **37,903 M€** ainsi répartie, depuis le 1er janvier 2018 avec l'intégration des compétences « Eau » et « Assainissement » sur 7 budgets :



Les ratios de dette, qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE, sont les suivants :

	CARO au 01/01/2018	Moyenne des EPCI de la strate en 2015*
Encours de dette par habitant*	233 €	390 €

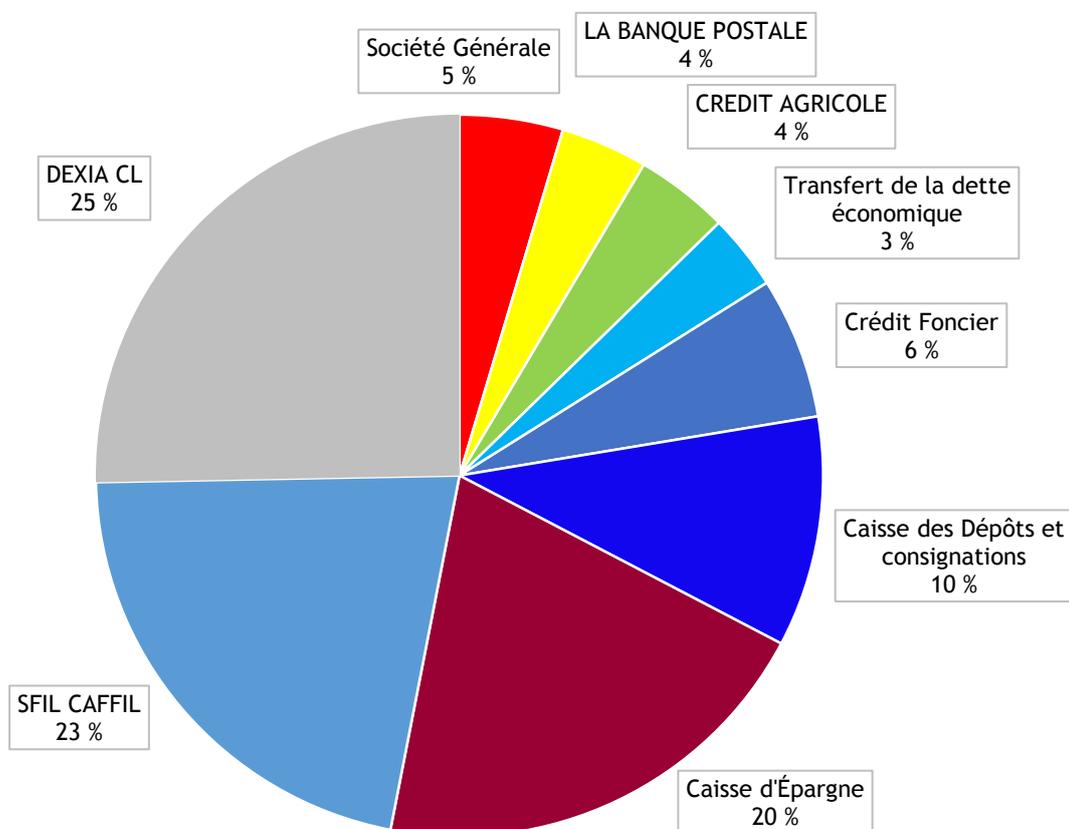
Ce même encours s'élève tous budgets confondus à 584 € / habitant

* Population totale INSEE authentifiée par décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 : 64 952 habitants

**Source : Direction Générale des Finances Publiques (dernières statistiques connues)

La dette de la CARO est composée de 73 lignes d'emprunt (dont 17 de par le transfert de compétences Eau et Assainissement), qui se répartissent auprès de 9 prêteurs comme suit :

Répartition par prêteur au 1er janvier 2018



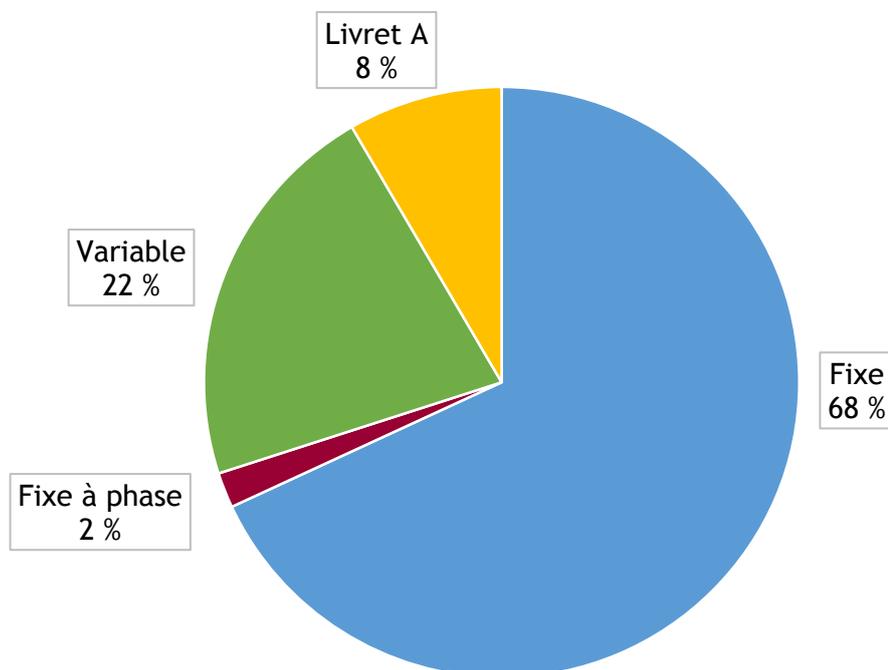
La dette résultant du transfert des biens à caractère économique effectué en 2002 entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sera totalement amortie dans 3 ans, le 31 décembre 2020. Son CRD s'élève à 1,282 M€ au 1^{er} janvier 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant restant dû au titre de la cession	4 890	3 907	2 929	2 101	1 282	463	18	0
Annuité versée par la CARO	1 017	1 016	991	829	819	819	445	18

Montants en k€

Si on excepte cette dette transférée, la ventilation de la dette de la CARO par type de risque est la suivante :

Répartition par type de risque au 1er janvier 2018



Compte tenu de cette répartition du risque très largement à taux fixe, la CARO a contracté un emprunt en 2017 de 1 000 000 € en taux fixe à phase (5 ans à taux fixe puis 10 ans à taux variable) dont l'encaissement se réalisera en tout début d'année 2018.

Les emprunts à taux variable permettent en effet d'avoir une gestion active de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé) et tirent actuellement le taux moyen de la dette vers le bas :

Type	Taux moyen
Fixe	3.85 %
Fixe à phase	0.57 %
Variable	0.55 %
Livret A	1,47 %
Taux moyen	2,86 %

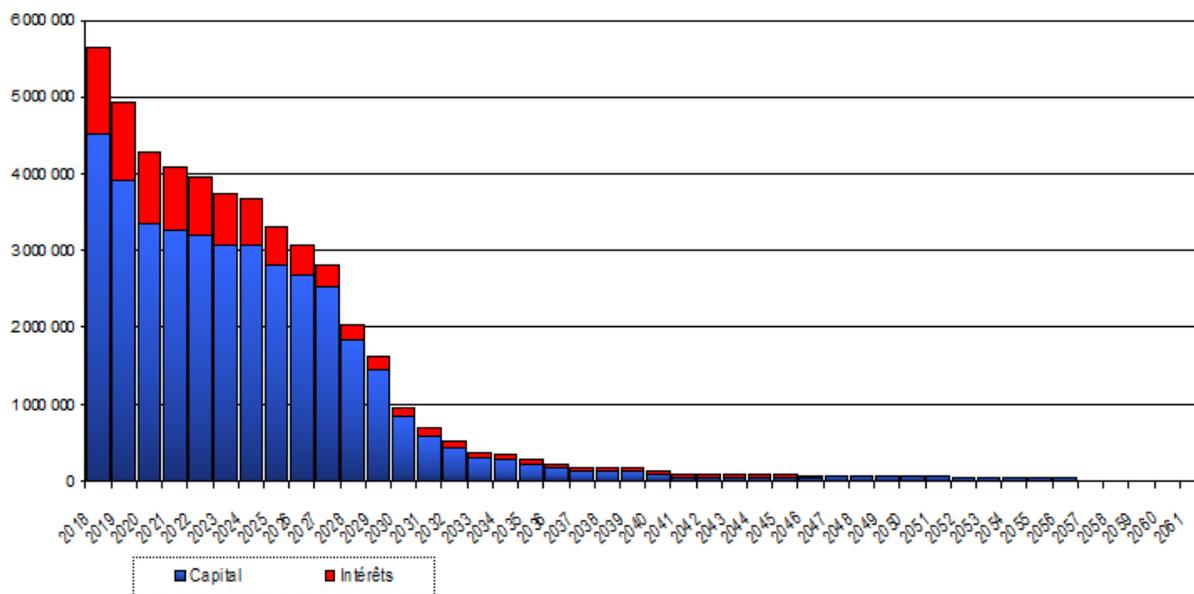
Ces taux moyens sont calculés sans les emprunts liés aux transferts de compétence eau et assainissement

II – La typologie de la dette de la CARO

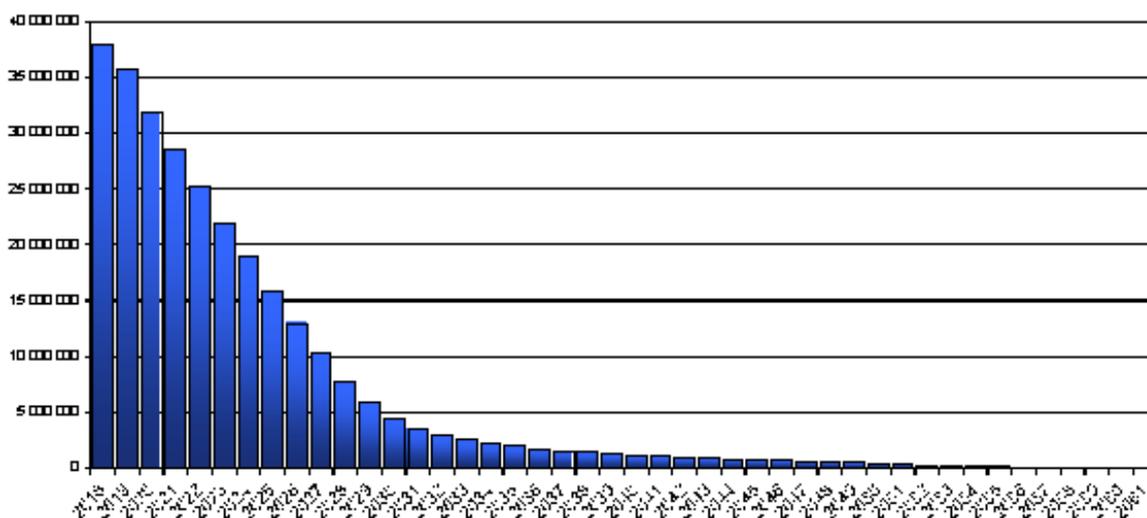
Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est désormais classée à 100 % en 1A suite au refinancement de son prêt structuré en 2016, soit le niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent.

III - L'extinction de la dette de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (tous budgets confondus)

Profil de remboursement



Evolution du Capital Restant Dû



Annexe 2 : Les autorisations de programme

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant AP	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants
CULTURE							
Création fonds documentaire réseau lecture publique	179 247		115 244	9 003	55 000		
TOURISME							
Pistes cyclables	104 407	51 947	2 460	0	50 000		
Pont Transbordeur	3 800 000		0	12 240	40 000	360 000	3 387 760
SPORTS							
Aménagement club house golf	38 325	36 241	0	2 083	0		
Extension golf 18 trous (Montants HT)	3 600 000	196 008	30 573	110 143	33 000	600 000	2 630 276
HABITAT							
PIG	186 499	33 485	72 792	0	80 222		
Primo accédants	250 000	90 000	62 000	0	98 000		
Création de logements publics	450 000	36 250	52 500	0	110 000	151 250	100 000
PIG	186 480		72 471	0	14 009	100 000	
Primo accédants	250 000		136 000	0	34 000	80 000	
Création de logements publics	450 000		0	0	0	450 000	
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	400 000		28 188	63 585	160 728	113 600	33 900
DIRECTION GENERALE							
Salle polynumérique principale (projet modifié)	854 251	789 482	6 684	58 085	0		
Salle culturelle et polyvalente	1 384 000	27 192	0	99 538	494 000	456 808	306 462
Modernisation signalisation La Rochelle Saintes	691 724					691 724	
ENVIRONNEMENT							
Papi axe 1 M1 - Pose repères submersion marine	18 372	10 440	0	0	5 000	2 932	
Papi axe 7 M3 - Martrou, renforcement des berges	252 000	19 429	32 625	25 295	0	80 000	94 651
Papi axe 5 M1 - Étude schéma global protection	135 075	30 000	19 075	0	86 000		
PAPI actions sous maîtrise d'ouvrage CARO	2 026 000	0		0	1 681 150	272 000	72 850
PAPI actions sous maîtrise d'ouvrage Département (participations de la CARO à hauteur de 20% du HT)	5 753 000	0	0	0	435 500	123 500	5 194 000

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET DECHETS MENAGERS		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants
Restructuration déchetterie de Rochefort	1 700 000	2 761	3 370	18 138	230 000	300 000	1 145 731

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES		CREDITS DE PAIEMENT					
Montant	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants	
RIA / cession bois du Nord	138 970	5 170	0	3 800	130 000		
Pont neuf - aménagement de cellules 10 à 14	289 591	140 763	0	98 828	48 000	2 000	
Démolition pour SDIS	138 378	124 661	0	12 000	0	1 717	
Extension zone de Soumard	370 000				0	370 000	
Aménagement port de commerce de Rochefort, dont :	4 813 136	29 676	388 460	995 000	1 200 000	2 200 000	
<i>schéma d'aménagement zone périportuaire</i>	29 676	29 676					
<i>acquisition av Libération</i>	323 460		68 460	255 000			
<i>acquisition SM France</i>	1 060 000		320 000	740 000	0		
<i>SCA Timber - parcelles BH354, 358 et 359</i>	88 000					88 000	
<i>SCA Timber - parcelles BH135, 236, 447 à 451, 465, 467</i>	2 112 000					2 112 000	
<i>Autres réserves foncières</i>	1 200 000				1 200 000		
Acquisitions foncières des zones d'activités économiques et touristiques	915 000					915 000	
Acquisition d'un terrain ZAE de la Varenne à Tonnay-Charente	158 384					158 384	
Acquisition de 6 terrains ZAE Port des Barques	239 345		22 140		100 000	117 205	

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TRANSPORT		CREDITS DE PAIEMENT					
Montant	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants	
Aménagement pôle d'échange gare SNCF	326 545	12 985	60 724	3 237	0	249 599	
Billettique R'Bus	1 155 143	805 445	0	281 000	0	68 698	
Accessibilité points d'arrêts R'Bus	1 844 708	527 983	12 177	0	0	1 304 548	
Sécurisation points d'arrêts R'Bus	300 000	17 592	680	28 515	0	253 213	

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TOURISME		CREDITS DE PAIEMENT					
Montant	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants	
Aménagement Port des Barques local vélos et toilettes	73 000	23 754	25 672	6 240	0	17 334	

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT							
AUTORISATION D'ENGAGEMENT - BUDGET PRINCIPAL		CREDITS DE PAIEMENT					
Montant AE	Paiements antérieurs	Paiements 2017	prévision Reports 2017	Projet BP 2018	Crédits 2019	2020 et suivants	
Assistance technique programme FEAMP 2014-2020	25 630	3 045		3 319	3 400	15 866	
Plan Vélo "Charente à vélo" (V92)	12 582			8 714	3 868		

Annexe 3 : Les éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Présentation budget 2018



Sommaire

- Structure de l'effectif
- Dépenses de personnel
- Mobilité
- Formation
- Retraite
- Rémunération
- Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle
- Conditions de travail
- Évolution de carrière
- Représentation des personnels

Remarques

- Les chiffres autres que ceux de la collectivité sont issus du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. DGAFP 2016 – Données au 31 décembre 2014
- Les chiffres relatifs à notre collectivité se rapportent aux années 2016 et 2017

Sources juridiques

Loi 2012 – 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels de la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique.

Loi 2014 – 873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Décret n° 2015 – 761 du 24 juin 2015 relatif au rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Annexe du décret n° 2013 – 1313 du 27 décembre 2013 et annexe 1 du protocole du 8 mars 2013 : Liste des indicateurs contenus dans six domaines et devant figurer au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Introduction

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 a introduit trois articles dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L. 2311 – 1 -2, L. 3311 -3 et L. 4311 -1) instituant à la charges des collectivités et notamment des communes de plus de 20 000 habitants, une obligation d'information en matière d'égalité des sexes.

Ainsi, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président doit présenter un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

De plus un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comportant des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, doit être présenté chaque année au Comité Technique. Ces différents thèmes sont détaillés dans le présent rapport afin de développer la connaissance objective de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité.

Enfin, le bilan social 2017 transmis au Centre de Gestion 17 courant 2018, complétera aussi les informations fournies dans le présent document.

Evolution de l'effectif

		Au 1er janvier 2017	Au 1er janvier 2018
Nombre d'agents		193	273
dont	Titulaires	149	218
	Stagiaires	5	6
	Contractuels	34	42
	Emplois aidés	3	5
	Emplois saisonniers/agents remplaçants/apprentis	2	2

Entre 2017 et 2018, l'effectif de la CARO augmente de 80 agents, principalement en raison des transferts de compétences et des mutualisations :

- Mutualisation secrétariat général : 1 agent
- Mutualisation services techniques : 2 agents
- Mutualisation Direction des Ressources humaines : 12 agents
- Transfert Eau et Assainissement : 28 agents
- Transfert Conservatoire : 30 agents

Soit au total 73 agents concernés.

Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 208 agents (184,40 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

- 167 agents titulaires ou stagiaires⁴
- 21 agents non titulaires sur des emplois permanents⁵, soit :
 - 11 agents en Contrat à Durée Indéterminée
 - 10 agents en Contrat à Durée Déterminée (3 ans)
- 14 agents contractuels remplaçants ou occasionnels
- 4 agents en Contrats Aidés
- 1 directeur de Cabinet
- 1 apprenti.

Les emplois permanents représentent 90,38 % des effectifs à cette date, les agents titulaires et stagiaires constituant quant à eux 88,83 % de ces emplois permanents et 80,29 % de l'ensemble des emplois.

Ces emplois permanents représentent 182,40 ETP contre 123,30 en 2016 et 99,10 en 2015 en raison du transfert au sein des effectifs de la CARO, de 55 agents de la ville de Rochefort au titre de la création des services communs et du transfert de compétences.

Il faut noter également qu'au 1^{er} janvier 2018, 65 autres agents (57,91 ETP) de la Ville de Rochefort seront intégrés au sein de la CARO, dans le cadre du transfert des équipements « Conservatoire de Musique et de Danse et des musiques actuelles » et du transfert de la compétence « Eau et assainissement », ce qui augmentera d'autant, les effectifs de la collectivité.

Taux de féminisation (tous statuts confondus)

Au 31 décembre 2017, 70,19 % des agents, sont des femmes (146/208)

Ce taux est de :

- 61 % dans la fonction publique territoriale,
- 55 % dans la fonction publique de l'État,
- 78 % dans la fonction publique hospitalière,
- 46 % dans le secteur privé.

- *Par catégorie hiérarchique (Pourcentages calculés sur les 188 emplois permanents)*

A la CARO :

Catégorie A :

57,89 % des agents de catégorie A sont des femmes (33/57)

- Titulaire ou stagiaires : 26 femmes et 17 hommes (60,46 %)
- Contractuels sur emplois permanents : 7 femmes et 7 hommes

Catégorie B :

66,66 % des agents de catégorie B sont des femmes (20/30)

- Titulaires ou stagiaires : 15 femmes et 8 hommes (65,22 %)
- Contractuels sur emplois permanents : 5 femmes et 2 hommes

⁴ *Emplois permanents = Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur des emplois permanents

⁵ *Emplois permanents = Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur des emplois permanents

Catégorie C :

77,23 % des agents de catégorie C sont des femmes (78/101)

- Titulaires ou stagiaires : 78 femmes et 23 hommes
- Aucun contractuel en catégorie C

Ce taux au titre du nombre des agents titulaires ou stagiaires, est de :

- *Dans la FPT, 61 % en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C ;*
- *Dans la FPE : 61 % en catégorie A (44 % hors enseignants), 42 % en catégorie B et 51 % en catégorie.*

▪ Dans les emplois de direction

A la CARO, au 31 décembre 2017:

La direction générale est composée de 5 personnes : 3 femmes et 2 hommes. Le poste de DGS mutualisée avec la Ville de Rochefort est occupé par une femme.

Cinq postes de direction sont également mutualisés (3 femmes et 2 hommes).

Les postes de direction (hors direction générale et directions mutualisées) sont au nombre de 5 : 1 femme et 4 hommes

Le poste de directeur de Cabinet est occupé par un homme sur une quotité de travail de 40 %.

Le pourcentage de femmes sur des postes de direction est de :

- *52 % dans la fonction publique territoriale*
- *38 % dans la fonction publique de l'État*
- *46 % dans la fonction publique hospitalière.*

▪ Par filière

Les taux de féminisation par filière au sein des services de la CARO, tous statuts confondus, sont les suivants :

- Filière administrative86,79 %
- Filière animation60,00 %
- Filière culturelle/patrimoine82,61 %
- Filière technique34,37 %

Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (90 %), administrative (82 %), médicotechnique (78 %), animation (72 %). Les moins féminisées sont Incendie et Secours (4,8 %) et Sécurité-Police municipale (21 %).

Dans la FPE, les ministères les plus féminisés sont l'Éducation Nationale (71 %) où la majorité des enseignants sont des femmes. A l'inverse, les ministères de la Défense (composé essentiellement de militaires dont 88 % d'hommes) et de l'Intérieur (qui comprend entre autres la Police Nationale) sont les plus masculinisés.

Dans la FPH, les filières administrative (89%) et soignante (87%) sont majoritairement féminines, alors que la filière « technique ouvrier » ne compte que 35 % de femmes.

- *Par âge*

A la CARO, la moyenne d'âge des agents affectés sur des « emplois permanents » est de **45 ans**, répartie de la façon suivante :

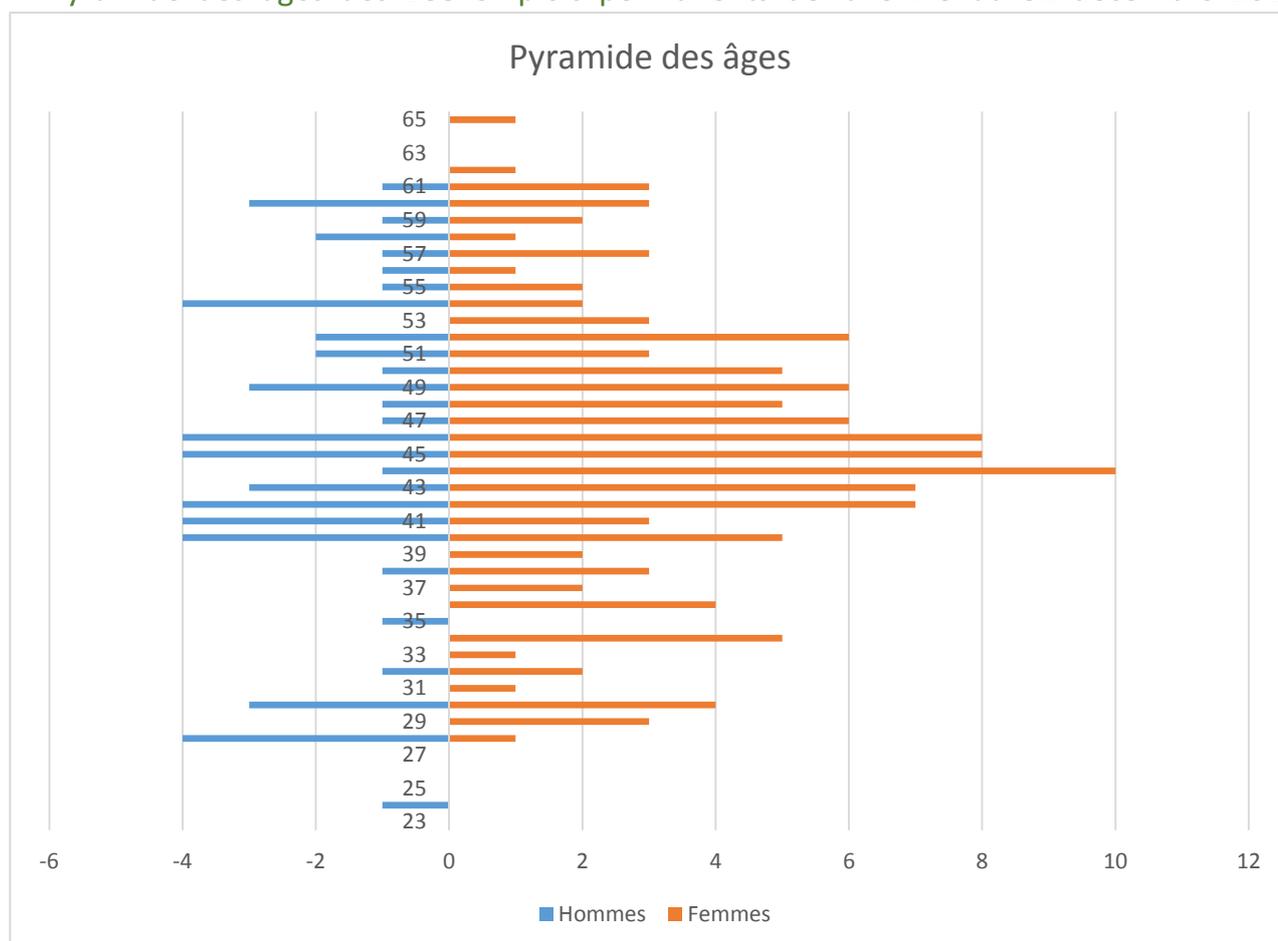
	Femmes	Hommes
Titulaires ou stagiaires	45 ans	47 ans
Contractuels permanents	42 ans	42 ans
Age moyen de la collectivité	45 ans	45 ans

Dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen est de 44,7 ans pour les femmes et 44,4 ans pour les hommes.

Dans la fonction publique de l'État, il est de 42,8 ans pour les femmes et 41,6 ans pour les hommes.

Dans la fonction publique hospitalière, il est de 41,1 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

- *Pyramide des âges des 188 emplois permanents de la CARO au 31 décembre 2017*



▪ Travailleurs handicapés

Dans la fonction publique, 59 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sont des femmes.

A la CARO en 2017, les 9 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont à hauteur de 77,78 % des femmes et 22,22 % des hommes.

Dans la fonction publique territoriale : 52 % sont des femmes

Dans la fonction publique de l'État : 55 % sont des femmes.

Dans la fonction publique hospitalière : 76 % sont des femmes.

Les dépenses de personnel

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel ont atteint 8 603 656 € en 2017. Elles ont évolué de 45,94 % par rapport au réalisé 2016, dont 7 611 395 € pour le budget général (+ 59,79 % par rapport à 2016).

Le transfert des agents des médiathèques et les créations des directions communes « Affaires juridiques/Commande publique », « Services Techniques » et « Ressources Humaines » expliquent l'augmentation de la masse budgétaire des dépenses de personnel du budget général.

Pour le budget général, les dépenses (hors charges) de rémunérations indiciaires pour les agents titulaires et stagiaires se sont élevées pour 2017 à 3 235 667 €, les Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) et le Supplément Familial de Traitement (SFT) à 81 231 € et les indemnités à 1 021 622 €.

En ce qui concerne les agents non titulaires, les rémunérations se sont élevées à 814 770 €.

Les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL, IRCANTEC Et RAFP) ont atteint 1 075 684 € et les cotisations URSSAF à 776 596 €.

Les heures supplémentaires payées en 2017 se sont élevées à 16 741,42 € correspondant à 890,30 heures ce qui représente environ 0,1946 % de l'ensemble des dépenses de personnel.

Mobilité

▪ Recrutements 2017

Intitulé du poste	Catégorie du poste	Nombre de candidats reçus		Sexe du candidat retenu
		Femmes	Hommes	
Dumiste « assistant d'enseignement artistique » Contractuel 6 mois 4/20 ^{ème}	B	3	1	F
Conseiller juridique contractuel remplaçant	A	3	1	F
Assistant budgétaire et comptable Contractuel remplaçant	C	3	2	F
Assistant de direction médiathèque Contractuel remplaçant	C	4	0	F
2 Ambassadeurs de tri Contractuels 2 mois	C	3	1	F (2)
Agent de bibliothèque itinérant Contractuel 1 an	C	4	5	H
Agent de médiathèque Contractuel remplaçant	C	4	0	F
Instructeur des autorisations d'urbanisme Contractuel remplaçant	C	2	1	H
Chargé de mission éducation artistique et culturelle Contractuel 4 mois	A	2	1	F
Agent de médiathèque Contractuel remplaçant	C	3	2	F
Chargé de mission GEMAPI Contractuel 3 ans	A	2	4	H
Responsable médiathèque Rochefort Agent titulaire	A	6	1	F
Responsable Marais de Brouage Contractuel 3 ans	A	3	2	F
TOTAL		42	21	11 F / 3 H

■ Intégrations 2017

Intitulé du poste	Catégorie du poste	Femmes	Hommes
Transfert compétence « Lecture Publique »	A	2	1
	B	4	1
	C	20 Dont 1 CDD remplaçant	2
	Contrats aidés	3	
Transfert « Maison de l'Emploi »	A	0	2
	B	1	0
Direction commune « Affaires Juridiques / Commande Publique »	A	2	1
	B	3	1
	C	3	4
Direction commune Services Techniques	A		1
	B		1
Agent comptable CDD 3 ans	B	1	0
Chargé de mission SCOT CDD 3 ans	A	1	0
Direction commune « Ressources Humaines »	A	1	1
	B	2	1
	C	6	1
TOTAL		49	17

Sur les 80 recrutements ou intégrations effectués au sein des services de la CARO, 75 % des postes ont été pourvus par des femmes.

Dans la FPE, en 2014, sur les 45 035 recrutements externes effectués, 67 % des candidats étaient des femmes.

▪ *Départs d'agents titulaires au cours de l'année 2017*

2017	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Fin de contrat	B	1	0	1
Retraite	C	1	0	1
Mutation	A		1	1
	B	0	1	1
	C	1	0	1
Disponibilité	A	1	0	1
	C	1		1
Démission (agents contractuels CDI ou CDD 3 ans)	A	2	1	3
TOTAL				10

Les mouvements de personnel restent relativement faibles au sein de la CARO.

Pour information, 4 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2013 et 2014, 4,1 % étaient des femmes et 3,8 % des hommes.

Formation

- *Nombre de jours de formation en 2017*

Type de formation	Catégorie hiérarchique	Nombre de jours de formation Femmes	Nombre de jours de formation Hommes
<i>Intégration</i>	A	10	0
	B	0	10
	C	10	10
<i>Prise de responsabilité</i>	A	0	6
<i>Professionnalisation tout au long de la carrière</i>	A	21	13
	B	14,5	12,5
	C	31,5	15
<i>Perfectionnement</i>	A	39,5	18,5
	B	28	23,5
	C	80,5	19
<i>Professionnalisation 1^{er} emploi</i>	A	9	0
	B	0	0
	C	9	3,5
<i>Préparation concours</i>	A	4	0
	B	13,5	0
	C	68	9,5
TOTAL		338,5	140,5

Le personnel de la CARO a réalisé 479 jours de formation répartis entre 338.5 jours suivis par des femmes (soit 70,67 %) et 140,5 jours par des hommes (soit 29,33 %).

Dans la fonction publique de l'État, les agents des ministères (hors enseignement) ont bénéficié en moyenne, de 7,9 jours de formation, autant pour les femmes que pour les hommes.

Retraite

▪ Demande de pension

A la CARO en 2017, il y a eu un seul départ en retraite pour un agent féminin ayant atteint l'âge légal de 62 ans.

Dans la FPT, sur 33 167 titulaires dont la pension est entrée en paiement en 2015, 52 % étaient des femmes.

Dans la FPE, 56 % étaient des femmes sur les 41 344 pensions et dans la FPH, 77 % étaient des femmes sur les 21 026 pensions.

▪ Montant des pensions

Il est rappelé que les montants de pension traduisent les effets de carrière, de durée et de temps de travail des agents.

Au 31 décembre 2015 :

Dans la fonction publique territoriale, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 1 175 € pour les femmes et 1 363 € pour les hommes ;

Dans la fonction publique de l'Etat, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 2 043 € pour les femmes et 2 443 € pour les hommes ;

Dans la fonction publique hospitalière, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 1 476 € pour les femmes et 1 574 € pour les hommes.

▪ Age de départ à la retraite

En excluant la fonction publique hospitalière où la proportion de catégories actives est importante, l'âge moyen de départ était de 61 ans et 1 mois en 2015. En ce qui concerne la seule fonction publique de l'Etat (hors militaires, catégories actives et sédentaires confondues), l'âge moyen de départ en retraite était de 60 ans et 10 mois en 2015 (comme en 2014 mais trois mois de plus qu'en 2013), comparé à 62 ans et 5 mois pour les salariés du secteur privé.

En 1990, l'âge moyen de départ était de 57 ans et 5 mois pour les salariés du secteur public comparé à 62 ans pour les salariés issus du privé.

Rémunération

▪ Salaire net imposable mensuel des agents titulaires au mois de décembre 2017

Salaire moyen net	Femmes	Hommes	Moyenne générale F/H
C	1 486 €	1 631 €	1 517 €
B	2 559 €	2 076 €	2 313 €
A	3 183 €	3 542 €	3 330 €
Salaire moyen A/B/C	2 405 €	1 988 €	2 118 €

En 2014, dans la fonction publique territoriale, le salaire moyen net s'élève à 1 800 € pour les femmes et 1 984 € pour les hommes.

Dans la fonction publique de l'État, il est de 2 318 € pour les femmes et 2715 € pour les hommes.
 Dans la fonction publique hospitalière (secteur public), il est de 2 098 € pour les femmes et 2 653 € pour les hommes.
 Dans le secteur privé, il est de 1 963 € pour les femmes et 2 411 € pour les hommes.

▪ *Bénéficiaires de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au 31 décembre 2017*

Nombre de bénéficiaires	A	B	C	Total
Femmes	7	4	30	41
Hommes	8	3	3	14
Total	15	7	33	55

La NBI accueil du public est attribuée à 31 femmes et 2 hommes, celle d'encadrement d'une équipe, d'un service ou d'un apprenti est versée à 7 femmes et 11 hommes et la NBI due aux emplois fonctionnels est versée à 4 agents, 3 femmes et 1 homme. Le nombre de points d'indice cumulés de NBI est de 555 pour les femmes, soit 14 points en moyenne et pour les hommes, 300 points de NBI, soit 22 points en moyenne.

▪ *Le régime indemnitaire des agents titulaires au 31 décembre 2016*

Au 31 décembre 2017, 49 hommes et 111 femmes perçoivent un régime indemnitaire mensuel. La moyenne mensuelle des primes versée aux agents « femmes » s'élève à 569 € et à 803 € pour les agents « hommes ».

Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle

▪ *Temps plein au 31 décembre 2017*

L'effectif des emplois permanents de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 188 agents (182,40 Équivalent Temps Plein ce qui représente 90.38 % de l'effectif), tous statuts confondus, dont 57 hommes et 131 femmes.

- *Temps partiel en 2017*

A la CARO, 13 agents ont fait le choix de travailler à temps partiel.

Catégorie	Sexe	50 %	70 %	80 %	90 %	TOTAL
A	Femmes	0	0	3	0	3
	Hommes	0	0	0	0	0
B	Femmes	0	0	2	0	2
	Hommes	0	0	0	0	0
C	Femmes	0	1	6	1	8
	Hommes	0	0	0	0	0
Total		0	1	11	1	12

Dans la collectivité, 100 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Dans la fonction publique, 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

- *Temps non complet en 2017*

A la CARO, 3 agents occupent des postes à temps incomplet, soit un homme sur une quotité de travail de 14/35 (Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique) et deux femmes sur une quotité de travail pour l'une de 28/35 Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique) et pour l'autre agent, de 25,5/35 à la médiathèque d'Echillais.

- *Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades en 2017*

A la CARO, 65,5 jours ont été accordés à ce titre à des femmes et 26 jours à des hommes, soit un total de 91,5 jours d'absence pour garde d'enfants malades (pour mémoire, en 2016, 53,5 jours d'absence pour garde d'enfants malades avaient été accordés).

- *Congés maternité et parental*

A la CARO, au cours de l'année 2017, un agent cadre A et un agent cadre C ont bénéficié d'une fin de congé de maternité, deux agents cadre C ont bénéficié d'un congé de maternité et un agent cadre A, a bénéficié d'un début de congé de maternité, soit un total de **363 jours**.

- *CET / Compte Epargne Temps*

Pour 2016	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre de CET ouverts dans l'année	14	7	21
Nombre de jours déposés en 2016	216	71	287
Nombre de jours cumulés	1 227	682	1 909*
Nombre de jours consommés	83	34	117

Solde au 31/12/2016

Pour 2017	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre de CET ouverts dans l'année	18	5	23
Nombre de jours déposés en 2017	89	26	115
Nombre de jours cumulés	2 101	634	2 735*
Nombre de jours consommés	28	29	57

Solde au 31/12/2017

Conditions de travail

- *Absentéisme 2016 (agents tous statuts confondus)*

Type d'arrêt en jours	Nombre de jours pour les Femmes	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un arrêt	Nombre de jours pour les Hommes	Nombre d'hommes ayant bénéficié d'un arrêt	Total des jours
Maladie ordinaire	1 064	31	223	12	1287
CLM/CLD	730	2	/	/	730
Accident du travail	212	2	211	2	423
Maladie professionnelle	/	/	/	/	/
Total	2 006	35	434	14	2 440

▪ **Absentéisme 2017** (agents tous statuts confondus)

Type d'arrêt en jours	Nombre de jours pour les Femmes	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un arrêt	Nombre de jours pour les Hommes	Nombre d'hommes ayant bénéficié d'un arrêt	Total des jours
Maladie ordinaire	1 940	63	738	26	2 678
CLM/CLD	962	3	365	1	1 327
Accident du travail	/	/	/	/	/
Maladie professionnelle	/	/	/	/	/
Total	2 902	66	1 103	27	4 005

Il est à noter une forte progression du taux d'absentéisme 2017 par rapport à 2016, dû à l'augmentation de l'effectif et à notamment plusieurs arrêts supérieurs à 100 jours en maladie ordinaire et longue maladie.

Évolution de carrière

		2017		Total
		Femmes	Hommes	
Stagiaires titularisés	A	3		3
	B		1	1
	C	2	1	3
Nomination stagiaires	A	1		1
	B			
	C	1	1	2
Promotion interne	A	1		1
	B			
	C			
Avancement de grade	A	1		1
	B	1	2	3
	C	15	2	17
Avancement d'échelon	A	5	4	9
	B	2	1	3
	C	12	2	14

Représentation des personnels

- *Représentants titulaires du personnel (hors suppléants)*

Instances	Femmes	Hommes
Comité Technique	2	3
Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail	2	3
Total	4	6

Annexe 4 : Rapport sur le développement durable



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi GRENELLE 2) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif à ce rapport fixe les modalités et précise qu'il est applicable à compter de la préparation des budgets pour 2012.

Le présent rapport, basé sur l'année 2017, décrit les actions menées par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan au regard des 5 finalités du développement durable :

- *Lutte contre le changement climatique*
- *Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations*
- *Épanouissement de tous les êtres humains*
- *Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable*

<u>FINALITÉ 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	4
GESTION DES ÉNERGIES	4
GESTION DES DÉPLACEMENTS	6
FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS DOUX	9
<u>FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</u>	11
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	11
LA PROTECTION DU LITTORAL ET DES INONDATIONS	14
SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DU MILIEU	16
<u>FINALITÉ 3 - COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS</u>	17
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CONCERTÉ	17
DISPOSITIFS CONTRACTUELS D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS SOLIDAIRES	19
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	20
ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	20
INSERTION PAR L'EMPLOI	21
UN RESEAU DES TRANSPORTS EQUITABLE	22
<u>FINALITÉ 4 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS</u>	23
L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS	23
PRATIQUE DU SPORT	24
PROMOUVOIR LE PATRIMOINE	26
PROMOUVOIR L'HABITAT POUR TOUS	28
<u>FINALITÉ 5 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</u>	30
PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	30
VALORISATION D'UN TOURISME DURABLE	31
ÉCONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLES	32
<u>UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE</u>	34
BILAN DES ACTIONS ISSUES DES ACTIVITES INTERNES DE LA CARO	34
<u>MODALITE D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA CARO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	38
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITOIRE	38
LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS	39
LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE	40
L'ÉVALUATION PARTAGÉE POUR UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE	40

FINALITÉ 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Seule la moitié des gaz à effet de serre produite par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels (océans, forêts...). Sans effort pour réduire ces émissions, la température moyenne devrait augmenter de plusieurs degrés d'ici à 2100 avec des conséquences importantes : l'augmentation du niveau des mers, le déplacement des zones climatiques, une fréquence plus élevée des conditions extrêmes, un accès aux ressources plus contraint, des déplacements de populations, etc.

Afin de lutter contre le changement climatique, des engagements ont été pris au niveau mondial, comme très récemment avec l'accord de la COP 21, au niveau européen et enfin au niveau national avec en 2015 la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les collectivités territoriales contribuent de façon directe à 12 % des émissions nationales de GES. Elles agissent de façon indirecte sur plus de 50 % de ces émissions par leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie,...) et par leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDU, PLU,...).

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique et c'est pourquoi la CARO s'est engagée dans une politique responsable et durable au travers de ses compétences.

GESTION DES ÉNERGIES

▪ Informer et conseiller le public : le Point Info Énergie

Depuis mai 2002, la CARO met à la disposition du public un Conseiller Info Énergie, présent à Espace Nature, les mardis et mercredis. Le conseiller a pour mission d'informer et d'aider gratuitement les habitants et les professionnels porteurs d'un projet de construction et/ou de rénovation sur des sujets comme l'isolation, le chauffage, les énergies renouvelables (installation et utilisation), la réglementation thermique en vigueur, les aides financières, les prêts et les démarches administratives. Il renseigne également sur les économies d'énergie et les transports.

En 2017, avec 210 contacts, le nombre de demandes a progressé, mais reste en deçà du nombre de sollicitations constatés les années précédentes. Cela s'observe également à l'échelle nationale à hauteur de moins 25% sur la fréquentation des Points Info Energie et s'explique localement par la disparition de la majorité des aides régionales. L'objectif du Point Info Energie est de revenir à un nombre de contacts annuel supérieur à 250. Au total, sur les 5 dernières années, ce sont 1 578 personnes qui ont sollicité le conseiller Info Energie.

<i>Point Info Énergie :</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de contacts	230	279	352	306	201	210

Outre sur les aspects techniques des travaux envisagés, de nombreuses questions sont suscitées par les démarchages téléphoniques et les multiples dispositifs d'aides financières aux critères parfois complexes.

83% des demandes concernent des logements construits depuis plus de 15 ans.

Le conseiller Info Énergie participe à diverses manifestations en lien avec la gestion de l'énergie en proposant par exemple :

- des manifestations extérieures (Semaine européenne du développement durable, Fête de l'énergie, Salon de l'habitat, projection de film, stand sur le marché, etc.),
- des visites de sites,
- des expositions (énergies renouvelables, etc.),
- une conférence.

Il a également participé à plusieurs reprises à l'émission "les experts" sur France Bleu La Rochelle en 2017. Un sujet lié aux économies d'énergies ou aux énergies renouvelables est présenté rapidement puis c'est un jeu de questions/réponses avec l'animateur et les auditeurs qui appellent.

Le Défi Familles à Énergie Positive vise à montrer qu'il est possible d'agir concrètement et efficacement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Pour cette 5^{ème} édition, seules 17 familles se sont inscrites.

▪ Conseil en Énergie Partagé

Les petites et moyennes collectivités, disposant d'un patrimoine communal important souhaitant gérer et réduire leurs consommations énergétiques, peuvent bénéficier du Conseil en Énergie Partagé. Elles peuvent ainsi solliciter ce conseil auprès de la CARO sur l'amélioration énergétique de leur patrimoine existant, sur des projets de construction ou d'installation mobilisant des énergies renouvelables.

La CARO relaye également auprès des communes tous les appels à projets liés à l'énergie et les accompagne dans l'élaboration de leur projet.

STRATÉGIE CLIMAT

La CARO s'est engagée en 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'ergie

Le changement climatique, la raréfaction des ressources, les multiples pollutions, la baisse de biodiversité sont des faits aujourd'hui avérés dont les conséquences se font ressentir à différentes échelles.

Si le sujet relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont également de l'ordre de l'action locale. Les collectivités territoriales et leur groupement ont un rôle déterminant à jouer, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), préserver les milieux naturels, développer les énergies renouvelables, que pour développer de nouvelles manières de construire le territoire et prendre les mesures nécessaires à l'adaptation des territoires au changement climatique.

En vertu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CARO est tenue, comme toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants, de réaliser et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoire.

Celui-ci a pour objectif de définir la stratégie énergie-climat à développer pour contribuer à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences.

Au-delà, de ces objectifs, le PCAET est un outil au service du territoire pour renforcer son attractivité et sa qualité de vie. Il peut permettre des évolutions dans de nombreux domaines, tels que le secteur de transports et de l'énergie, mais également dans celui de l'économie, de l'aménagement, de la solidarité, de la vie locale, etc.

La démarche PCAET s'organise ainsi:

- réalisation de plusieurs études (diagnostic émissions de GES, potentiels ENr, qualité de l'air, vulnérabilités socio-économiques et environnementales, etc.) permettant d'établir le profil Climat-Energie du territoire,
- définition des objectifs stratégiques,
- définition et mise en œuvre d'un plan d'actions.

La particularité de ces nouveaux Plans Climat est qu'ils intègrent une réelle dimension territoriale. Il s'agit de mobiliser les divers acteurs du territoire (chambres consulaires, entreprises, associations, habitants, etc.) pour mettre en œuvre ensemble des actions cohérentes avec les enjeux du territoire et son potentiel.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME ont lancé un appel à candidature « Cit'ergie® » permettant l'obtention d'un label énergie Climat pour les collectivités. Cit'ergie® est l'appellation française du label European Energy Award (EEA®), certification reconnue au niveau européen et diffusée en France par l'ADEME. Le label Cit'ergie® s'appuie sur une méthode et des outils communs à toutes les collectivités engagées dans le « european energy award », permettant ainsi une reconnaissance européenne des actions mises en place.

L'objectif de l'outil est de guider la collectivité dans sa politique de transition énergétique sur la base d'un référentiel unique lui permettant de dresser un diagnostic complet de sa politique énergie-climat et de prioriser son programme d'actions.

Il existe trois niveaux de reconnaissance, ce qui permet à la collectivité d'avancer à son rythme et d'envisager tous les 4 ans de nouvelles perspectives.

Si le PCAET est rendu obligatoire par la législation, Cit'Ergie est une démarche volontaire qui valorise les politiques et projets portés par la collectivité à travers l'obtention d'un label. Le lancement simultané de ces deux démarches est opportun pour s'assurer, d'une part, la mobilisation des différents acteurs, et d'autre part, de la mise en œuvre d'un plan d'actions pertinent.

GESTION DES DÉPLACEMENTS

- **Proposer des alternatives à la voiture pour les trajets domicile-travail**

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CARO répond aux demandes de la population en matière de déplacements en proposant un service adapté à la diversité des situations géographiques de son ressort territorial.

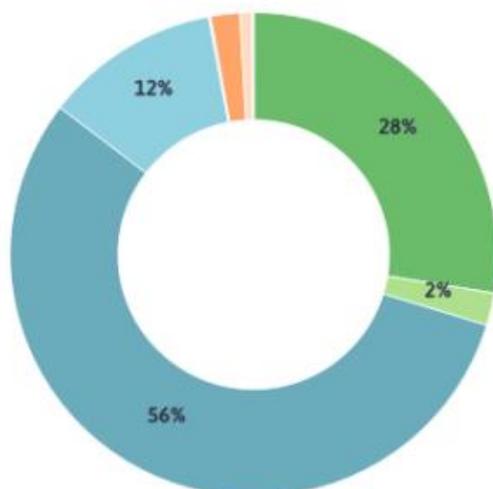
Aussi, la CARO a lancé depuis l'automne 2015, une Enquête Déplacements Ville Moyenne (EDVM) afin :

- d'avoir une vision globale et actualisée du fonctionnement des déplacements et de la part de chaque mode de transport sur l'agglomération ;
- de comprendre les choix effectués par les habitants entre tel ou tel mode ;
- de disposer d'une étude « a priori » des futurs choix en matière d'infrastructures et de clientèles potentielles pour chaque mode ;
- d'alimenter et de compléter les réflexions sur la mobilité du territoire au moyen d'une base multimodale de données :
 - fiable et complète ;
 - dont l'utilisation reste valable pendant près d'une dizaine d'années ;
 - permettant une aide à la réalisation des documents de planification (SCOT, PCET, PLUi, PLH, PGD, etc...).

La mise en œuvre de cette EDVM est une des réponses à même de garantir un développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'utilisation de la voiture particulière.

La collecte des données a été réalisée d'octobre 2015 à février 2016 par le biais d'entretiens téléphoniques sur un panel de 1 600 personnes (+/- 140 ménages) représentant un échantillon correspondant à 2,5% de la population de la CARO. Le Cerema a réalisé une exploitation standard des données collectées de mars à juin 2016 dans le cadre de l'Enquête Déplacements Ville Moyenne.

Part modale



▪ Développer un réseau de transport en commun durable

En tant que principal secteur d'activité émetteur de GES, la gestion des déplacements par la CARO – au sens large du terme – doit s'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique au travers notamment de la mise en œuvre du réseau de transport urbain R'bus.

Lancé en 2005, le réseau de transport urbain R'bus a fêté ses 11 années d'existence en enregistrant plus de 1 092 094 voyageurs en 2017 (au 30 novembre 2017) marquant une continuité dans sa progression et son insertion sur le territoire.

Ces chiffres de fréquentation, à la hausse depuis sa création, confortent ainsi la CARO dans sa volonté de développer la part et l'usage du transport en commun.

En effet, depuis 2005, le réseau de transport urbain R'bus a transporté plus 8 millions de voyageurs avec un taux de croissance annuelle moyen de 10% sur les 5 dernières années.

Le développement de l'usage des transports en commun ainsi que des services aux voyageurs sont les principales ambitions de la CARO avec, à titre d'exemple, la volonté de doubler la part modale des transports en commun actuellement de 2% d'ici à 2025.

Nombre de voyages par an sur R'bus	
2005	161 000
2006	268 000
2007	299 000
2008	337 000
2009	596 000
2010	609 000
2011	770 000
2012	859 000
2013	900 000
2014	963 000
2015	1 007 000
2016	1 058 800
2017 (au 30/11/2017)	1 092 094

Depuis le 4 septembre 2017, le réseau de transport urbain R'bus s'étend à tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan en assurant notamment la desserte en transports collectifs de l'ancienne Communauté de Communes de Sud-Charente qui était jusqu'à présent organisée par le réseau départemental Les Mouettes.

Ce nouveau réseau, irriguant les 25 communes de l'agglomération, s'accompagne d'une offre de transport renforcée avec 9 lignes (10 avec la ligne du dimanche) et d'un cadencement des passages des bus augmenté sur les lignes les plus fréquentées du réseau.

Pour les déplacements dépassant le simple cadre administratif de la CARO, de nombreux partenariats ont été noués entre l'Agglomération et d'autres acteurs de la mobilité.

Ainsi, le cadencement de la desserte ferroviaire entre Rochefort et La Rochelle, qui a été renforcé en 2007, continue à offrir encore aujourd'hui une alternative environnementale crédible au recours à la voiture, à l'encombrement de l'axe routier et aux déplacements pendulaires sur le bassin de vie rocheforto-rochelais. La tarification multimodale Ter+R'bus a été lancée début 2017 permettant aux usagers d'utiliser le train et d'avoir une correspondance avec le réseau R'bus à un tarif préférentiel.

Au niveau des outils, la CARO s'est doté d'un nouveau système billettique sans contact répondant aux normes d'interopérabilité et d'offrir de nouveaux services aux usagers (vente en ligne, post-paiement) et s'inscrit également dans une politique d'information multimodale aux voyageurs (calculateur d'itinéraires régional Comment JV, information transport public sur googlemaps)

Dans la continuité de sa politique d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux entamée en 2012 (réalisation du PEM Nord « Merleau/Grimaux » en 2012 et du PEM Centre « Roy Bry » en 2013), la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a finalisé, début 2016, les études complémentaires avec les différents concessionnaires afin de réaliser aux abords de la gare SNCF de Rochefort, le PEM « SNCF ».

Principal point d'échanges entre les lignes des réseaux urbain, départemental et régional, le site de la gare SNCF de Rochefort se doit d'évoluer afin de répondre non seulement aux besoins des clients mais également aux exigences liées au schéma directeur d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

▪ Informer les usagers

Afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs publications ont été éditées :

- Guide horaire R'bus,
- Topo guide et carte des liaisons cyclables.

La CARO relaie également les infos sur le site internet et les applications mobiles dédiées.

▪ Covoiturage

La CARO soutient la promotion du covoiturage en cofinçant, avec la Région et le Département, la création des 5 aires du territoire et en relayant les informations sur son site internet. Les aires de covoiturage sont très fréquentées et sont une réelle alternative à la voiture individuelle.

▪ Navette fluviale

La CARO a mis en place un service de traversée de la Charente « RIVEO » délégué à la société « Fouras/Aix » depuis l'année dernière. Ce service rentre dans sa première année d'exploitation à « plein régime », l'année 2016 n'ayant été que partielle suite à la réception du chantier du belvédère du Pont Transbordeur au mois de juillet 2016, ce qui avait induit une ouverture du service RIVEO (Arnodin) fin juillet 2016.

En 2017, le service RIVEO sur les deux liaisons Soubise/ Rochefort et Echillais /Rochefort a ouvert le 1er avril. Le nombre de passagers est en augmentation de plus de 30% par rapport à la saison 2016 avec plus de 11 300 passagers transportés sur les deux navires.

Favoriser l'utilisation des transports doux

▪ Plan vélo et randonnée

Depuis plusieurs années, la CARO s'efforce de développer la pratique du vélo comme véritable moyen de déplacement en favorisant sa promotion, en multipliant les points de location de deux roues et en privilégiant la réalisation d'itinéraires prioritaires pour les "modes doux".

Le territoire de la Communauté d'agglomération, membre du « Club des territoires et villes cyclables », dispose aujourd'hui d'un réseau de 474 km de chemins de randonnée et de pistes et de 431 bornes (géolocalisées) de jalonnement indiquant la direction et faisant référence à la numérotation des fiches du topoguide.

Depuis décembre 2003, deux plans vélos ont été adoptés :

Le Plan Vélo 1, dont l'objectif était de développer la pratique du vélo comme véritable moyen de déplacement par l'amélioration de la sécurité, la lutte contre le vol et l'incitation à l'usage de la bicyclette auprès du jeune public (scolaire notamment), a été voté en 2003. Il s'agissait d'un véritable outil de cohérence de l'ensemble des liaisons et le support de programmation d'un réseau maillé et homogène sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce plan s'est déroulé jusqu'en 2012.

Consciente de l'intérêt de promouvoir les modes doux, la CARO a en 2014 défini son Plan Vélo 2, axé en grande partie sur les déplacements touristiques. La CARO est dotée d'une grande richesse patrimoniale qui attire de nombreux visiteurs. L'objectif de ce Plan Vélo 2 est de concilier attractivité touristique et préservation du patrimoine et de l'environnement, en développant des modes de déplacements alternatifs. Il s'agit de permettre la découverte du territoire à pied et à vélo, de connecter les différents sites d'intérêts, de faciliter l'accès aux lieux d'hébergement, etc.

Le Plan Vélo 2 comprend trois axes :

- les aménagements cyclables, notamment sur le nouvel itinéraire national la Flow Vélo ainsi que l'amélioration des pistes de la Vélodyssée et l'installation de mobiliers dédiés,
- l'accompagnement des prestataires et communes pour l'obtention du label « accueil vélo »,
- la promotion et la communication en lien avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan.

En 2015, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme l'installation d'une signalétique dédiée sur le Chemin de Charente et à proximité du Pont transbordeur.

L'étude a été finalisée en 2016 et une programmation des travaux est prévue pour 2017. Parallèlement, un travail a été mené pour définir une charte des aménagements cyclables destinée aux communes.

Le déploiement du mobilier dédié au vélo-tourisme a débuté en 2017 avec l'installation d'un premier Relais Information Service à Saint-Agnant. Des consignes à vélo individuelles vont également être implantées à différents points stratégiques.

En 2016, l'accent a également été mis pour renforcer la communication et la promotion du vélo à travers l'édition d'une nouvelle carte vélo et la labellisation de nouveaux sites. À ce jour, 40 prestataires sont labellisés « accueil vélo ».

En complément du plan vélo, la CARO soutient les initiatives locales et notamment l'association « Vélo pour tous » chargée de promouvoir la pratique du vélo auprès des jeunes et des publics en difficulté. La CARO a également sollicité l'expertise de l'association dans la remise en état de la signalétique directionnelle des boucles locales.

- **EDVM**

L'enquête Déplacements Ville Moyenne a mis en évidence la part importante des modes doux. Ils représentent près d'un tiers des déplacements (marche : 28 % ; vélo : 2 %). Les aménagements et la structuration du territoire ont ainsi permis le déploiement des modes actifs.

FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La CARO s'investit depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de préservation de son patrimoine naturel.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

▪ Lutte contre les espèces envahissantes et/ou nuisibles

Afin de maintenir la biodiversité présente sur le territoire de la CARO, des actions sont menées pour limiter et contrôler la prolifération des espèces envahissantes floristiques et faunistiques. La CARO participe financièrement à la lutte contre :

- les **ragondins et les rats musqués**. La lutte contre les ragondins et rats musqués est assurée, d'une part, par le piégeage (prestation confiée à une entreprise d'insertion AI 17), et d'autre part, par le tir (lutte assurée par les chasseurs et coordonnées par la FDGDON). Pour une lutte efficace, une stratégie concertée et coordonnée doit être mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire (Associations syndicales de marais, Associations et Fédération de chasse, FDGON). La définition de cette stratégie a commencé en 2017 et doit aboutir dès le début d'année 2018, en appui avec la FDGDON qui assure la coordination de la lutte à l'échelle départementale.

En 2017, la lutte contre les ragondins à l'échelle du territoire communautaire représente un coût d'environ 100 000 € (financement à hauteur de 70% par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et les fonds européens).

- La **démoustication** est confiée à l'Entente Interdépartementale de Démoustication. Pour l'année 2017, le montant de la participation était de 54 875 euros (paiement N-1).

- La **jussie**. Depuis mai 2011, un programme de lutte est mis en œuvre sur le marais Nord de Rochefort et les boucles de la Charente. Il vise à contrôler la prolifération de la jussie en maintenant la plante à un faible niveau de colonisation, afin de restaurer le fonctionnement hydraulique des canaux et de redonner au marais sa fonction première. En 2017, 115 kilomètres de canaux ont fait l'objet d'un arrachage manuel et d'une mise sous contrôle contre 62,5 kilomètres au démarrage.

Cette mission a permis d'entretenir les canaux déjà traités les années précédentes par des passages à fréquence dégressive mais aussi d'accroître chaque année le linéaire d'intervention et la mobilisation des associations syndicales de marais volontaires.

- **Les autres plantes envahissantes**. Dans la lignée de la lutte contre la Jussie, les élus de la Commission Ruralité ont souhaité s'engager dans celle des autres plantes envahissantes dont notamment les renouées asiatiques et le baccharis.

Il a été plus récemment exprimé le besoin d'accentuer les actions de sensibilisation sur les modes de traitement des plantes exotiques envahissantes terrestres, mais également de mieux participer à l'amélioration de la connaissance de l'expansion de ces espèces. Un inventaire a été réalisé au cours de l'été 2017 dans le cadre d'un stage de Licence Pro afin de répertorier sur l'ensemble du territoire de la CARO les foyers de renouée du Japon, baccharis, érable negundo, ailanthe et herbe de la Pampa « échappés » dans le milieu naturel. Une sensibilisation auprès des services techniques des communes est envisagée courant 2018 afin de mieux prendre en compte ces espèces et éviter les niveaux de colonisation trop importants.

▪ Natura 2000

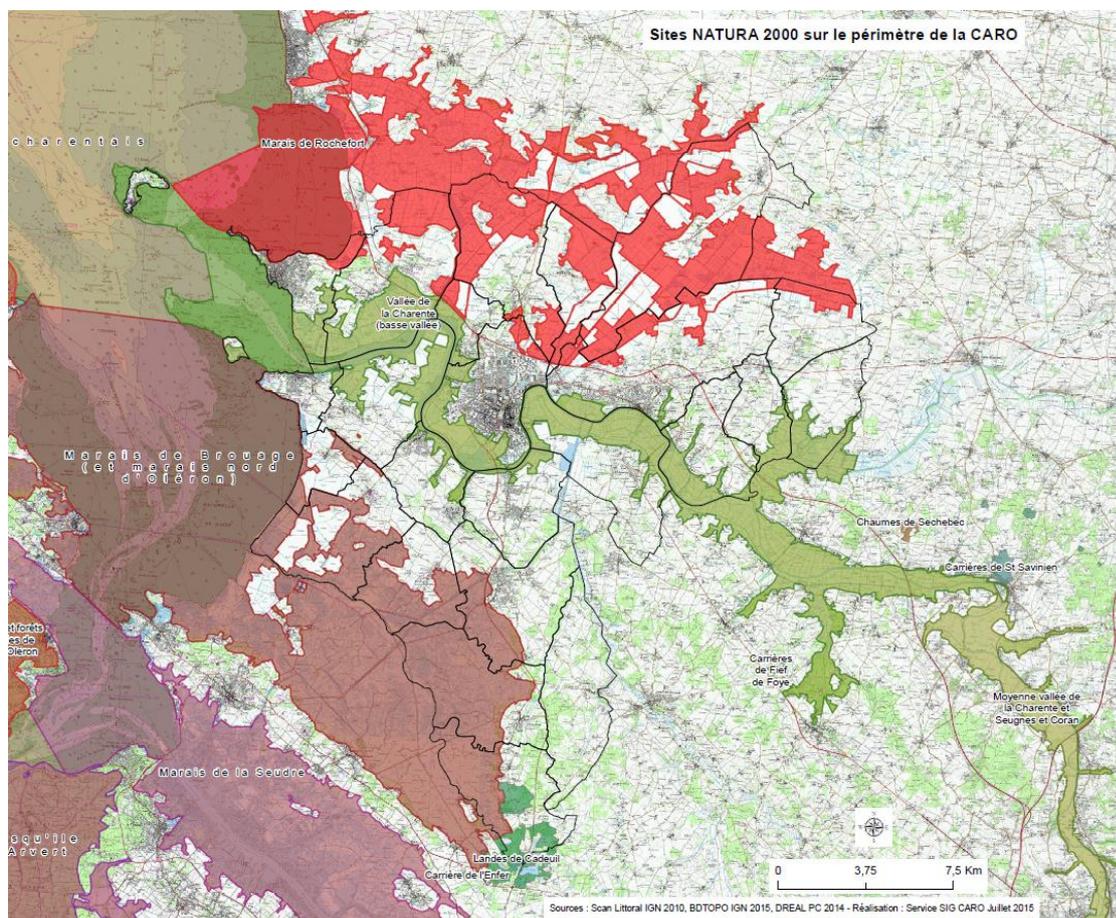
Le territoire de la CARO est composé d'un ensemble de zones humides qui se répartit entre les marais, les terres hautes, les îles anciennes, le fleuve Charente et son estuaire. La présence de grandes superficies de marais constitue un vecteur de singularité avec les marais de Brouage au sud de la Charente et les marais de Rochefort au nord, tous deux désignés comme sites Natura 2000. Le territoire de la CARO est ainsi couvert par 38% de sa surface en Natura 2000. Sur les 25 communes, seule une n'est pas incluse dans ces zonages, ce qui confère au territoire une responsabilité particulière dans la préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Le site des marais de Rochefort accueille chaque année plus de 20 000 oiseaux d'eau en période hivernale et en halte migratoire. Parmi les espèces inventoriées, 70 sont protégées, 57 sont menacées au niveau national et 28 espèces nicheuses sont menacées pour la région Poitou-Charentes.

Les marais de Rochefort constituent un site important pour la cigogne blanche (*ciconia ciconia*) (10% de la population de la Charente-Maritime), dans un département situé au 3ème rang au niveau national.

Un troisième site Natura 2000, l'Estuaire et Basse Vallée de la Charente, de 10 723 hectares, couvre le secteur centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien jusqu'à l'île d'Aix). C'est un ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens.

De nombreux sièges nationaux sont présents sur le territoire de la CARO : la Ligue pour le Protection des Oiseaux, le Forum des Marais Atlantiques, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, le Centre International de la Mer, l'Entente Interdépartementale de Démoustication. De plus, trois Pôles natures du Conseil départemental sont également présents sur le territoire: la Station de Lagunage (la plus grande d'Europe), la Cabane de Moins (Fédération des Chasseurs) et la réserve naturelle de Moeze Oléron. L'usine d'eau potable Lucien Grand, basée à Saint Hippolyte et puisant ses ressources dans la Charente, dessert les habitants du littoral charentais, de l'Île de Ré à l'Île d'Oléron.



Les 3 sites de marais ont tous été désignés au titre de la Directive Oiseaux en 2004 puis de la Directive habitats en 2009.

En 2015, la CARO s'est positionnée pour prendre en charge l'animation de la démarche Natura 2000 sur les 2 sites (marais de Rochefort et Estuaire et Basse Vallée de la Charente). Sa candidature a été retenue par les collectivités de ces 2 sites le 3 novembre 2015. L'animation s'est structurée courant 2016, avec l'arrivée d'une chargée de mission Natura 2000. La mission d'animation consiste en:

- la sensibilisation des acteurs de ces 2 sites pour la bonne prise en compte des enjeux de Natura 2000 dans leurs projets,
- l'appui aux porteurs de projets dans le montage des documents d'incidence,
- la formulation d'avis sur les projets du territoire vis à vis de leur impact sur Natura 2000,
- le montage de chartes et contrats natura 2000.

La CARO continue à suivre l'animation de la démarche sur les sites voisins, dont l'animation est confiée à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour le marais de Brouage et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur les Landes de Cadeuil.

▪ **Gestion concertée des marais**

Le marais de Brouage, zone humide majeure des territoires de Marennes et Rochefort, représente un maillon essentiel de gestion de la ressource en eau, mais constitue aussi indéniablement un milieu d'une grande richesse en termes de biodiversité, d'activités économiques extensives structurantes tout en jouissant d'un environnement patrimonial remarquable et propice à la genèse d'un projet ambitieux de valorisation écologique, économique et touristique.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont décidé de porter, de manière conjointe, un projet cohérent et ambitieux de préservation de la richesse exceptionnelle de ces lieux mais également de développement des potentiels touristiques et économiques « perennisateurs » de la qualité exceptionnelle de cette zone remarquable : le Grand projet du marais de Brouage.

Une feuille de route a été adoptée par l'ensemble des élus des deux intercommunalités, définissant trois axes d'actions prioritaires :

- la gestion de la zone humide et plus particulièrement de la ressource en eau, au travers l'élaboration d'un programme d'entretien, de restauration et de gestion du milieu,
- le soutien à l'activité d'élevage : une des ambitions de ce projet est de faire du marais de Brouage un modèle de développement économique intégré en assurant la pérennité et la valorisation de l'activité d'élevage, garante du maintien des paysages remarquables de cet espace,
- la valorisation patrimoniale du site, notamment au moyen du développement d'un tourisme durable, basé sur l'expérience et la découverte de ce territoire remarquable.

Bien que ce projet soit à l'initiative d'une entente entre les deux intercommunalités, celle-ci n'a pas vocation à formuler seule les enjeux et grandes orientations du projet. Il s'agit d'un projet partenarial, au sein duquel la contribution élargie de l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire concerné est non seulement souhaitée mais nécessaire à un aboutissement favorable. Elus, administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations, habitants, experts...la mobilisation et l'adhésion autour du projet se veulent ambitieuses. Pour cela, un modèle de gouvernance et des démarches de concertation impliquant l'ensemble des acteurs sont prévus.

L'entente intercommunautaire a également lancé au printemps 2017 une étude préalable à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial sur le marais de Brouage. L'objectif de cette étude est de :

- proposer un programme d'intervention quinquennal sur le marais de Brouage (2019-2023),
- définir une stratégie d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et des zones humides sur le marais (proposition de plusieurs scénarii de gestion concertée des niveaux d'eau),
- définir l'observatoire de suivi (quantitatif et qualitatif) et son mode de fonctionnement.

Cette étude se déroule en étroite concertation avec l'ensemble des usagers du marais.

Au cours de l'année 2017, l'état des lieux et le diagnostic du territoire ont été réalisés par le prestataire. L'étude doit se poursuivre en 2018 avec pour objectif la validation par l'entente intercommunautaire d'un programme d'intervention quinquennal sur le marais.

Le coût de cette étude est de 150 000 €, financé à 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Charente-Maritime.

LA PROTECTION DU LITTORAL ET DES INONDATIONS

Compte tenu de la vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine et des dommages subis lors de la tempête Xynthia en février 2010, la CARO s'est engagée dans les actions de prévention des inondations sur son territoire.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Son objectif est de promouvoir une gestion intégrée des risques inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La CARO est couverte par 2 PAPI :

- le PAPI Charente & Estuaire,
- le PAPI SILYCAF.

Tous deux se composent d'actions réparties en sept axes complémentaires : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisme, réduction de vulnérabilité, ralentissement des eaux et ouvrages de protection.

- PAPI Charente & Estuaire

L'avenant au PAPI a été labellisé en juillet 2016 par la Commission Mixte Inondation. L'avenant couvre la période 2017-2023 (proposition de la DREAL de décaler d'une année jusqu'en 2023). Les coûts liés à l'avenant représentent 46 576 680 € HT (sur tout le territoire du PAPI).

L'axe 7 du PAPI (protections collectives) représente l'axe principal de dépense, avec 41 064 480 € (environ 85% investit sur le territoire de la CARO). La part restante correspond à l'opération de dévasement du barrage de St Savinien (7 M €, financé par le Département de Charente-Maritime et tous les EPCI impactés par le bouchon vaseux).

Le montant « subventionnable » global est porté par cet avenant de 7 993 080 € à 47 286 480 €

Suite à la validation du plan de financement prévisionnel de l'avenant en COPIL du 23/11/2017, la signature de la convention financière avec l'ensemble des partenaires est programmée au premier trimestre 2018.

Les actions engagées en 2017 par la CARO sont les suivantes :

- Exposition Xynthia « phase 2 » : la CARO a mandaté le Centre International de la Mer pour cette prestation consistant en un recueil de témoignages d'habitants (élus, agriculteurs, secouristes, etc.) ayant vécu la tempête Xynthia, ainsi qu'en la réalisation d'une borne multimédia interactive à destination du grand public.
- Protection du Martrou, commune d'Echillais : la phase « projet » de l'étude a été validée en octobre 2017. L'appel d'offre pour le recrutement de l'entreprise se déroule sur le mois de décembre. L'objectif est de lancer les travaux début janvier pour une réception programmée fin mars 2018
- Ressuyage de Port-des-Barques : la phase « avant-projet » de l'étude a été validée en novembre 2017. La phase « projet » doit débuter en début d'année 2018.

- PAPI SILYCAF

L'avenant au PAPI a été labellisé en décembre 2015. Il couvre la période 2017-2019 (ou plus, selon l'avancement des travaux) et représente un coût de 14 101 000 € pour les 2 communes situées sur le territoire de la CARO (Aix et Fouras).

Le lancement des travaux a été retardé en 2017 du fait de l'attente de l'attribution des 40% de subvention de l'Etat (fond Barnier). L'attribution des 40% du fond Barnier est liée à l'approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR). Selon les services de l'Etat, le PPR devrait être approuvé au cours du premier semestre 2018, et les travaux pourraient ainsi débuter en septembre 2018.

Le SILYCAF a organisé la 3ème édition de la Balade littorale sur l'île d'Aix le 28/10/2017, avec pour objectifs : sensibilisation de la population locale aux risques littoraux, rappel des bons comportements et du dispositif de gestion de crise, présentation des résultats d'études et programmes de travaux, création d'une réserve communale de sécurité civile.

Prise de compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - janvier 2014) a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI.

Cette compétence vise à mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Elle recouvre quatre missions définies à l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La loi attribue la compétence GEMAPI au bloc communal. Avant le 1er janvier 2018, les communes peuvent décider d'exercer cette compétence par anticipation. A compter du 1er janvier 2018, ce sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui auront en charge l'exercice de la compétence.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2017, la CARO a modifié ses statuts pour prendre la compétence GEMAPI de manière anticipée. L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2017 acte cette modification statutaire et cette prise de compétence GEMAPI.

SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DU MILIEU

Pour participer activement à la sensibilisation du public et des scolaires, la CARO est l'un des 4 partenaires d'Espace Nature. La vocation d'Espace Nature est de renseigner le public sur les thématiques liées au développement durable, à l'environnement, aux sorties nature et à l'ornithologie. Cette sensibilisation passe par de la mise à disposition de documentations, des échanges avec l'équipe présente, des expositions et des conférences. En 2017, 13 916 personnes ont été accueillies à Espace Nature, dont 10 783 visiteurs « libres » et 87 classes.

Plusieurs temps forts ont eu lieu en 2016, tels que :

- **Fête de la Nature, du 17 au 21 mai 2017**

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le soin de coordonner et de réaliser avec les acteurs locaux des animations pour tous publics, au cœur du futur Grand Site de l'Estuaire de la Charente. Ainsi, pendant 5 jours, ont été proposées des sorties à pied et à vélo, afin de découvrir la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité des espaces naturels de notre territoire. Durant cette semaine, 370 personnes ont participé aux 19 animations proposées et 250 personnes sont venues découvrir les ateliers créatifs, scientifiques et ludiques proposés à l'Espace Nature le samedi 21 mai.

- **Animations scolaires et périscolaires**

Les animateurs développement durable de la CARO proposent des activités sur les temps périscolaires et scolaires ; en classe, en extérieur et à Espace Nature. Les thèmes proposés sont les suivants :

- le cycle de l'eau (sur maquette)
- le fonctionnement d'une plante : l'arbre
- la gestion de nos déchets + visites de sites
- la pollution et les déplacements urbains
- le littoral ou le marais (en classe)
- l'étude sur site de milieux naturels (littoral ou marais)
- le développement durable et le changement climatique
- la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- la gestion durable de la forêt
- la biodiversité

En 2017, 310 séances réparties sur 121 classes, qui ont été dispensées ; 35% des demandes ont concerné la découverte de milieux naturels, 65% la protection et la gestion de l'environnement.

Depuis la rentrée 2014-2015, des interventions durant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) sont proposées aux communes. Ces interventions sont réalisées dans les écoles, à la demande des communes ayant mis en place les TAP après la classe de 45 minutes minimum.

Dans la continuité de la sensibilisation aux thématiques liées à l'environnement, cinq thèmes d'intervention ont été choisis, chacun se déclinant en 3 à 6 séances distinctes :

- la gestion des déchets
- le cycle de l'eau
- les milieux naturels
- les énergies renouvelables et l'écocitoyenneté
- le littoral

La mise en place de ces nouvelles interventions a été établie conjointement avec les responsables des TAP de chaque commune : choix de la période de l'année, du jour d'intervention ainsi que les animations retenues. Ces séances, à destination des primaires (du CP au CM2), sont créées pour des groupes de 12 enfants environ. Quinze communes ont pu bénéficier de 6 à 9 interventions. Ainsi, ce sont 102 séances qui ont été réalisées sur l'année scolaire 2016/2017.

FINALITÉ 3 - COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

À travers ses compétences liées à l'insertion, la CARO est au cœur du développement solidaire. En effet, l'ensemble de ses actions d'accompagnement de projets solidaires, d'insertion professionnelle, d'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accueil des gens du voyage et de développement urbain concerté vont dans le sens d'un développement plus durable.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CONCERTÉ

La CARO met à la disposition des communes, un service de conseils et d'assistance sur l'aménagement urbain et sur les extensions urbaines. Le conseil permet de penser les futurs projets de manière globale afin d'intégrer au mieux les nouvelles opérations dans le tissu urbain existant, l'objectif étant de veiller à la cohérence des aménagements en faveur du développement durable à chaque échelle du projet notamment sur la place de la voiture, les cheminements doux, l'intégration paysagère, le choix des essences locales, la gestion des eaux pluviales, etc.

Ce service veille également au respect et à la compatibilité des documents communaux avec les documents communautaires (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Paysages, Plan Vélo, Schéma de Cohérence Territoriale...).

Cela passe par l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En effet, si la commune le souhaite, la CARO est associée étroitement à toutes les phases du projet : du diagnostic et de la définition des enjeux à la traduction réglementaire. De très nombreux documents d'urbanisme sont actuellement en révision (près des 3/4 des communes du territoire) et vont intégrer les exigences des lois Grenelle, ALUR et l'ensemble des dernières mesures législatives.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la CARO assure pour le compte des communes qui le souhaitent l'instruction des actes d'urbanisme (création d'un service Autorisation Droits de Sols). L'ensemble des communes font appel à ce service, sauf la ville de Rochefort qui a son propre service. La mise en place de ce service permet un travail en transversalité, en croisant les différentes compétences et permet d'enrichir le service rendu aux communes que ce soit à l'échelle de la planification, du projet d'aménagement et de l'instruction.

▪ Accompagnement sur le volet paysage

Pour garantir la qualité des opérations d'aménagement urbain de manière cohérente sur le territoire et dans le respect du particularisme de chaque commune, la CARO propose depuis 2014 un accompagnement sur le volet paysage à la demande des communes. Les conseils peuvent porter sur différents types d'aménagements, en voici quelques exemples menés en 2017 :

- Intégration des extensions urbaines, valorisation paysagère et espaces publics: La commune de Muron a été accompagnée dans le cadre de la valorisation paysagère d'un des quartiers de l'île d'Albe. La commune de l'île d'Aix sur la valorisation paysagère de sa déchetterie. La commune de Moëze sur ses aménagements de cœur de bourg.

- Valorisation des espaces naturels notamment des marais : les marais périurbains de la ville de Rochefort font l'objet d'une réflexion sur leur valorisation paysagère et touristique réunissant les différents acteurs tels que la Ville, le Conservatoire du Littoral, la CARO, le Département.

- Centre bourg et axes routiers: La commune d'Echillais a souhaité être accompagnée afin de réfléchir à la revalorisation de son centre bourg historique. La commune de la Gripperie St Symphorien a travaillé à la requalification des rues communales.

- Intégration paysagère et PLU: Les communes de Port-des-Barques, Moëze, Beaugeay, St Nazaire et Echillais ont été accompagnées dans le cadre de la révision de leurs PLU, notamment sur les OAP et OAP thématiques afin d'intégrer le paysage au cœur du développement de la commune.

- SCoT et Trame verte et bleue: En parallèle de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, les élus de la CARO ont souhaité lancer une étude afin de faire du paysage une des entrées de la définition de la trame verte et bleue du SCoT. Les étudiants de l'Ecole du Paysage de Blois ont pour mission d'inverser le regard afin de ne plus de considérer la trame verte et bleue comme une "contrainte" mais bien comme une armature structurante pour organiser l'espace, valoriser les paysages, favoriser le bien-être social et contribuer à la valeur économique du territoire.

La question du paysage est également au cœur des projets communautaires tels que les projets d'ampleurs ciblés dans le cadre de l'Opération Grand site ou encore sur la qualité des ZAE de la CARO

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à l'intégration paysagère et architecturale de ceux-ci, la CARO a souhaité apporter un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire. Cette aide technique a notamment été apportée à des exploitants conchylicoles de l'île d'Aix et des exploitants agricoles sur Echillais. L'aide technique s'est aujourd'hui développée afin que tous les exploitants du territoire de la CARO puissent bénéficier de cet accompagnement.

▪ SCoT

La révision du SCoT, débutée mi-2017, est actuellement en phase de diagnostic.

L'objectif de cette révision est de remettre à plat le projet de territoire, mais également de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences règlementaires issues des lois "Grenelle" et "ALUR".

En matière d'environnement, le SCoT devra, entre autre, intégrer les grands objectifs suivants :

- Réduction de la consommation foncière en affichant une analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années ainsi qu'un objectif chiffré de consommation pour les années à venir,
- Lutte contre la réduction des surfaces agricoles et contre l'étalement urbain,
- Préservation de la biodiversité, notamment à travers la définition précise de la trame verte et bleue,
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- Création de liens entre densité urbaine et dessertes par les transports collectifs, etc.

Il est désormais possible d'intégrer certaines mesures telles que le conditionnement de l'ouverture d'une zone à l'urbanisation au respect de critères de performance énergétique, ou de desserte par les transports en commun, ou encore une densité minimale de construction que les PLU devront garantir.

De telles mesures pourront être écrites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui sera rédigé en 2019.

De plus, le SCoT comportera obligatoirement un volet "évaluation environnementale", accompagné de justifications sur les choix d'aménagements faits dans le DOO concernant notamment la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Le SCoT sera arrêté en 2019 et approuvé en 2020.

DISPOSITIFS CONTRACTUELS D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS SOLIDAIRES

▪ Programme FEAMP 2014-2020

La candidature portée par la CARO, le PETR Marennes Oléron, la CARA, le comité régional de la conchyliculture, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et le port de la Côtinière a été retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'enveloppe de 1 700 000 € allouée au programme permettra de financer des actions en faveur :

- De l'emploi et du développement économique ;
- De la qualité environnementale ;
- De la promotion des produits et savoir-faire locaux.

Sur le territoire de la CARO, 8 communes sont concernées par le programme : Ile d'Aix, Fouras, Port-des-Barques, Saint-Nazaire sur Charente, Saint Froult, Soubise, Moëze, Beaugeay.

▪ Programme Leader 2014-2020

Le 4 octobre 2016, la CARO a contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de Service et de Paiements un programme Leader 2014-2020, doté d'une enveloppe de 1 597 337 € de crédits FEADER destinés à financer des opérations concourant :

- à renforcer l'appropriation de la valeur des lieux par les habitants et les visiteurs par la valorisation des patrimoines et des paysages et la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais ;
- à développer l'attractivité touristique de la destination Rochefort Océan en accroissant la valeur ajoutée du secteur touristique et en structurant les modes de déplacement doux, terrestre, fluvial et maritime.

Au cours de l'année 2017, 7 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) Rochefort Océan.

7 dossiers ont été présentés aux comités de programmation qui se sont tenus en 2017 et ont obtenu un avis d'opportunité favorable et 11 dossiers ont été programmés pour un total de 471 192.13

▪ Contrat Régional 2017-2020

Un nouveau contrat régional à l'échelle des territoires de la CARO, de la CARA, des Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Marennes Oléron est en cours d'élaboration et devrait être finalisé à la fin du printemps 2018. Il sera signé pour une durée de 3 ans.

Les politiques sectorielles mobilisées seront :

- Orientation, formation et emploi
- Développement économique et environnemental
- Education et citoyenneté
- Transport et mobilité
- Politique de la ville

• Politique de la Ville

Le 29 septembre dernier 2015, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a signé avec l'État, la Ville de Rochefort et l'ensemble des partenaires concernés son nouveau Contrat de Ville. Ce Contrat de Ville de nouvelle génération fait suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrivé à son terme à la fin de l'année 2014.

Ce nouveau contrat se structure autour de trois piliers fondamentaux :

- La cohésion sociale
- Le développement économique et l'emploi
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain

En matière de cohésion sociale, priorité sera donnée à la réussite éducative des enfants et des jeunes, à la prévention de la délinquance, à l'accès aux soins et à l'offre de santé ainsi qu'au développement du lien social et de la citoyenneté.

De manière transversale la participation des habitants et la lutte contre les discriminations seront également à développer sur le territoire, notamment par la mise en place de conseils citoyens sur chaque quartier prioritaire et la définition d'un plan territorial de lutte contre les discriminations en 2016.

En termes de développement économique et d'emploi, l'ensemble des partenaires et des dispositifs de droit commun présents sur le territoire seront à mobiliser en direction des habitants des quartiers prioritaires. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des publics les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi en partenariat avec les acteurs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan. Les initiatives locales en termes de création d'entreprise seront également soutenues et encouragées.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain au sein des quartiers prioritaires se concentre sur des objectifs de pérennisation et de poursuite des investissements publics réalisés, d'amélioration du cadre de vie, de développement de la mixité sociale et de diversification de l'habitat et de l'offre de logement.

En 2017, le contrat de ville a permis de mobiliser 132 521 € de crédits d'Etat (dont 43 000 € au titre du Programme de Réussite éducative) pour le financement d'actions sur les quartiers prioritaires de Rochefort.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La CARO a aménagé deux aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. En 2017, ce sont 157 familles (soit 373 personnes) qui y ont séjournées.

Depuis 2014, l'Agglomération a pris la compétence complémentaire de l'accueil des grands passages des gens du voyage. Un terrain de grands passages de 4 hectares a été aménagé. En 2017, 6 groupes y ont séjourné, durant 7 semaines, soit 308 caravanes qui ont stationné sur ce terrain.

En 2017 : 63 familles ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, de scolarisation d'emploi, de santé (45% d'entre elles stationnant sur les aires d'accueil de la CARO). En complément de l'accompagnement individuel des familles, des actions collectives ont été mises en place : jeu concours pour les enfants, ateliers informatiques, etc.

ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

La loi handicap de février 2005 impose l'accès aux personnes handicapées à un lieu physique ou à des informations d'ici 2015. Pour répondre dans les délais à cette loi, la CARO a lancé, avec les communes le souhaitant, un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics voirie et des établissements recevant du public.

La CARO, anime la commission intercommunale d'accessibilité et suit les travaux liés à la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) – en lien avec la DDTM.

L'ADAP des ERP communautaires et celui des transports ont été déposés en septembre 2015. Leur mise en œuvre se fera sur les six prochaines années.

En parallèle, les élus ont validé, en 2010, la démarche d'Agenda 22 « Tourisme et Accessibilité ». En 2017, l'Agenda 22 regroupe 50 prestataires ayant la marque "Tourisme et Handicap". Sept parcours « confort » ont été mis en place sur la CARO.

La CARO poursuit son engagement et sa volonté de mobiliser et d'informer sur ce sujet. Elle a ainsi organisé une nouvelle édition de la Semaine de l'Accessibilité en mars 2017 et a réuni près de 400 participants.

Depuis 2015, la CARO s'est investie auprès des acteurs culturels pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs équipements. Ainsi, la Médiathèque de Rochefort a obtenu la marque Tourisme et

Handicap en 2016 et le Théâtre de la Coupe d'Or propose des spectacles en audio-description ou en Langue des Signes.

Dans le cadre de la promotion du tourisme et de l'accessibilité, la CARO réalise, en partenariat avec les différents prestataires touristiques, un « Guide Accessibilité – organiser son séjour à Rochefort Océan ». Ce document est voué à accompagner les habitants et les touristes et recense l'ensemble des sites accessibles (hébergement, restaurants, sites de visite, etc.). En 2017, une malle d'objets tactiles "Toucher Rochefort Océan du bout des doigts" permet aux guides de faire découvrir autrement le territoire aux personnes déficientes visuelles. La CARO participe aussi à la Semaine pour l'Emploi des personnes en situation de handicap.

Pour l'ensemble de ses efforts en faveur d'un tourisme accessible, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a obtenu le prix « Patrimoine pour tous » du ministère de la Culture et de la Communication en 2012 et le Prix européen EDEN "Tourisme et Handicap" remis par le Ministère du Tourisme en 2013. La Communauté d'agglomération compte aussi une quarantaine de prestataires labellisés Tourisme et handicap. A travers la commission intercommunale et l'Agenda 22 "Tourisme et Accessibilité", le territoire se mobilise pour proposer des vacances et des loisirs adaptés à tous.

Le Site du Transbordeur a été labellisé « Tourisme et Handicap » pour quatre déficiences: mentale, auditive, visuelle et motrice» en 2010. Le site a reçu également la première certification NF Environnement – Sites de visites, délivrée par AFNOR certification en 2014. Cette distinction témoigne de l'engagement d'un site, et de tout un territoire, en faveur du respect et de la préservation de l'environnement. Dans la continuité de cette labellisation environnementale, la CARO s'efforce d'être exemplaire au quotidien (achats responsables, consommations, etc.). cf. Tourisme durable

INSERTION PAR L'EMPLOI

Agir sur l'emploi, croiser les politiques "emploi-insertion-solidarité" et mettre en relation les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation sont trois défis majeurs que relève la CARO. Le PLIE permet de mettre en œuvre des opérations cofinancées par le FSE pour réduire les freins à l'emploi et favoriser l'accès à l'emploi.

- **Appui aux partenaires de l'emploi**

La CARO propose gratuitement aux entreprises un service d'aide personnalisée au recrutement. Elle offre la possibilité de mobiliser les partenaires de l'emploi et de la formation afin de répondre à un besoin précis d'une entreprise. Elle facilite également le recrutement de personnel en collectant auprès des entreprises locales des offres d'emplois pour les transmettre aux partenaires de l'emploi afin qu'ils proposent des candidats.

Depuis 2002, la CARO anime un réseau d'entreprises qui propose un service d'aide au retour à l'emploi en faisant l'interface entre les acteurs de l'insertion professionnelle et les entreprises, ou en organisant des actions et manifestations liées à l'orientation professionnelle et à l'emploi. En 2017, la mise en œuvre des actions a bénéficié à 271 demandeurs d'emploi du territoire (visites d'entreprises, stages pratiques, simulations d'entretien d'embauche, interventions sur les métiers...), et 29 professionnels de l'insertion.

Par ailleurs, la CARO sensibilise les publics demandeurs d'emploi aux métiers porteurs du territoire, par le biais d'actions partenariales réalisées en lien avec Pôle Emploi notamment. C'est le cas des "Zooms sur les métiers" ou de la "Semaine de l'Industrie". Elle anime aussi un réseau de structures dédiées à l'aide à la création et la reprise d'entreprises, au sein du Pôle Entreprendre Rochefort Océan.

- **PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Rochefort Océan**

La CARO assure la coordination du PLIE Rochefort Océan afin de faciliter l'inclusion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi des 25 communes du territoire de la communauté.

Au 20 octobre 2017, le PLIE a permis le suivi personnalisé de personnes. Ces publics ont pu signer plus de 400 contrats de travail (dont 110 grâce à la prospection entreprise ciblée du PLIE).

Le FSE a permis un cofinancement d'une dizaine d'opérations en faveur de l'emploi en 2017 pour un montant total prévisionnel de 841 000 €.

L'outil de prospection entreprise permet de mobiliser un réseau de plus de 150 entreprises du territoire pour accueillir des demandeurs d'emploi notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

UN RESEAU DES TRANSPORTS EQUITABLE

Le développement du réseau de bus urbain ou encore la mise en place du transport à la demande sont des actions visant une demande de desserte équitable. Cette démarche permet à la CARO de décentraliser et d'équilibrer le territoire mais aussi d'intégrer l'ensemble de la population à la vie économique et sociale du territoire. La CARO définit la politique de transport la mieux adaptée aux besoins de la majorité des usagers en matière de niveau d'offre de transport (desserte, fréquence, horaire...), de qualité de service, de tarifs et d'équipements et d'investissements sur le réseau R'bus.

(cf. finalité 1)

FINALITÉ 4 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services est gage d'un développement harmonieux des territoires. Cet épanouissement passe d'abord par la satisfaction des besoins essentiels, c'est-à-dire un accès égal au logement, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, aux transports, mais aussi aux activités sportives, etc.

L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

▪ Etude culture

Dans la continuité de l'écriture du projet culturel communautaire engagée en mai 2015, les axes suivants ont été identifiés :

- Patrimoine, Paysage, Environnement
- Enseignement artistique et culturel / Médiation
- Pratiques amateurs
- L'ici et l'Ailleurs
- Spectacle vivant
- Lecture publique et culture numérique

Des actions s'inscrivant dans la politique culturelle intercommunale ainsi définie ont d'ores et déjà été réalisées au cours de l'année 2017.

▪ Manifestions culturelles

Les acteurs culturels du territoire sont nombreux et participent à la dynamique culturelle de l'agglomération. Pour valoriser et soutenir ces porteurs de projet, la CARO a aidé en 2017, à hauteur de 60 000 €, 20 festivals sur le territoire dans tous domaines artistiques : danse, musique, cinéma, théâtre, marionnette,... Les aides au théâtre de la Coupe d'Or permettent de réaliser des spectacles déconcentrés sur les autres communes du territoire (Echillais, Fouras et Tonnay-Charente).

L'intercommunalité a également accompagné quatre communes dans l'achat d'un spectacle monté par une compagnie professionnelle, permettant ainsi d'améliorer l'accès des habitants à une offre culturelle de qualité.

En 2017, la commune de Saint Jean d'Angle a été le théâtre de la 18^{ème} édition de Cigogne en Fête. Plusieurs milliers de spectateurs ont pu (re)découvrir ce village sous les lumières des Allumeurs d'Images. Plus de 200 bénévoles et 100 artistes ont participé à la réussite de cet événement.

▪ Enseignement de la danse et de la musique

Depuis 2011, un poste de Musicien-Intervenant (Dumiste) pour l'enseignement de la danse et de la musique a été créée afin de développer cet enseignement dans les écoles de la CARO. En 2017, 18 communes de la CARO ont bénéficié de ses interventions. Cette année a été marquée par une multiplicité d'actions sur le plan artistique et le développement partenarial. En effet, des projets mettant en relation des publics, des disciplines et des structures variées ont été mis en place.

L'intervention auprès de groupes a permis de toucher plus d'un millier de personnes fréquentant des milieux divers : écoles élémentaires, accueils périscolaires, centres de loisir, maisons de retraite, centres d'accueil pour personnes en situation de handicap et centres sociaux ont été concernés.

Le Musicien-Intervenant de la CARO a la prérogative d'offrir la proximité d'une médiation participative qui vise à contribuer à la formation des individus au travers des expériences d'expression musicale sous différentes formes : jeu instrumental, percussions corporelles et mouvement, pratique vocale, éveil,... Cette démarche a donné lieu à des rencontres avec des artistes et des déplacements dans les équipements culturels en 2017.

▪ **Actions culturelles**

La CARO a continué en 2017 d'accompagner le réseau des théâtres amateur TEC-TAP regroupant une dizaine de troupes du territoire.

Elle a également organisé plusieurs résidences d'artistes afin de soutenir la création. Enfin la CARO accompagne également les communes qui souhaitent diffuser des spectacles professionnels.

▪ **Soutien à la création**

Deux dispositifs permettent de soutenir les artistes dans leur démarche de création :

- La Maison du gardien

Lieu dédié à l'accompagnement culturel et artistique des acteurs agissant sur le territoire, la Maison du gardien est mise gracieusement à disposition par la CARO. En 2017, elle a été occupée par de nombreux porteurs de projets : danseurs, compagnies théâtrales, techniciens du spectacle, musiciens, associations accompagnées par la CARO dans leurs projets. Des moments de partage ont été créés autour d'apéros-rencontres afin de tisser un réseau culturel dynamique.

- Les résidences d'artistes

En 2017, la Communauté d'agglomération a accompagné cinq artistes dans leur démarche de création : slameur, musicien, dessinateur, photographe et metteur en scène. Ceux-ci ont présenté, lors de chaque fin de résidence, des créations originales inspirées des communes de l'agglomération. Les habitants ont eu l'occasion de découvrir leur démarche artistique lors de temps de médiation.

▪ **Lecture pour tous**

Les actions mises en place par le réseau des bibliothèques en 2017 se sont inscrites dans la continuité de celles conduites en 2016.

Cette année a surtout été marquée par un important travail autour de la structuration du réseau, avec la définition d'un nouveau service de lecture publique intercommunal et le transfert de quatre équipements des communes à l'agglomération (Echillais, St-Agnant, Tonny-Charente et Rochefort) depuis le 1^{er} janvier 2017.

PRATIQUE DU SPORT

La CARO favorise la pratique sportive en tant que vecteur de lien social et du bien-être de chacun. Elle intervient ainsi dans ce domaine de différentes façons

▪ **Soutien aux clubs sportifs**

93 demandes de subventions ont été traitées par la CARO, pour :

- 24 944 € d'aide à l'encadrement des jeunes sportifs
- 14 667 € d'aide aux déplacements des jeunes sportifs sur les lieux de compétition
- 9 800 € d'aide à l'organisation de manifestations fédérales et communautaires

2 clubs sportifs ont été soutenus au titre de l'aide aux projets d'ampleur communautaire pour un montant total alloué de 3 000 €.

▪ Sport Santé

Suite à la publication du diagnostic sportif territorial en 2015, la piste du développement de projets en matière d'activité physique comme facteur de santé pour la population a été engagé par la CARO. Cette démarche, appelée plus communément « sport santé », s'est accentuée en 2017. Un groupe de travail composé d'experts a défini des axes stratégiques en matière de sport santé bien-être sur le territoire de la CARO.

Fin 2017, une démarche de sport santé bien-être au travail a été engagée en interne pour les personnels de la CARO.

Certaines pistes d'actions ont été évoquées, notamment la mise en place de parcours d'orientation permanents sur le territoire. Un appel à candidature a été envoyé aux communes afin de permettre un déploiement harmonieux de ces installations à l'échelle de la CARO.

▪ L'annuaire du sport communautaire

Cet outil en ligne est devenu incontournable pour trouver une pratique sportive adaptée à ses attentes sur le territoire de la CARO. Lancé en 2013, l'annuaire du sport a accueilli 17 000 visites et 108 clubs ont actualisé leurs coordonnées et informations utiles directement en ligne.

▪ Les activités nautiques

En 2017, 900 élèves de 41 classes de CM2 et CM1-CM2 ont participé à une activité nautique. Ce nombre d'élèves représente plus de la moitié des élèves scolarisés en cours moyens (CM1/CM2). Le territoire de la CARO se situant sur une frange littoral, l'agglomération permet ainsi aux enfants de découvrir et de pratiquer cette activité pour un budget de 115 000€.

En 2017, la CARO organisait la 12^{ème} édition de la manifestation Fort Boyard Challenge - vitrine de la CARO en matière de sport nautique. Cette manifestation est un rassemblement de planches à voile, de Stand Up paddle et de pirogues polynésiennes. L'objectif est de réaliser le tour du Fort Boyard soit 20 km allé et retour. Ce sont trois compétitions de niveau nationales qui ont regroupé cette année plus de 350 compétiteurs sur les trois disciplines confondues.

Le Fort Boyard Challenge est devenu un événement "phare" dans la région et un rendez-vous national annuel.

Une étude d'opportunité – faisabilité pour un futur centre aquatique a été lancée par la CARO en 2017. Il s'agit d'évaluer précisément les besoins de la population et les options envisageables en matière de rénovation, réhabilitation, construction d'équipements aquatiques permettant d'y répondre. Les conclusions de cette étude seront livrées en février 2018.

▪ Le golf

La CARO est propriétaire d'un golf de 9 trous géré par l'association « Golf Club Rochefort Océan ». L'association compte 400 membres annuels, dont 40 jeunes à l'école de golf, et emploie 7 salariés dont deux indépendants.

Un projet d'agrandissement du parcours est en cours. Une nouvelle demande de permis d'aménager portant sur l'extension du golf a été déposée début décembre 2017. Cette demande va faire l'objet d'une instruction au titre de l'urbanisme et de la loi sur l'eau. Ce nouveau projet a été réalisé suite au diagnostic archéologique prescrit par le Préfet de Région et conduit par l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive au courant de l'année 2016 et de l'année 2017.

Suite à la remise du rapport final de diagnostic, remis début août 2017, la CARO a missionné un maître d'œuvre pour réaliser un nouveau projet limitant au maximum les risques de prescriptions archéologiques.

Par ailleurs, comme chaque année, la CARO est partenaire du golf club Rochefort Océan et a notamment soutenu l'organisation de l'open Rochefort océan organisé le 4 juin 2017.

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE

▪ Opération Grand Site

Sur la base du classement du site de l'Estuaire de la Charente en 2013, le programme 2014-2016 d'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente & de l'Arsenal de Rochefort a été validé par la Commission supérieure des sites. Ce programme s'inscrit dans un projet de territoire et de développement durable.

À l'embouchure du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, les sites de la Pointe de la Fumée, de l'île Madame et de l'Île d'Aix, soumis à des fréquentations fortes, font l'objet de projets visant à améliorer la qualité des espaces et à limiter l'impact des véhicules.

Dans le méandre de Rochefort, le site du Pont Transbordeur sera interprété dans un nouveau parcours de visite afin de comprendre le monument et son environnement. Les terrains de l'ancienne base aéronavale, aujourd'hui propriétés du Conservatoire du littoral, vont bénéficier d'une restauration écologique et hydraulique et d'une requalification de la route historique entre la Ville et le fleuve.

Les ports de Rochefort et Tonnay-Charente rassemblent des patrimoines emblématiques aux retombées économiques significatives. Le site de l'arsenal à Rochefort, fait l'objet d'une redéfinition de l'accueil des visiteurs. Quant aux quais de Tonnay-Charente, ils sont au cœur d'un projet de dynamisation du bourg.

Des lieux discrets mais majeurs – le chapelet de fortifications de l'arsenal, les Pôles Nature - sont concernés par des actions de préservation et de sensibilisation du public. Enfin, l'estuaire et l'arsenal se découvrent avec des itinéraires cyclables sans cesse améliorés dans le cadre de la Vélodyssée et de la Flow Vélo, ainsi qu'à bord de bacs ou de navettes fluviales au départ des pontons, modernisés et accessibles, progressivement installés au Pont Transbordeur, à Tonnay-Charente et à la Corderie Royale.

Impliqués avec passion dans la valorisation de leur territoire, les élus de la CARO ont décidé de faire de la richesse patrimoniale locale le moteur de leur projet de développement en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux du 21^e siècle, en tenant compte des aspirations des habitants et des attentes touristiques.

Attractif au plan touristique, accueillant chaque année environ 1 million de visiteurs, le Grand Site de France en devenir « Estuaire de la Charente - arsenal de Rochefort » est un vecteur de développement économique significatif pour le territoire misant sur son originalité pour développer une offre touristique de demain, basée sur une découverte sensible de tous les patrimoines, la valorisation des terroirs agricoles et maritimes, l'éco-tourisme et l'itinérance en mode doux.

▪ Le Site du Transbordeur

La CARO gère le site touristique composé du Pont transbordeur et de la Maison du Transbordeur, centre d'interprétation d'un des derniers pont d'Europe construit en 1900.

En 2017, dans le cadre de sa fermeture pour la grande opération de restauration de l'ouvrage menée par l'Etat propriétaire et pilotée par l'OPPIC, les services de la CARO ont proposé une interprétation du chantier et réalisé une nouvelle scénographie des lieux avec des animations du site liées au chantier de restauration de l'ouvrage afin que le site puisse conserver sa fonction touristique et de franchissement de la Charente pour les modes de déplacement doux.

L'année 2017 a donc été marquée par l'installation du chantier visitable du Pont Transbordeur avec le moment fort de dépose du dernier morceau du tablier démonté le 8 juillet. Ce chantier entraîne une fermeture des traversées jusqu'au printemps 2019 et crée la nécessité de mettre en œuvre rapidement de nouveaux aménagements et une nouvelle valorisation du site pour son ouverture en 2019.

Les chiffres et dates clés de l'année :

- La Fête du Transbordeur, 30 juillet 2017 : plus de 600 personnes sur le Site ont découvert cinq nouveaux totems du Sentier des Gueyeurs lors de cette déambulation musicale avec le groupe Three Little Birds ;
- Journées européennes du Patrimoine, 16 et 17 septembre 2017 : plus de 300 personnes ont visité la Maison du Transbordeur, 6 visites guidées gratuites organisées autour du chantier de rivetage, navette fluviale de rive à rive gratuite pour faciliter les déplacements ;

La Maison du Transbordeur a accueilli 15 345 personnes soit une moyenne de 68 visiteurs par jour sur 226 jours.

▪ **Le site du Grand Arsenal maritime de Rochefort**

En 2017, une étude de développement touristique et économique du site du Grand Arsenal maritime de Rochefort a été lancée en février.

Cette étude doit proposer la programmation de nouveaux aménagements de valorisation du site autour d'un tourisme événementiel et d'un tourisme de Jardin, et répondre aux exigences en matière de développement culturel tout en respectant les orientations de l'Opération Grand Site en cours.

Un programme d'actions prioritaires se dégage à l'issue de l'étude, telles la création de nouvelles infrastructures et d'équipements d'accueil du site : construction d'un village Hermione, d'une aire événementielle, un espace d'accueil au sein du Musée de la Marine, une reconquête paysagère avec l'écriture et le déploiement d'un nouveau mobilier de site et l'achat de bâtis pour maîtriser le foncier.

Ce projet propose une réorganisation spatiale des fonctions sur le site et une nécessaire structuration des acteurs pour renforcer l'offre de découverte, la cohérence des actions menées et la lisibilité des lieux. L'unité et l'identité du grand Arsenal de Rochefort doivent être retrouvées par les habitants et visiteurs en recréant les liens naturels entre l' Arsenal Nord autour de la Vieille Forme et le début des remparts de la Ville jusqu'à l' Arsenal Sud où est implantée l'entreprise Stelia, faisant de l' Arsenal un site industriel toujours très actif.

PROMOUVOIR L'HABITAT POUR TOUS

La CARO participe à la mixité sociale et à l'intégration des populations au sein des quartiers et des communes rurales. Pour garantir le droit au logement pour tous et réduire les territoires d'exclusion, il est primordial d'augmenter et de diversifier l'offre de logement.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 24 juin 2010, définit la politique de l'habitat jusqu'en 2016 sur le territoire de la CARO avec une prorogation demandée et accordée jusqu'en 2018.

L'élaboration du troisième programme a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'à son adoption. Certaines actions actuellement issues de l'actuelle PLH sont en cours de réécriture afin de renforcer la dimension de développement durable. Son adoption est prévue fin 2018 pour une application en 2019. Néanmoins devant l'importance du sujet, certaines actions seront adoptées dès 2018 telle que la subvention à destination des primo accédants afin d'encourager les projets qui anticiperaient la RT 2020.

Parmi les orientations souhaitées par les élus communautaires dans le PLH actuellement applicable, certaines ont plus particulièrement vocation à soutenir le développement durable telles que :

▪ Développer le parc locatif social

Sur tout le territoire, et de manière à satisfaire les besoins locaux des jeunes, des personnes à revenus modestes, des familles, des personnes âgées, la CARO soutient financièrement la mise sur le marché de logements locatifs sociaux publics et privés.

Plusieurs opérations de logements locatifs sociaux publics ont été soutenues financièrement par la CARO. 48 nouveaux logements ont été ainsi soutenus en 2017.

Quant au logement locatif social privé, la CARO intervient à travers le Programme d'intérêt général (PIG) dans le cadre de son volet de lutte contre la précarité énergétique avec le dispositif « Habiter Mieux » désormais applicable aux propriétaires bailleurs avec une majoration des subventions Anah.

▪ Programme d'intérêt général – PIG

La CARO s'est engagée dans la mise en place d'un deuxième programme d'intérêt général (PIG) permettant de mobiliser des subventions de l'ANAH, de la CARO, du Département, de la Région ou encore de certaines caisses de retraite ou fondations afin d'aider à la réhabilitation de logements occupés par leur propriétaire ou destinés à la location. Ce programme, qui a fait suite à un 1er programme (2012-2013), a débuté en 2014 et se terminera en fin d'année 2016. Une demande de prorogation d'un an a été accordée par l'Etat pour 2017. Une autre est prévue pour 2018.

Les volets du PIG sont :

- l'autonomie et le maintien à domicile,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne, dégradé et très dégradé.

Bilan 2016 du PIG

Nombre de logements privés financés dans le cadre du PIG subventionné par la CARO : 108

Nombre Logements occupés par leur propriétaire : 97

Logements locatifs sociaux privés : 11

▪ Accompagner le vieillissement de la population

Par l'adaptation du parc existant en favorisant le maintien à domicile. Cela s'inscrit dans le cadre du volet autonomie du PIG. En 2017, 13 logements ont été financés (10 en 2014, 14 en 2015 et 12 en 2016).

- **Développer la qualité environnementale des projets et des logements**

Par l'incitation et l'accompagnement de la maîtrise environnementale des projets et la réduction des coûts d'occupation des logements en maîtrisant les dépenses énergétiques.

La CARO répond à cet enjeu dans le volet lutte contre la précarité énergétique du PIG. En 2017, 82 propriétaires occupant leur logement ont pu bénéficier d'un financement pour des travaux prioritairement de lutte contre la précarité énergétique (52 en 2014, 50 en 2015 et 78 en 2016).

- **Offrir des logements spécifiques pour les plus démunis**

Cet objectif renvoie au volet autonomie et maintien à domicile du PIG, mais aussi au partenariat de la CARO avec le Département de la Charente-Maritime pour favoriser la construction de logements très sociaux. La création et la gestion de deux aires d'accueil permanent (à Rochefort et Tonnavy-Charente) offrant respectivement 20 et 10 emplacements vise à répondre à la demande spécifique de logements destinée aux gens du voyage.

De même, la CARO a fait l'acquisition et a financé l'aménagement d'une aire de grands passages afin d'accueillir des groupes plus importants.

- **Maintenir un parc de résidences principales accessibles aux habitants en maîtrisant les prix de sortie des projets de logements.**

À ce titre, la CARO aide financièrement les primo-accédants pour toute acquisition dans le neuf et l'ancien. Depuis 2011, 307 propriétaires primo accédant ont été aidés financièrement dont 93 en 2017.

- **Renforcer la densité des opérations**

En privilégiant le renouvellement urbain dans les centres. A noter la mission de conseil et d'expertise veillant à la qualité des extensions urbaines.

FINALITÉ 5 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La CARO s'investit dans la démarche et soutient un certain nombre de programmes et d'actions qui vont dans ce sens.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Afin de poursuivre son engagement en faveur d'une gestion durable des déchets, la CARO a fait évoluer son schéma de collecte, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

▪ Nouveau schéma de collecte

Les changements comprennent trois grandes évolutions :

- des modes de collecte harmonisés et optimisés pour tout le territoire de la CARO : le verre en apport volontaire, les papiers / emballages en porte à porte et en mélange ;
- un nombre de collectes hebdomadaires harmonisé et optimisé : 1 collecte hebdomadaire des ordures ménagères toute l'année dans toutes les communes, sauf quelques cas particuliers ;
- des consignes de tri étendues pour accepter plus d'emballages plastiques ménagers

Ce schéma de collecte vise à :

- proposer un service en adéquation avec les besoins réels des usagers et une harmonisation ;
- simplifier le tri grâce à l'extension des consignes et la collecte du papier en mélange ;
- augmenter au maximum la valorisation des déchets grâce à l'extension des consignes de tri (amélioration du tri des emballages) ;
- poursuivre la réduction de l'impact environnemental du service (moins de kilomètres parcourus par les camions de collecte, baisse des émissions, baisse des nuisances sonores).

Ces nouvelles modalités de collecte contribueront à réduire les tonnages d'ordures ménagères collectés, en favorisant notamment le geste de tri.

▪ Prévention et valorisation

En termes de prévention, l'année 2017 a été essentiellement consacrée à la préparation de nouvelles actions de promotion du compostage qui entreront en vigueur en janvier 2018, ainsi qu'à l'enrichissement du Programme Local de Prévention des Déchets qui devra être validé au premier trimestre 2018.

La CARO a participé, avec les autres EPCI de Charente-Maritime, à la troisième édition de la Semaine de la réparation. Il s'agissait de faire la promotion des réparateurs locaux dans le but de produire moins de déchets. Une animation menée par l'association « Les Petits Débrouillards » a permis d'informer les usagers sur la conception de produits facilement réparables.

▪ Compostage

Au 31 décembre 2017, 5 000 foyers étaient équipés d'un composteur individuel, soit un taux d'équipement 15 % des foyers

▪ Collecte et valorisation des Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

L'association VIVRACTIF a collecté 186 tonnes de TLC, dont 60% proviennent des bornes d'apport volontaire mises en place par la CARO sur l'espace public et les déchetteries, en vue de leur réemploi, de leur valorisation matière et de leur valorisation énergétique.

▪ Valorisation du mobilier usager

En 2017, la CARO a poursuivi le déploiement des bennes « mobilier » dans les déchetteries afin de réduire les apports en bois et tout-venant et favoriser ainsi la valorisation matière.

- Valorisation des déchets verts

En 2017, plus de 5 000 tonnes de déchets verts collectés sur les déchetteries communautaires ont été apportées à l'Unité de Compostage des Végétaux. Ces déchets verts valorisés servent à fabriquer du compost. Celui-ci est ensuite commercialisé auprès des agriculteurs et des professionnels.

- Informations

Le numéro vert mis en place est à la disposition des habitants pour tout renseignement sur la question des déchets. En 2017, environ 3 000 personnes l'ont appelé

VALORISATION D'UN TOURISME DURABLE

Soucieuse de sa grande richesse patrimoniale, la CARO mène une politique volontariste en faveur du tourisme durable (cf. finalité 1).

La vocation du territoire sur la préservation de son capital environnemental n'est pas sans lien avec la présence de plusieurs organismes nationaux :

- Siège du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres,
- Siège national de la LPO,
- Siège du Forum des Marais Atlantiques.

Le travail mené depuis plusieurs années en faveur d'un tourisme « vert » a permis la création d'un réseau d'itinéraires pédestres et cyclables structuré :

- 15 boucles cyclables pour un total de 286 km de voies balisées et jalonnées,
- 26 boucles pédestres pour un total de 172 km de chemins dont le balisage est géré en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- 2 itinéraires inscrits au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, véritables axes structurants du vélotourisme :
 - La Vélodyssée de Roscoff à Hendaye, partie Française de l'Euro Véloroute n°1, traverse le territoire sur 60 km,
 - La Flow Vélo qui chemine à travers la Vallée de la Charente depuis la Dordogne jusqu'à l'Île d'Aix et emprunte 42 km de voies cyclables sur notre territoire.

L'engagement de la CARO se décline également par un accompagnement des prestataires aux démarches durables :

- Label Qualité Tourisme : 16 établissements : l'Office de Tourisme, 4 sites de visites, ainsi que 11 hébergements,
- Label Accueil Vélo : 40 établissements : 25 hébergements, 12 sites de visites ainsi que l'Office de Tourisme, soit 25% de l'offre labellisée au niveau du département,
- Eco-labels : un site NF Environnement (Site du Transbordeur), 13 hébergements clé-verte ou éco label européen.

ÉCONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLES

La CARO accompagne les entreprises dans leurs implantations et leur développement. Elle gère 17 zones d'activités, 3 hôtels d'entreprises, 27 ateliers-relais et des cellules industrielles. Elle mise fortement sur les réseaux d'acteurs économiques et s'appuie sur des partenariats avec les têtes de réseaux pour accompagner les filières présentes sur le territoire comme l'aéronautique, le nautique, les technologies de la communication et du numérique...

La Direction de l'Economie a renforcé ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion afin d'assurer la continuité des actions menées initialement par la Maison de l'Emploi dont l'activité a cessé fin 2016. Ces actions portent sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les zooms métiers, l'organisation de la Semaine de l'Industrie (où l'Agglomération fait figure de référence à l'échelle départementale) et l'aide à la création et la transmission d'entreprises.

▪ Espace de co-working

La CARO a ouvert en mai 2016 un espace de co-working dans l'ancienne école Emile Zola (Village Multimédia). Il s'agit d'un espace de travail collaboratif, permettant l'émergence d'un réseau de professionnels d'un même secteur d'activités ou de secteurs transversaux.

Outre l'identification et la structuration d'une filière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en partenariat avec le pôle régional SPN, le gestionnaire de l'espace assure la mise en relation des entreprises par l'animation organisée dans le lieu et adaptée aux besoins des professionnels indépendants qui y sont hébergés. L'espace compte 80 utilisateurs dont une quarantaine d'abonnés. Depuis son ouverture, les animations ont été suivies par plus de 500 personnes.

▪ Projet de Technopôle

La CARO étudie actuellement l'installation d'un Technopôle labellisé qui, installé sur la zone d'activités de l'Arsenal à Rochefort, accueillerait :

- un Fablab à vocation professionnelle et pédagogique : une communauté d'intérêt multi-filières s'est déjà constituée pour s'emparer des questions d'innovation individuelles ou collectives. Véritable outil d'accompagnement des projets d'innovation, de création et d'idéation des acteurs économiques,
- une pépinière permettant d'héberger des porteurs de projets de création d'entreprises dans un processus de type "Fabrique d'entreprise" et assortie d'une offre d'ateliers pour les activités productives émergentes et innovantes ;
- un pôle de formation supérieure ;
- un pôle scientifique.

Le Technopôle pourrait héberger un cluster thématique sur les questions d'aménagement intérieur d'aéronefs, de voitures ferroviaires, d'embarcations nautiques, de véhicules automobiles mais aussi d'habitat regroupés en grappes d'entreprises et traitant des questions propres aux acteurs économiques (formation, développement de projets, compétence et savoir-faire, développement durable...) mais aussi dans une logique interclustering (en partenariat avec les clusters cuir, photonique, matériaux, cognitif, lumière...).

En parallèle, le schéma de développement économique de la CARO a mis en évidence le potentiel de développement de projets à la croisée de l'économie et de l'environnement. Une réflexion a été lancée fin 2017 et un groupe de travail constitué.

Ce projet a pour objectif de créer de la valeur sur le territoire à partir des actifs liés à l'expertise scientifique environnementale présents sur le territoire. L'enjeu est de réussir à créer une dynamique collective pérenne et fertile.

▪ Alimentation- produits locaux et lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans l'objectif de promouvoir la qualité des produits locaux, la CARO soutient les producteurs agricoles et conchylicoles commercialisant directement leurs productions auprès des consommateurs en valorisant les produits de vente directe et en fédérant les professionnels de différentes filières. En 2016, la communauté d'agglomération a conduit des actions dans trois directions :

- **Dans la restauration collective : visant à introduire des produits locaux et de qualité dans les menus scolaires**
 - Création et animation d'un groupement d'achat local pour onze établissements scolaires du territoire (lycées, collèges, cuisines municipales et cuisine centrale)
 - Organisation de tests consommation-gaspillage dans des établissements volontaires avec tests de viande bovine issue du marais dans les cuisines ; ce travail fait intervenir un cabinet expert en changement de pratiques en cuisine. La détection de pertes évitables permet de dégager une marge pour acheter des produits de proximité.
 - Actions pédagogiques : élaboration de l'exposition « Alimentation, circuits de proximité et gaspillage alimentaire » et invitation au spectacle d'une vingtaine de classes de 3èmes et 2ndes sur le thème de l'alimentation et l'impact de nos choix de consommation.
- **En soutenant techniquement et financièrement les projets des producteurs**
 - En mobilisant différents dispositifs financiers notamment le Programme Européen LEADER 2014-2020, la CARO facilite les projets de circuits courts
 - De plus, la Communauté prospecte les projets d'éleveurs dans le but de valoriser les produits issus du marais (lait, viande).
- **En matière de communication : faire connaître les producteurs du territoire auprès du grand public**
 - Un annuaire des producteurs, conchyliculteurs est en cours d'élaboration dans l'objectif de rapprocher les producteurs locaux des consommateurs, donner une meilleure visibilité aux publics sur les produits, les lieux de vente ou de dégustation.

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

BILAN DES ACTIONS ISSUES DES ACTIVITES INTERNES DE LA CARO

- **Évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs**

- **Les gestes au quotidien**

Le règlement intérieur de la CARO, présente les gestes à faire au quotidien pour limiter notre impact sur l'environnement en donnant des conseils sur l'énergie, le transport, la gestion des déchets et de l'eau.

En matière de gestion des déchets, chaque bureau est équipé d'une corbeille réservée au tri du papier et d'une poubelle pour les autres déchets. Plusieurs points tri sont à la disposition des agents pour les cartouches d'encre, les papiers, les piles, et les recyclables. Le distributeur de café est programmé pour reconnaître les mugs afin de limiter l'utilisation des gobelets en plastique. Dans le même esprit, l'agglomération a fait l'acquisition de gobelets réutilisables pour les manifestations et réunions.

Pour les déplacements domicile-travail, plusieurs agents empruntent les transports en commun et bénéficient ainsi de la prime transport.

Pour les déplacements professionnels, les agents ont à leur disposition 4 véhicules de service ainsi que 2 vélos électriques.

- **Production d'énergie**

Sur la ZAC de l'Houmée, deux éoliennes ont été mise en service en 2011.

Un prototype d'hydrolienne (éolienne sous-marine) a été installé sur les quai de Tonnay-Charente.

- **La formation des agents**

Conformément à l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, « le plan de formation annuel ou pluriannuel détermine le programme d'actions de formation. ». Ce plan est, issu du recensement des demandes émises par les agents et leur supérieur hiérarchique au vu des objectifs et projets du service et des besoins individuels des agents. Il est défini et validé annuellement. En 2017, 217 agents ont suivi une formation, cela représente au total 548 jours.

- **Hygiène et sécurité**

Depuis 2004, un agent est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. En 2011, a été défini le Document Unique qui a pour objectif de lister les dangers et de répertorier les personnes qui y sont exposées. L'objectif est de déterminer les risques et d'établir un plan de prévention des risques. 8 unités de travail ont été identifiées ; 4 ont été analysées, les 4 restantes (activités des agents de surface, activités événementielles (manifestations), pont Transbordeur et maison du Transbordeur, déchetteries (agents en régie sur Aix, St Jean d'Angle, St Nazaire) seront étudiées en 2018.

En 2017 s'est poursuivi l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux ; mission confiée au Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Plusieurs sessions de formations « hygiène et sécurité » ont été organisées :

- SST initiale :
 - o 4 agents formés sur 2 jours sur des sessions organisées en union de territoire,
 - o 1 agent formé sur 3 jours par la Ville de Rochefort (Direction mutualisée).
- STT MAC :
 - o 10 agents formés sur 1 journée en intra,
 - o 6 agents formés sur 1 journée en formation union de territoire,
 - o 3 agents formés sur 1 journée par la Ville de Rochefort (Direction mutualisée) : Initiation à la manipulation des extincteurs : 1 groupe de 10 agents pendant 1/2 journée => 5 jours de formation.

- **Amicale du personnel**

En 2005, une amicale du personnel a été constituée. Elle a pour but de créer du lien entre les agents en proposant des moments de rencontres lors de pique-niques, du spectacle de Noël, des ateliers, etc. En 2017, 130 agents sont membres de l'association.

- **Comité Technique**

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a également été constitué comme le prévoit l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est compétent en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

- **Intégration des principes du développement à travers la commande publique**

- **Achats de fourniture**

Pour ces fournitures de bureau, la CARO contractualise avec un Centre d'Aide par le Travail pour l'achat de Pots-it, dossier, bloc note.

Pour les impressions A4, le label FSC est retenu ; il garantit une utilisation correcte des ressources naturelles forestières, limitant l'impact environnemental, et s'inscrivant dans une approche équitable et durable vis à vis des populations locales.

- **Clause sociale**

La CARO porte un poste de facilitateur de la clause sociale dans les marchés publics, qui s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire, aux entreprises attributaires de marchés intégrant une clause et aux SIAE. En 2017, sur le territoire de la CARO, 26 marchés publics passés par 8 maîtres d'ouvrage différents ont intégré une clause sociale. Cette mesure a permis à des personnes en insertion professionnelle de bénéficier de 68 849 heures de travail (soit près de 38 équivalents temps plein).

- **La gestion durable de ces actions**

- **Eco manifestation**

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise la CARO veille à être exemplaire et s'engage dans une démarche de plus en plus vertueuse. Ainsi une attention particulière est portée sur l'approvisionnement des produits, la production de déchets, l'accessibilité des sites, etc.

- **Limiter la production de papier :**

La dématérialisation:

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CARO a mis en place la dématérialisation pour:

- les publicités de ses appels d'offres, depuis 2005. En 2017, 100% des dossiers ont été téléchargés par les entreprises soit 704 dossiers et 143 dépôts électroniques,
- les actes transmis au contrôle de légalité en sous-préfecture.

En interne, les agents sont invités à consulter les documents communs sous un espace informatique dédié et ainsi limiter le volume de documents imprimés. Un nouvel intranet a été mis en place en 2016 et facilite l'échange de données numériques.

La gestion du budget, des factures et des RH se fait maintenant de manière dématérialisée.

Communiquer autrement:

L'ensemble des outils de communication réalisé par la CARO est imprimé sur du papier PEFC et en imprim' vert.

- **La coopération entre la CARO et les Communes**

- **Le prêt de matériel**

Pour les communes qui en font la demande, la CARO met à disposition du matériel et un chauffeur si nécessaire : un tractopelle, un point à temps (remise en état de la voirie), deux nacelles, un scarificateur, une balayeuse, un cylindre, un camion et deux broyeurs.

- **La mutualisation**

C'est en 2015 que la CARO a initié sa démarche de mutualisation dans l'objectif de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique locale.

La mutualisation doit permettre d'optimiser l'organisation, d'assurer d'avantage d'expertise et de garantir la continuité du service public

À ce jour, les directions suivantes sont mutualisées entre la Ville de Rochefort et la CARO :

- directions générales,
- ressources humaines,
- services techniques
- finances,
- commande publique et affaires juridiques,
- communication,
- informatique.

D'autres communes ont adhéré aux services communs :

Communes	DIRECTION COMMUNE DES FINANCES	DIRECTION COMMUNE DE LA COMMUNICATION	DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	DIRECTION COMMUNE AFFAIRES JURIDIQUES-COMMANDE PUBLIQUE	DIRECTION COMMUNE DES SERVICES TECHNIQUES	DIRECTION COMMUNE DES RESSOURCES HUMAINES
Date de création	26/05/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/09/2017	1 ^{er} novembre 2017
ROCHEFORT	X	X	X	X	X	
BEAUGEAY				X		
BREUIL-MAGNÉ	X					

LA GRIPPERIE SAINT- SYMPHORIEN	X					
MORAGNE	X					
MURON	X					
PORT DES BARQUES		X				
SAINT- AGNANT-LES- MARAIS	X			X	X	
TONNAY- CHARENTE	X					

▪ **Bilan social au 31 décembre 2017**

L'effectif de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 208 agents (184,40 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

- 167 agents titulaires ou stagiaires*,
- 22 agents non titulaires sur des emplois permanents*, soit :
 - 11 agents en Contrat à Durée Indéterminée,
 - 11 agents en Contrat à Durée Déterminée (3 ans),
- 13 agents contractuels remplaçants ou occasionnels,
- 1 directeur de Cabinet,
- 4 emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi),
- 1 apprentie.

* *Emplois permanents = Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur des emplois permanents*

9 agents au sein de la collectivité sont reconnus comme travailleurs handicapés et permettent à la CARO de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

23 agents sont concernés par l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail et travaillent plus de 35 heures par semaine (dont 6 agents à temps partiel, 1 agent en arrêt maladie et 1 agent en arrêt maladie + mi-temps thérapeutique)

133 agents disposent d'un Compte Epargne Temps et totalisent 2 735 jours cumulés.

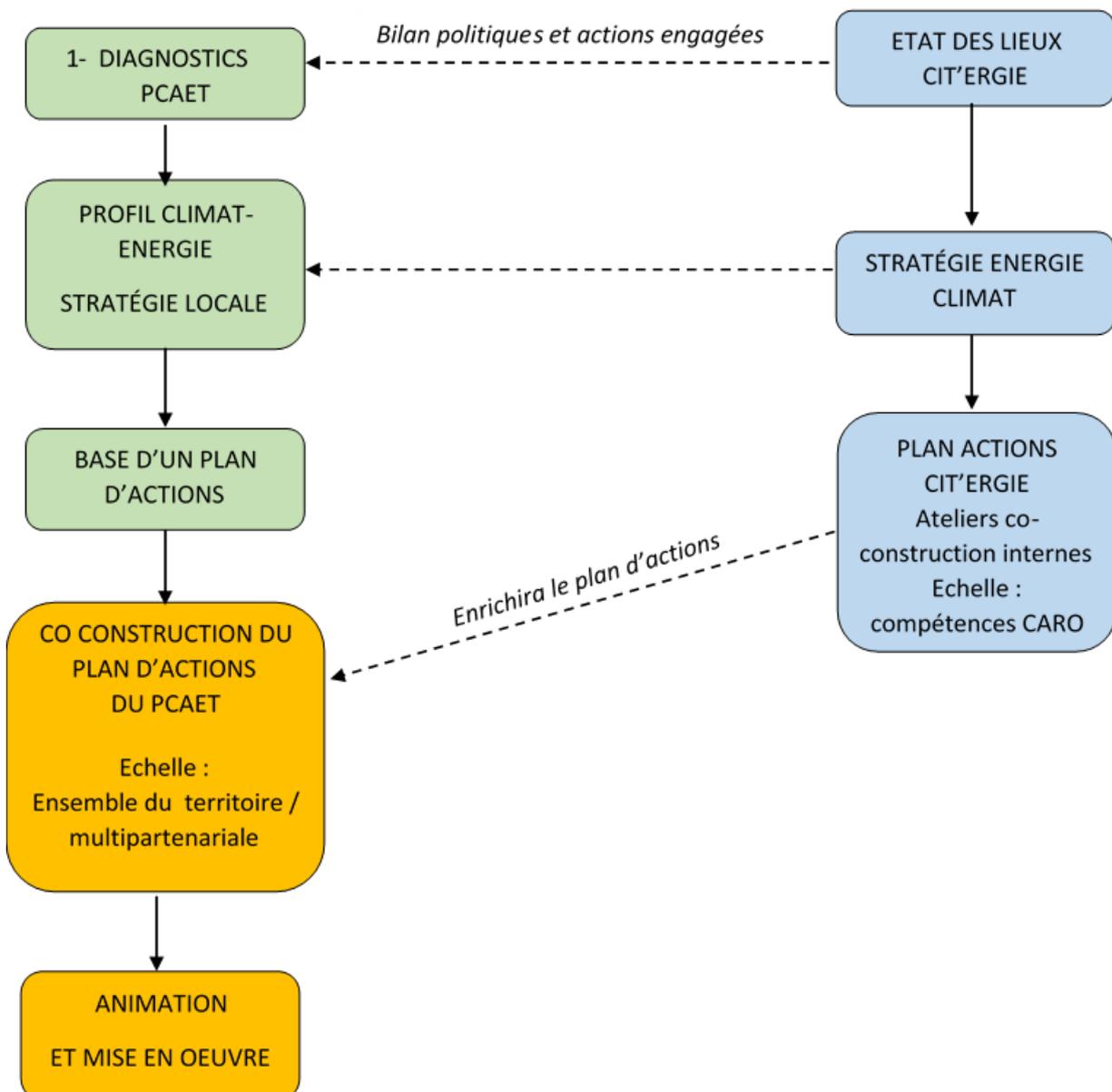
MODALITE D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA CARO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITOIRE

La CARO s'est engagée en 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie.

Une équipe de maîtrise d'œuvre est chargé d'accompagner la collectivité dans l'élaboration des différents diagnostics, la définition de la stratégie Energie-Climat de la CARO ainsi que dans l'élaboration du plan d'actions.

Dans un esprit de transversalité et de co-construction, la démarche Cit'Ergie nourrira les réflexions autour du PCAET.



L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration des différents diagnostics. Début 2018, les élus définiront ensemble la stratégie climat –énergie à mettre en place avant de passer en phase de co-construction du projet avec l'ensemble des acteurs.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS

La participation est un principe de gouvernance issu de la Déclaration de Rio (Sommet de la Terre de 1992) qui expose que "la réalisation effective des objectifs et des politiques [...] sera fonction du degré d'engagement et de la participation de tous les groupes sociaux". Associer les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre des politiques territoriales constitue en effet une des conditions de leur réussite. Cela permet d'approcher la diversité de leurs attentes, de comprendre projets ou stratégies et de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent l'expression du système complexe s'imposant au territoire. L'idée est bien de débattre de développement durable partout.

▪ Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement représente la société civile du territoire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet de territoire. Mis en place en 2003, ce Conseil se compose d'environ 50 membres. Il se réunit en séances plénières et par commissions. L'absence de cadre juridique précis lui confère une grande autonomie et lui permet de s'autosaisir de certains sujets. Les élus peuvent aussi solliciter son avis sur des thèmes précis.

Le Conseil de Développement a récemment travaillé sur un projet de « pôle environnemental et littoral » qui alimentera les réflexions en cours sur création d'un réseau d'acteurs à l'interface entre environnement et économie.

▪ La Mobilisation des acteurs du territoire

Plusieurs projets portés par la CARO mobilisent la participation des acteurs du territoire. Par exemple :

- Le programme d'actions de lutte contre la Jussie a permis de mobiliser des associations syndicales de marais volontaires. Cette collaboration a en effet permis un entretien périodique des canaux concernés et un accroissement chaque année du linéaire d'intervention ;
- La mise en œuvre de l'Opération Grand Site mobilise de nombreux partenaires institutionnels et associatifs ;
- L'entente Marais de Brouage.

Par ailleurs, la CARO poursuit son rôle de communication, d'information et de sensibilisation des citoyens. Des actions pédagogiques sont aussi mises en place lors de manifestations (semaine de la mobilité, semaine du développement durable...) ou d'animations à Espace Nature.

Le journal d'information de la CARO est distribué gratuitement dans tous les foyers du territoire. Il les informe sur l'actualité, les actions et projets portés par l'agglomération.

De même, le site Internet de l'agglomération propose à la population de nombreuses informations, notamment sur la découverte du territoire et des activités locales, sur le cadre de vie (développement durable, gestion des déchets, habitat et urbanisme, transports, sports...) et sur les potentialités et aides pour entreprendre et s'insérer professionnellement sur le territoire.

LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE

Une démarche transversale doit permettre de rendre compte des interrelations entre tous les domaines d'action de la collectivité et toutes les composantes du territoire. Il s'agit de décloisonner les objectifs sectoriels et d'organiser la transversalité entre les territoires de manière à faire converger l'action des différents acteurs autour d'objectifs communs dans le but de renforcer l'efficacité des actions menées.

Nombre de projets portés par la CARO impliquent plusieurs services et de nombreux partenaires. Ce travail collaboratif induit le développement du travail en mode projet pour favoriser la transversalité. Cette méthode favorise les échanges d'informations entre services et la prise en compte des conséquences du projet sur différents aspects. En privilégiant le travail sous forme de projets, plutôt que par direction, la transversalité est assurée.

Plusieurs projets de la CARO sont donc gérés de manière transversale, notamment :

- la valorisation des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire qui mobilisent la Direction de l'économie et la Direction de l'aménagement,
- l'élaboration du SCoT qui associe les services aménagement, environnement, transport, économie, tourisme,
- la démarche Grand Site qui mobilise la quasi-totalité des services de la CARO.

L'ÉVALUATION PARTAGÉE POUR UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité et à la définition des pistes de progrès en vue d'une amélioration continue de l'action menée. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle implique aussi la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. Plusieurs outils sont mis en place évaluer les politiques et projets menés :

- **Le rapport développement durable**

Réalisé chaque année, il apportera une meilleure connaissance des actions en matière de développement durable, mettra en lumière les actions transversales et les projets menés au regard des 5 finalités.

- **Le rapport d'activités de la CARO**

Afin de présenter aux élus communautaires et à la population du territoire un bilan du travail réalisé, ce document dresse le bilan global des actions réalisées pendant l'année, et cela dans chaque domaine de compétence.

- **Le rapport d'activités d'Espace Nature**

Les équipes d'Espace Nature réalisent annuellement un rapport de leurs activités où sont notamment présentés un bilan de la fréquentation et financier, des manifestations, expositions, animations. Il développe également les perspectives en matière de personnel, d'animations...

- **Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets**

Le service Déchets réalise également tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce document permet de comparer, année après année, l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CARO en matière de gestion des déchets.

- **Documents de planification**

La stratégie d'amélioration continue passe aussi par une révision des documents de planification tels que le SCOT, PGD, PLH, au regard des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites notamment par le Grenelle de l'Environnement.